

**MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ**  
**COMPTE RENDU**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 29 JUIN 2026**

**ORDRE DU JOUR**

|        |                                                                                                                                                                                                                                         |    |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I.     | Approbation du compte financier unique 2025.....                                                                                                                                                                                        | 5  |
| II.    | Affectation du résultat 2025 .....                                                                                                                                                                                                      | 17 |
| III.   | Budget supplémentaire 2026 .....                                                                                                                                                                                                        | 17 |
| IV.    | Approbation du règlement budgétaire et financier .....                                                                                                                                                                                  | 28 |
| XVIII. | Bilan accessibilité universelle 2025.....                                                                                                                                                                                               | 28 |
| V.     | Règlement intérieur du conseil municipal .....                                                                                                                                                                                          | 40 |
| VI.    | Formation des élus .....                                                                                                                                                                                                                | 62 |
| VII.   | Bilan des acquisitions et cessions 2025 .....                                                                                                                                                                                           | 67 |
| VIII.  | Avenant à la convention d'occupation privative du domaine public au stade Jean-Jacques entre la Ville et la société CELLNEX FRANCE pour l'implantation d'une antenne-relais .....                                                       | 68 |
| IX.    | Transfert de domaine public à domaine public par la MEL à la Ville d'une partie du chemin du Tigre .....                                                                                                                                | 72 |
| X.     | Requalification de la rue Diagonale et du boulevard De Valmy – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole Européenne de Lille et la commune.....                                                                  | 72 |
| XI.    | Instauration d'une astreinte au service enfance.....                                                                                                                                                                                    | 73 |
| XII.   | Adhésion au Réseau Français des Villes-santé.....                                                                                                                                                                                       | 77 |
| XIII.  | Signature de la Charte, « Ville Ambassadrice du don d'organes », proposée par l'association « La Grande Echelle » .....                                                                                                                 | 77 |
| XIV.   | Modification du temps de travail d'emplois contractuels de droit public à durée indéterminée pour l'école de musique de Villeneuve d'Ascq .....                                                                                         | 78 |
| XV.    | Actualisation du tableau des emplois permanents et autorisation de recrutement par voie contractuelle sur certains emplois.....                                                                                                         | 78 |
| XVI.   | Admissions en non-valeur et créances éteintes 2026.....                                                                                                                                                                                 | 79 |
| XVII.  | Fonds de concours au plan de soutien à l'investissement des équipements sportifs – Convention attributive de subvention entre la MEL et la Ville de Villeneuve d'Ascq relative à la rénovation de l'équipement fitness des Fiacres..... | 79 |

|                                                                                                                                                                              |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| XIX. Première affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du handicap .....                                                                    | 80  |
| XX. Attribution d'une subvention exceptionnelle au club de l'AVAN Natation ...                                                                                               | 80  |
| XXI. Attribution d'une subvention d'investissement au profit du Club HBCV LM pour le développement de la pratique du Handfauteuil (achat de fauteuils) .....                 | 81  |
| XXII. Approbation des tarifs applicables leçons de natation municipales et règlement intérieur dans les deux équipements aquatiques CNB et TRIOLO .....                      | 81  |
| XXIII. Autorisation préalable de signer le marché N°25S0025 – Maintenance et réparation des matériels de cuisine et de buanderie installés dans les bâtiments communaux..... | 86  |
| XXIV. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine des relations internationales .....                                                          | 86  |
| XXV. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de la coopération .....                                                                       | 88  |
| XXVI. Accueil d'étudiants stagiaires du centre de formation de musiciens intervenants de Lille au sein de l'école municipale de musique et de danse Ivan RENARD.....         | 88  |
| XXVII. Attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire à l'association Cric Crac.....                                                                          | 88  |
| XXVIII. Deuxième affectation de crédits de fonctionnement destinés aux associations et établissements culturels pour l'année 2026.....                                       | 89  |
| XXIX. Création de nouveaux marchés de plein air (MPA) sur la Ville .....                                                                                                     | 89  |
| XXX. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du logement pour l'année 2026 .....                                                           | 91  |
| XXXI. Jeu – chasse aux trésors de la Belle Saison .....                                                                                                                      | 91  |
| XXXII. Présentation des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales .....                                               | 92  |
| XXXIII. Indemnités des élus – mise à jour des modalités d'application des taux.....                                                                                          | 92  |
| XXXIV. Vœu du groupe Printemps villeneuvois pour la pérennisation de l'encadrement des loyers .....                                                                          | 93  |
| XXXV. Vœu du groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq relatif à l'intelligence artificielle pour tous et avec tous .....                                                           | 95  |
| XXXVI. vœu déposé par le groupe LFI pour un plan d'urgence canicule dans le logement social et la lutte contre les bouilloires thermiques .....                              | 98  |
| xxxvii. Question orale du groupe Printemps villeneuvois sur la mise en place d'un groupe de travail relatif à l'adaptation de la ville au changement climatique .....        | 101 |
| XXXVIII. Question orale du groupe LFI sur la diffusion du guide des sports .....                                                                                             | 105 |

*Sylvain ESTAGER, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 heures 49.*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Chers collègues, je vous invite à venir vous asseoir, nous allons commencer ce conseil. Je vais procéder à l'appel. Il y a pas mal d'élus qui ont un retard prévu, qui ont donné pouvoir en compensation.

**Présents :**

Sylvain ESTAGER, Maryvonne GIRARD, Sébastien COSTEUR, Valérie QUESNE-CAUDRON, Lionel BAPTISTE, Yohan TISON (arrivée à 19 h 27), Lahanissa MADI, Alexis VLANDAS (arrivée à 19 h 22), Claire MAIRIE (arrivée à 20 h 30, pouvoir à Lahanissa MADI), Jean PERLEIN, Nathalie FAUQUET (arrivée à 22 h 16, pouvoir à Jean PERLEIN), Arnaud ROUSSEAU (arrivée à 19 h 15), Carine CAPONE (arrivée à 19 h 02), Monir EL MOUNAOUI (arrivée à 18 h 55), Violette SALANON (arrivée à 22 h 30 pouvoir à Say SISOUVANNALATH), François MERESSE, Jean-Luc DELEFORGE, Gérard CAUDRON, Christine JANICKI, Benoît TSHISANGA, Karim MESSAOUDI, Marianne PLADYS, Delphine HERENT, Gisèle LEFEBVRE, Say SISOUVANNALATH, Lisa LASSELIN, Christian CARNOIS, Florence BARISEAU, Vincent BALEDENT, Graziella MOENECLAËY, Kelly VERKINDERE (arrivée à 19 h 32), Mohamed AIT KASSI, Meriem DAHMANI, Ugo BERNALICIS, Antoine MARSZALEK, Garance GUILLERET-GIVERS, Farid OUKAID, Pauline SEGARD, Victor BURETTE.

**Absents :**

Françoise MARTIN, excusée donne pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON ; Dominique FURNE, excusée donne pouvoir à Maryvonne GIRARD ; Nelly BOYAVAL, excusée donne pouvoir à Christine JANICKI ; Pierre CRESPI, excusé donne pouvoir à Lionel BAPTISTE ; Christian VANDEVELDE, excusé donne pouvoir à Sébastien COSTEUR ; Didier MARQUES, excusé donne pouvoir à Alexis VLANDAS ; Stéphanie LEBLANC, excusée donne pouvoir à François MERESSE ; Alexandre FAUQUETTE, excusé donne pouvoir à Yohan TISON ; Innocent ZONGO, excusé donne pouvoir à Vincent BALEDENT ; Jeanne MINGANT, excusée donne pouvoir à Pauline SEGARD.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Le quorum est atteint. Je rappelle que lorsqu'un conseiller doit quitter la séance, il peut établir un pouvoir et informer de son intention de se faire représenter. L'administration dispose de pouvoirs vierges qui sont disponibles et qu'il est possible de remplir pendant la séance.

Nous avons un ordre du jour assez copieux. Nous ferons en sorte qu'il ne devienne pas indigeste au regard de ce qui a été rajouté en termes de motions, questions orales ou autres. Juste avant d'attaquer cet ordre du jour – et je n'ouvre pas le débat car nous aurons la discussion sans doute en fin de séance –, je tiens juste à adresser un message pour les personnels municipaux qui se sont lourdement mobilisés pendant la séquence que nous avons connue de très, très forte intensité caniculaire. Je ne vais pas citer tous les services mais au niveau des agents du CCAS, au niveau des aînés,

au niveau des piscines, au niveau des personnels présents dans les mairies de quartier et à l'hôtel de ville, au niveau des personnels de voirie, des polyvalents, des astreintes, nous avons pu compter sur une mobilisation de personnels qui ont fait preuve d'un sens du service public et d'un engagement absolument remarquable dans des conditions qui étaient inédites en termes d'intensité de canicule, difficiles, avec parfois des usagers difficiles à raisonner sur les attentes qui étaient les leurs. Toutefois à l'heure où nous sommes incapables de dresser le bilan de l'épisode caniculaire, où les inquiétudes sont tout à fait légitimes sur l'importance de ce bilan à l'échelle nationale – et nous ne le connaissons qu'avec un recul nécessaire –, je veux vraiment souligner qu'il y a une culture de territoire, une solidarité, une recherche permanente du prendre soin au sein de la collectivité qui s'est une nouvelle fois illustrée au cours de cet épisode. Nous l'avons connue au moment de la crise Covid. Au lendemain de celle-ci, nous avons mis en place des dispositifs très importants qui ont été activés, notamment sur la politique santé, et qui ont prouvé toute leur utilité et leur efficacité. Toutefois, tous ces sujets ne pourraient être traités sans cette mobilisation très conséquente de nos agents qui l'ont fait parfois dans des conditions très difficiles, pénibles. Nous en tirerons toutes les conséquences car s'il y a des choses qui ont très bien fonctionné, il y a aussi des choses qui doivent être interrogées, des problèmes qui sont remontés avec les services. Nous allons en reparler, mais sans ouvrir le débat, je tenais simplement à entamer ce conseil municipal en les saluant et en les remerciant le plus grandement possible.

Nous allons passer à l'analyse de l'ordre du jour qui, je vous l'ai dit, est très chargé : approbation du compte financier unique, budget supplémentaire, bilan accessibilité universel que nous avancerons et ferons passer juste après l'examen des questions budgétaires afin que nous y consacrons un maximum d'attention. Des amendements ont été déposés ainsi que des vœux et des questions orales. Nous allons les traiter dans l'ordre habituel. Je précise que les modalités d'examen, par exemple pour les amendements nombreux sur la question du règlement, seront présentées au moment où nous attaquerons la délibération.

Quelques amendements ont été déposés sur table ainsi qu'une délibération concernant les modalités d'application des taux des indemnités des élus. Nous allons présenter tout cela le moment venu.

Il nous faut désigner le ou la secrétaire de séance. Garance GUILLERET-GIVERS. Toujours d'accord ?

*Garance GUILLERET-GIVERS est désignée secrétaire de séance.*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Le PV de la séance du 26 mai 2026 doit également être approuvé. Il a été transmis le 12 juin. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce PV ? Est-ce que nous l'adoptons en l'état ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Très bien. Je vous remercie.

*Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2026 est adopté à l'unanimité.*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous allons donc pouvoir attaquer l'ordre du jour. Lionel BAPTISTE va officier sur

quatre délibérations, quatre présentations, mais surtout deux conséquentes. Je souligne, avant de lui donner la parole, que pour la première fois, nous couplons l'examen du compte financier unique et du budget supplémentaire. Il s'agit bien de deux examens différents qui donneront lieu à deux types d'interventions différentes. Nous avons déjà exposé les motifs de cette modification. Il est évident que cela va donner corps à ce conseil municipal.

Lionel, c'est à toi.

## **I. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

*Un diaporama est projeté.*

### **Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire**

Merci. Comme M. le Maire l'a dit, nous avons effectivement cette année décidé d'un commun accord avec le comptable public d'anticiper d'un an l'obligation réglementaire de présenter le compte financier unique (CFU), qui couple le compte administratif et le compte de gestion. En préambule, je tiens à remercier Mme DAOUADJI et tous les services qui ont travaillé notamment à un livret pédagogique qui vous a été remis en amont et qui est particulièrement clair et transparent. Je vous propose donc, sur ce petit préambule, de débiter l'examen synthétique du CFU. Nous commençons par quelques faits saillants et marquants.

#### **➤ Les éléments marquants**

##### **▪ Un niveau d'investissement record**

Un niveau d'investissement record, comme vous le voyez sur ce diagramme avec un mandat de 2025 à 24,4 millions d'euros qui marque vraiment une très forte volonté d'investissement et qui consacre et termine partiellement le mandat sur un niveau – je le répète – record d'investissement. Lequel mandat a d'ailleurs été marqué par un montant également record cumulé de 122 millions d'euros d'investissement. Vous voyez la répartition *versus* les années précédentes.

##### **▪ L'augmentation de la masse salariale de 1,20 M€**

Il s'agit d'un montant conséquent lié à des phénomènes exogènes et structurels liés à la structure de la rémunération de la fonction publique. Comme Sylvain ESTAGER le rappelle souvent, nous avons des métiers qui, pour certains, ne sont pas extrêmement rémunérés. Nous pouvons donc nous féliciter des augmentations de salaires, notamment du SMIC, qui pèsent 200 000 € et des charges patronales qui pèsent 1 million d'euros. Nous y reviendrons. Le service public est évidemment assuré par des agents et la notion de salaire ainsi que la question sociale restent prédominantes. Nous ne pouvons donc que nous satisfaire de la chose. Il faut toutefois remarquer que d'un point de vue financier, il s'agit d'une charge importante et structurelle qui sera amenée, via le GVT (glissement vieillissement technicité), à continuer à croître.

##### **▪ La trajectoire financière**

Nous constatons sur la slide suivante que la solidité et la rigueur de la gestion restent un des marqueurs de la Ville puisque, en résultat de fonctionnement (la différence

dépenses/recettes), l'exercice se termine avec un différentiel positif de 9,7 millions d'euros. Nous sommes donc sur une trajectoire de saine gestion qu'il s'agira de poursuivre.

➤ **La section de fonctionnement**

○ *Les dépenses*

Dans cette section de fonctionnement, les dépenses réelles atteignent 100,2 millions d'euros sur l'année 2025 ; dépenses contenues, eu égard à l'inflation et structurées principalement par quelques grandes masses que nous verrons après.

Les charges à caractère général sont en stabilité et il s'agit d'un gage, comme je le disais précédemment, qui atteste d'une gestion sérieuse, pointue, rigoureuse et nous pouvons saluer en cela les élus du précédent mandat et la qualité de service de nos équipes de la Ville.

Les charges de personnel : une augmentation générale de 1,2 million d'euros. En facteurs exogènes, il y a la hausse de 3 % des contributions patronales qui représentent 1 million d'euros, ce qui est considérable, une augmentation du SMIC qui est, répétons-le, une bonne chose socialement puisque vivre avec le SMIC n'est pas une chose évidente. L'augmentation du SMIC, l'effet sur les vacances, CDD et sur l'indice de la fonction publique représentent 200 000 €. Les emplois aidés - 400 000 et le glissement vieillesse technicité 340 000 €. En facteurs endogènes – et il s'agit d'une politique volontariste de la Ville : les vacances sur la maison des aînés et des Genêts pour 50 000 € et les mesures sociales dont la participation à la mutuelle élargie - certains parlaient de pouvoir d'achat, voilà un exemple volontariste parmi tant d'autres de la politique de la Ville – le renforcement du forfait mobilité durable et la participation aux transports pèsent au total 40 000 €.

S'agissant des charges de gestion courante, nous sommes sur une relative stabilité à 12,9 millions d'euros. Vous voyez sur le diagramme la répartition des grandes masses principales : le CCAS représente 33 % de cette somme et les subventions aux associations 61,4 %, donc un soutien toujours renforcé. Cela représente 7,9 millions d'euros pour les associations et 4,3 pour le CCAS. Il s'agit de politiques publiques essentielles au travers de ces différentes structures et de la vie associative.

Concernant les charges financières, nous sommes sur une très légère baisse à 900 000 € avec une dette saine (quasiment 91 % à taux fixe). Il s'agit donc d'une dette parfaitement maîtrisée au regard de ces charges financières.

○ *La dette*

Nous l'avons vu en introduction, un mandat avec un investissement record à plus de 24 millions d'euros financé partiellement par l'emprunt qui, mécaniquement, fait grimper la dette à 48 millions d'euros. La dette, je le répète, est extrêmement saine dans sa composition et nous expose clairement à aucun risque toxique. Rappelons que sur cette dette, nous sommes vraiment dans une gestion parfaitement saine puisque nous sommes sur une capacité de désendettement de 4 ans, là où les seuils d'alerte classiques des collectivités territoriales sont sur une fourchette de 11 ans. Les charges financières des Villes de la même strate que nous sont en règle générale situées entre 1,5 et 2,5 millions d'euros. Tout cela pour vous dire que si nous croisons

les charges financières et la dette, nous voyons que nous avons vraiment une structure d'emprunt qui est très saine.

Je vous propose de passer à la section des recettes.

- *Les recettes*

Nous constatons une très légère évolution des recettes réelles de fonctionnement à 113 millions d'euros. Vous avez sur le diagramme du bas de la slide les évolutions par famille. Vous voyez que les dotations et les produits fiscaux représentent un peu plus d'1,5 million d'euros d'évolution là où les produits exceptionnels sont à -450 000. À retenir donc une relative stabilité sur les recettes.

Les produits du domaine et des services affichent une légère baisse pour des raisons techniques qui ont par ailleurs été évoquées à 5,9 millions d'euros. Dans les grandes masses, les produits du domaine sont à 465 000 €, les produits des services à 4,6 millions et les autres produits à 861 000 €. Vous avez les variations qui sont indiquées en valeur sur la colonne de droite. Pour la piscine de Babylone, par exemple, vous le savez qu'il y a eu plusieurs mois de fermeture au cours de l'année 2025, ce qui explique la baisse de recettes.

Concernant les impôts et taxes, nous sommes sur une très légère évolution à +450 000 €. En valeur, nous passons de 76,6 millions à 77,1 millions. La composition des impôts et taxes est clairement et pédagogiquement indiquée au travers du diagramme. S'agissant du détail des variations, vous avez un tableau très clair qui vous indique en dernière colonne les évolutions en valeur et en pourcentage et sur l'avant-dernière colonne, le pourcentage d'écart. Je vous propose de regarder principalement le réalisé qui vous donne les grandes masses. Sans surprise, la principale contribution reste la contribution directe (taxe foncière, taxe d'habitation pour les résidences secondaires) à 47 413 000 €, l'attribution de compensation à 22 954 000 € pour un total à 77 millions. Sur les dotations et subventions, participations, nous sommes sur un total en valeur à 28,7 millions d'euros *versus* 28,1 en 2024, ce qui représente une évolution de 600 000 €. Vous avez les principales masses : DGF (dotation générale de fonctionnement) à 20 425 000, la participation à 4 530 000 et les autres produits à 3,7 millions. Vous voyez sur la partie DGF une très légère baisse sur la dotation forfaitaire, une légère hausse sur la dotation de solidarité urbaine et une petite hausse sur la dotation de péréquation.

- **La section d'investissement**

- *Les dépenses*

Comme nous le disions en introduction, un mandat d'investissement record avec un mandaté à 24 435 000 € et un réalisé à 56,6 %. Sur les dépenses d'équipement, nous l'avons vu, 24,4 millions d'euros en mandaté et 39,7 millions en mandaté plus en restes à réaliser. Nous l'avons effectivement vu partout dans la ville, cela a été dit et répété, montré dans différents conseils : un mandat dans lequel nous avons vu une ville véritablement en mouvement – pour reprendre le slogan de la Ville –, une ville qui a considérablement développé et redéveloppé ses aménagements, son patrimoine bâti avec comme élément moteur et principal aussi bien en dépenses qu'en enjeu culturel et social La Rose des Vents qui représente un investissement à 9,5 millions.

- La Maison de santé Madeleine-Brès que nous avons inaugurée avant la fin du mandat précédent, qui a vraiment redonné un visage singulier et différent au cœur du Pont-de-Bois avec la rénovation de tous les espaces publics, du square Brassens.
- Le centre nautique Babylone : pour ceux qui y sont allés récemment, il s'agit d'un centre qui vit avec des propositions sportives et aussi culturelles, pour ceux qui ont eu la chance d'aller à la fête de la musique ;
- Le court de tennis Lemaire à 1,6 million ;
- La rénovation des anciens quartiers à 1,5 million.

Je ne vous égrène pas toutes les dépenses d'équipement importantes mais si nous devons retenir quelque chose de cette slide, c'est tout de même que non seulement en montant, en valeur, en pourcentage, l'investissement a été considérable mais que la traduction dans les différents équipements de la ville est significative et notoire. Nous ne pouvons que nous réjouir que notre ville soit réellement en mouvement et modernisée et apporte davantage de confort à ses habitants.

Concernant les dépenses d'investissement par domaine, je sais que notre ex-adjoint aux finances avait une nuance sur cette slide puisqu'il disait très justement qu'elle traduit un investissement et un montant, mais qu'elle ne traduit pas au sens strict l'investissement fléché vers les domaines cités puisqu'il faudrait y ajouter toutes les autres dépenses en fonctionnement. Avec la rénovation de La Rose des Vents, la culture et l'animation de la ville arrivent très haut en tête à 10,6 millions, mais je vous proposerai de passer assez rapidement sur cette slide qui est plus analytique et comptable que politique.

- *Les recettes*

Au réalisé 2025 : 28 447 000 €. Comme vous le voyez, une tendance positive. Sur la slide suivante concernant le détail des recettes investissement hors emprunts, nous sommes sur un excédent de fonctionnement à 7,5 millions, un fonds de compensation de la TVA à 3 152 000 et des subventions à 3 407 000 que je vous laisserai détailler par ailleurs puisque je ne voudrais pas être trop chronophage.

Sur la partie centrale, vous avez l'équilibre du compte financier unique. Nous l'avons vu tout à l'heure, un résultat de fonctionnement, donc la fameuse différence dépenses/recettes, à 9,7 millions d'euros, donc une trajectoire très saine et très positive. Il ne faudrait pas se méprendre, pour celles et ceux que j'entends dire au détour de quelques prises de parole politiques voire politiciennes sur l'investissement – propos assez généraux selon moi –, ces 9,7 millions traduisent effectivement une gestion très saine, rigoureuse non pas par dogmatisme mais par souci de l'avenir et de préserver nos marges de manœuvre. Il ne faudrait pas considérer que ces marges de manœuvre doivent être rognées parce que je vous rappellerai – et vous le retrouverez dans le livret pédagogique du compte financier – qu'entre 2022 et 2023, la Ville a pris 2,9 millions d'euros de plus de dépenses de fluides, c'est vous dire qu'un résultat global peut très vite être rogné par le contexte géopolitique, par l'inflation, par les factures courantes. Il s'agit donc de conserver cette trajectoire de saine et rigoureuse gestion.

Le résultat global : traduction du propos avec une capacité d'autofinancement brut qui préserve et retrouve nos marges de manœuvre à 15,2 millions d'euros et une capacité d'autofinancement net à 9,1 millions d'euros. Pour illustrer la chose sur le propos précédent, vous voyez en 2023 en vert la capacité d'autofinancement net qui était tombée à 4,2 millions d'euros pour des raisons totalement exogènes à la gestion de la Ville, à savoir le coût des fluides. Il s'agit de quelque chose qu'il faut avoir particulièrement en tête si nous voulons préserver nos marges d'investissement et de fonctionnement puisqu'il n'y a pas de service public sans fonctionnement.

S'agissant du focus sur les opérations patrimoniales, nous vous proposons de petites illustrations visuelles comme de coutume. Je remercie les services pour les très belles photos que vous avez pour certains et certaines vues et pour d'autres non car ceux qui n'auront pas visité le chantier de la rénovation de La Rose des vents n'auront pas forcément vu celle de gauche. Cela a été un très, très gros chantier qui marque un moment fort dans notre ville avec son aboutissement aujourd'hui et qui évidemment requalifie complètement le centre-ville et sa politique culturelle.

Nous avons beaucoup parlé des aménagements cyclables dans le mandat précédent. Un gros travail a été réalisé par Sébastien COSTEUR et les services. Il s'agit d'aménagements cyclables et piétonniers car vous savez qu'il s'agit de couloirs dédiés aux deux modes de déplacements doux. Qui n'auraient pas pu voir ce déploiement considérable sur l'ensemble de la ville ? Il est vrai que cela requalifie complètement la qualité, la douceur des déplacements, la sécurité. Il y a encore des choses à développer et cela est heureux et nous continuerons en ce sens en termes d'investissement.

Sur l'éclairage public : un gros chantier notamment souligné et piloté dans le dernier mandat avec brio avec des économies d'énergie considérables, notamment des éclairages LED qui nous mettent très clairement en avance sur beaucoup d'autres Villes. Vous avez là quelques illustrations, notamment au Fort de Mons.

Sur la slide suivante, la Maison de santé Madeleine-Brès qui apporte une qualité de service en plein cœur de quartier, qui est une réalisation totem du mandat précédent. Vous avez le chantier avant/après.

Pour ceux qui ont eu la chance d'assister à l'inauguration du stade Théry, il s'agit d'un très bel équipement pour les rugbywomen et rugbyman. Même pour ceux qui ne pratiquent pas le rugby, cela donne envie d'y jouer. Cela est mon cas, mais je n'irai pas me blesser trop dangereusement. Par ailleurs, nous avons également eu l'occasion d'inaugurer le stade synthétique Vanacker. Il s'agit d'un très, très bel équipement avec une moquette parfaitement adaptée aux sportifs et qui respecte les articulations des joueurs et des joueuses ; beaucoup plus que les anciens synthétiques et c'est l'ancien footballeur qui vous parle.

Par ailleurs, il me semblait important de souligner un sujet essentiel : la solidarité avec l'investissement, le fonctionnement et tout l'engagement des services et des élus de la majorité sur le soutien aux plus démunis, aux femmes en situation d'urgence. Je pense aux logements d'urgence du CCAS dont nous parlons souvent, mais nous ne montrons pas souvent de visuels en ce sens. Je pense qu'il est intéressant de le voir pour illustrer le propos.

Sur ce plan du CFU, j'en ai terminé. J'espère avoir été assez synthétique.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Je te confirme, Lionel, tu as été synthétique ; comme quoi, cela est possible. Je te remercie pour la qualité de la présentation. Gérard CAUDRON, sur le CFU, débat et vote, la tradition est de faire une petite pause. En général, c'est le maire mais cela correspond à celui qui était en place au moment du vote du BP (budget primitif), c'est donc pour cela que je m'adresse à toi et que moi, je peux rester pendant les débats et le vote de ce CFU, ce qui ne sera pas le cas l'année prochaine.

*M. CAUDRON quitte la salle du Conseil.*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Y a-t-il des prises de parole à la suite de cette présentation ? Mme SEGARD, M. BERNALICIS. M. BALEDENT ? Oui ? Non ?

**Vincent BALEDENT, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Non, non.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Mme SEGARD.

**Pauline SEGARD, groupe Printemps villeneuvois**

Merci, M. le Maire. Chers collègues, la présentation de ce compte financier unique dans les documents qui nous ont été transmis est strictement comptable. Nous y découvrons les grandes masses, le taux de réalisation des différentes sections. Pour ce qui est des objectifs politiques, en revanche, ils n'apparaissent pas. En quoi telle ou telle dépense contribue-t-elle à réduire les inégalités, à lutter contre le changement climatique ou à développer l'accès du plus grand nombre à la culture ou au sport ? Cela n'est pas clair. Cela est regrettable parce que cela n'incite pas les citoyennes et les citoyens à s'y intéresser. Rendre ces documents plus accessibles et plus parlants serait un exercice de transparence démocratique salubre.

Dans le même esprit, l'année dernière, lors de la présentation du compte administratif 2024, j'avais regretté l'absence de propos concernant la partie du document intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ». Pour rappel, cette partie doit permettre de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique, autrement dit de présenter les conséquences des choix de dépenses en matière de lutte contre le changement climatique, d'adaptation au changement climatique, de gestion des ressources en eau, de lutte contre les pollutions de l'air et des sols, etc. C'était la première fois qu'elle apparaissait l'année dernière et il s'agit donc de sa deuxième occurrence cette année. Malheureusement, nous dressons le même constat que l'année dernière : il s'agit uniquement de tableaux assez austères ne détaillant pas les dépenses concernées et le rapport de présentation n'en dit rien. Je réitère donc ma demande de l'année dernière que les critères de cotation des dépenses nous soient communiqués ; celles qui sont cotées sont toutes favorables, cela va sans dire.

Par ailleurs, vous avez souligné le fait que les charges de personnel constituent le principal poste des dépenses réelles de fonctionnement. Cela est vrai et cela

témoigne, en effet, des nombreux services publics qui existent sur la ville. Cela étant, cela dissimule le fait que la Ville reste peu attractive du point de vue indemnitaire, ce qui pose la question de la juste rémunération des agents présents mais aussi qui peut être un sérieux frein au recrutement de nouveaux agents et donc à la mise en place de nouvelles politiques publiques qui nécessiteraient des énergies et des idées venues de l'extérieur. Je vous remercie.

**Sylvain ESTAGER, Maire**  
M. BERNALICIS.

**Ugo BERNALICIS, groupe LFI**

Merci, M. le Maire. Pour compléter l'intervention de Pauline SEGARD, mon premier commentaire politique général est de dire que vous pouvez effectivement vous satisfaire que le budget 2025 ait été le plus important en matière de dépenses d'investissement. Cela veut dire que tout ce que vous aviez prévu pour la campagne électorale comme belles réalisations à présenter aux citoyennes et aux citoyens est arrivé au bon moment, c'est-à-dire pile l'année de l'élection. Félicitations à vous pour cette planification électorale hors du commun.

Toujours est-il que nous viendrons rediscuter ensuite, avec le budget supplémentaire, de l'investissement. Le constat que nous pouvons tous faire c'est que si cette augmentation de l'investissement est là, elle est aussi due à un cycle qui fait que beaucoup de bâtiments publics ont été construits dans la même période, notamment avec la création de la ville neuve, et arrivent avec des besoins d'être reconstruits, réaménagés, réorganisés, rénovés à peu près au même moment et qu'en réalité, c'est sans doute une discussion que nous devrions avoir pour augmenter encore davantage l'investissement. Je comprends bien qu'il y a une tension entre l'investissement et le prix de la dette, mais je crois que nous devons pouvoir aller plus loin et surtout partir des besoins. Et c'est toute la difficulté que nous avons en lisant ce genre de document budgétaire : nous n'avons pas d'un côté ce qui a été fait en année 1, les perspectives pour les années à venir et le besoin et comment on le satisfait et on résorbe les besoins à satisfaire d'une année sur l'autre. Cela a été dit par Pauline SEGARD sur l'aspect environnemental, mais cela pourrait être développé et décliné sur plein d'autres aspects lorsque nous voyons, par exemple, la situation des logements sociaux dans la ville ou d'un certain nombre d'équipements sportifs. Il y a un très bel équipement sportif pour le rugby, mais il y en a d'autres qui souffrent, qui sont de moins bonne qualité et qui mériteraient d'être mis dans un plan d'investissement sans pour autant que nous ayons une quelconque visibilité. Cela vaut aussi pour la résorption des inégalités en tant que telle.

Je dois dire que nous allons bien évidemment nous abstenir sur ce document qui ne nous concerne en pas grand-chose mais qui en tout cas nous interpelle sur le fait qu'il ne faudrait pas que les années suivantes, qui ne sont plus des années d'élections – municipales, en tout cas –, voient une baisse des subventions, une baisse des dépenses de personnel pour mieux gérer vis-à-vis de l'augmentation des fluides, etc. Cependant, je suis sûr que je suis là en train de faire des procès d'intention qui n'auront évidemment pas lieu ; en tout cas, je l'espère.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Finalement, Mme BARISEAU.

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Oui, c'est cela, finalement Mme BARISEAU. Nous n'allons pas nous tromper de sujet tout de même ; je m'adresse là à mon collègue, M. BERNALICIS. Nous ne ferons pas d'intervention particulière sur ce compte financier unique, non pas que nous n'ayons rien à dire, mais simplement une explication de vote. Nous nous abstiendrons. Nous profiterons surtout de l'intervention du BS (budget supplémentaire) pour tenir compte du compte financier unique 2025, c'est-à-dire que nous nous projetons au regard de ce qui a été fait, mais nous ne nous tromperons pas de sujet ce soir.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Avant de donner la parole à Lionel BAPTISTE pour vous répondre, je remercie Mme BARISEAU, Mme SEGARD et M. BERNALICIS. Quelques remarques tout de même sur deux choses. Mme SEGARD, nous avons déjà échangé sur la dimension limitée des documents analytiques qui prétendent colorer ou définir ce qu'un budget représente, par exemple, en termes d'investissement et de bienfaits écologiques pour une politique publique. Les budgets verts qui sont présentés dans les différentes collectivités – je prends, par exemple, celui qui a été présenté dernièrement à la MEL –, il ne s'agit pas de lui faire un procès d'intention, mais nous ne sommes absolument pas sur quelque chose qui objective et qui permet d'affirmer ce que vous prétendez pouvoir être affirmé sur une analyse analytique, comptable sur une thématique, que ce soient les budgets verts, que ce soient les budgets genrés, fléchés favorables, défavorables, neutres. Nous sommes tout de même au minimum de l'analyse analytique. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas avoir des éléments de synthèse qui permettent de montrer ce qui est réalisé dans un budget d'investissement. J'ai demandé en ce début de mandat à ce que l'on travaille non pas un budget vert présenté comme il l'est à la MEL ou dans d'autres collectivités avec des histogrammes, des codes couleurs, un *smiley* c'est bon, ce n'est pas bon, mais que nous puissions avoir une synthèse plus conséquente de ce que nous réalisons parce que nous n'avons pas toujours eu la culture de la synthèse, mais vraiment la culture de l'efficacité. Nous pouvons effectivement aller plus loin dans la démonstration mais certainement pas avec ce type de budget.

Deuxième remarque : M. BERNALICIS, j'imagine bien que vous avez un tropisme, un mode de raisonnement qui repose essentiellement sur le calendrier électoral, mais en l'occurrence sur la question de l'investissement, c'est la base de tout manuel de gestion des collectivités de partir du principe qu'il y a un cycle d'investissement qui existe et qui est tout à fait corrélé avec le processus démocratique puisque lorsque l'on arrive en début de mandat, on est élu sur un programme, on lance logiquement ce qui a été annoncé dedans, il y a des phases d'étude, de réalisation et on arrive effectivement avec un pic d'investissement en fin de mandat qui n'est d'ailleurs pas du meilleur confort pour aller dans le sens d'une élection. Cela n'est pas toujours le cas. Là, où vous vous trompez magistralement, c'est sur la question de La Rose des vents par exemple qui a occupé le plus gros de cette année en termes de volume d'investissement. C'est tout le contraire de ce que vous avez dit : la Rose des vents,

par rapport au calendrier prévu, aurait dû être livrée en 2024 et pas en 2026 parce que si nous voulions être opérationnels pour une campagne sur ce bel outil, il aurait fallu l'inaugurer un ou deux ans avant. Mais vous savez peut-être qu'il y a eu en 2020 un épisode qui s'appelait la crise Covid qui a reporté toute une série de process, toute une série d'investissements et si vous aviez assisté aux débats du Conseil municipal dans le mandat précédent, vous auriez vu que nous nous sommes retrouvés avec un embouteillage en termes de plan de charge aussi bien au niveau des services que des marchés, par exemple, et qu'il ne nous a pas été possible de dérouler la séquence d'investissement tel que nous l'avions prévue initialement. Donc une série d'investissements a été mandatée mais reportée – c'était tout le problème des restes à réaliser à intégrer dans la mécanique budgétaire – et ce qui aurait dû être inauguré régulièrement en 2023, 2024, 2025, ne l'a pas été. Il est vrai qu'il y a eu un effet cumulatif mais il n'était pas dans une logique électorale et il était même extrêmement risqué, si je prends ce seul exemple de la Rose des Vents, de considérer que l'inauguration devait se faire en toute fin de mandat parce qu'à deux mois de l'élection, vous reconnaîtrez que cela n'était tout de même pas ce qui était le plus confortable pour lancer un équipement tel que celui-ci. N'allez donc pas imaginer non plus que nous « stratéguions » une logique d'investissement pour préparer une élection. Toutes les collectivités, tous les personnels élus ne fonctionnent pas uniquement avec comme boussole les élections. C'est peut-être le cas de La France insoumise et le vôtre, mais ce n'est pas le cas ici. Ce n'est pas le cas ici.

Voilà, je n'en dis pas plus. J'en ai déjà dit un peu trop. Lionel BAPTISTE, je te rends la parole pour que tu puisses compléter et répondre à quelques remarques.

**Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire**

Tu as dit l'essentiel. Simplement un petit ajout. Quand Mme SEGARD dit qu'il s'agit d'une présentation comptable, la réponse est oui : il s'agit d'une présentation comptable. Cela étant, elle est dans l'opposition, elle s'oppose. Elle dit qu'il n'y a pas d'objectifs politiques. Nous avons été élus sur un programme en 2026. Nous l'avions été en 2020. Il y avait donc un programme et évidemment chaque chantier, chaque investissement fait l'objet d'un arbitrage fin et les détails financiers montrent dans les grands équilibres que, oui, la gestion financière est très saine mais que, oui, cette conservation d'autofinancement permet ces investissements. Donc si nous lâchions la bride à cette rigueur, nous perdriions en investissement. Tout cela pour dire que bien évidemment l'arbitrage politique est au cœur de notre action et je crois qu'il n'est pas nécessaire de le démontrer davantage.

S'agissant de la transition écologique, Sylvain ESTAGER en a touché un mot, mais effectivement, tout est perfectible dans les limites financières et humaines. Je veux remercier à nouveau les services qui ont fourni un gros travail. Je leur ai mis un petit coup de stress en ce sens – merci à Mme DAOUADJI à ce propos – puisque si vous aviez travaillé un petit peu plus votre sujet, vous auriez vu que dans l'annexe page 64 du compte financier unique, il y a une section qui s'appelle « Lutte contre le changement climatique » qui fait la part entre le total des dépenses et celle qui est clairement intégrée à ce que l'on appelle favorable dans le cadre de la méthode I4CE (Institute for climate economics): 13 317 000 € qui sont clairement fléchés vers

cette transition écologique et qui respectent ou vont au-delà des normes. Donc oui, bien évidemment, nous faisons attention dans chaque projet et oui cela est intégré dans le travail des services au compte financier unique et oui, cela est perfectible dans la synthèse, mais ne disons pas n'importe quoi.

S'agissant de l'intervention de M. BERNALICIS, une petite phrase, comme ça, un peu entre deux sujets, m'a interpellé : ce document ne nous concerne pas. Je n'ai pas noté la fin, mais cela m'a surpris parce que si les finances de la collectivité ne vous concernent pas, il est un peu compliqué d'avoir ensuite un point de vue politique sur les sujets. C'est juste pour la petite remarque. Sur le fait d'investir davantage, tout le monde aimerait investir davantage mais, encore une fois, les investissements doivent être faits de manière extrêmement circonstanciée, analysée puisque, je ne vais pas vous refaire l'article, vous savez que l'État est tout de même en train de regarder pour supprimer une partie encore de ses dotations aux collectivités territoriales. Je sais que votre groupe politique, de ce point de vue, pense qu'il faut dépenser beaucoup, beaucoup plus. Cela peut se soutenir, mais en attendant, nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale et les dotations et la fiscalité dépendent principalement de causes exogènes à la Ville, donc nous faisons avec et nous faisons avec de façon pragmatique. Il est donc difficile de dire d'un côté qu'il faut investir plus et de l'autre ne pas se soucier d'un document qui donne le diagnostic clair des finances de la Ville. Voilà, en gros, tout ce que j'avais à dire. J'aurais pu en dire davantage mais cela serait trop long. Je vous remercie.

**Sylvain ESTAGER, Maire**  
Mme SEGARD.

**Pauline SEGARD, groupe Printemps villeneuvois**

Merci, M. le Maire. Très brièvement. Simplement, je salue le fait que vous ayez demandé qu'il y ait une synthèse plus précise, etc. Je vous ai toujours dit également dans le mandat dernier que lorsque l'on parlait de budget climatique, il n'était pas forcément nécessaire de reprendre la même méthodologie que ce qui se fait à la MEL, mais qu'il s'agissait de quelque chose qui pouvait être intéressant en termes d'analyse, que chaque collectivité peut évidemment créer sa méthodologie et que Villeneuve d'Ascq est donc tout à fait à même de le faire si elle juge que celles des autres ne sont pas au niveau.

Simplement pour dire à M. BAPTISTE que la partie que vous avez mentionnée dans le document est justement celle que j'ai justement citée dans mon intervention et pour laquelle je disais que j'aurais bien aimé avoir les critères de cotation. Vous mentionnez I4CE. C'est justement I4CE qui travaille avec la MEL depuis très longtemps sur son budget climatique. Je pense donc en effet qu'il y aurait des choses à partager avec les élus que nous sommes pour que nous comprenions bien comment vous établissez cette cotation des dépenses puisque, je l'ai souligné, celles qui sont cotées sont uniquement favorables. Cela est très bien mais pourquoi certaines ne sont pas cotées ? Pourquoi sont-elles favorables, etc. ? Nous aimerions justement en savoir plus dans un esprit de transparence et d'information. Je vous remercie.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Juste pour terminer et enchaîner après avec le BS : la question des cotations, il ne s'agit pas de se dire à Villeneuve d'Ascq, nous sommes plus malins que les autres et nous considérons que ce que les autres font n'a pas de sens. Mais, une thématique : prenez le budget de la MEL, j'ai découvert cette année que nous avons maintenant dans le budget vert l'intégration de la question de la biodiversité qui, dès le départ, aurait dû être intégrée dans cette logique-là puisque la question de la biodiversité est tout aussi impérieuse au niveau des enjeux environnementaux et sociétaux que celle du climat. Nous vous avons présenté les choses, non pas sous l'angle budgétaire parce que les dépenses favorables à la biodiversité, elles ne pèsent pas forcément énormément dans un budget. En revanche, lorsque l'on a une approche telle que Yohan TISON l'a déjà présentée et continuera de le faire, nous touchons directement au concret. C'est pour cela que nous voulons une approche beaucoup plus scientifique sur la stratégie de biodiversité, sur l'évaluation des taxons des espèces cibles et de l'évolution de ces populations. Lorsque nous avons un investissement qui est fléché, par exemple, sur la constitution de haies, je n'en peux plus d'entendre des collectivités qui se disent c'est formidable, nous avons planté ici 500 000, un million d'arbres. Cela n'a aucun sens si c'est pour planter des Buddléia, des Paulownia et si ce n'est pas pour restaurer des haies, et où on nous donne encore des données quantitatives au mètre linéaire sans aborder la dimension qualitative dans la différenciation de ce qui s'est passé à Villeneuve d'Ascq avec les différentes strates qui sont vraiment des choses concrètes et qui peuvent être évaluées mais pas forcément par une analyse budgétaire. Vous renouvelez tout le parc automobile de la Ville en achetant des véhicules électriques et là, dans la plupart des cotations on vous dit que c'est formidable pour la planète, que c'est un budget 100 % vert alors qu'il s'agit d'une véritable catastrophe écologique. C'est pour cela que plutôt qu'une analyse des politiques publiques à destination du climat, nous préférons avoir des approches thématiques et que je vous ai dit – et tant mieux si cela vous satisfait – que nous irions davantage sur des analyses – nous verrons, ne vous inquiétez pas ; je vous connaissais, Mme SEGARD, je ne m'emballe pas – des politiques conduites thématique par thématique. Toutefois, vous savez les réserves qui sont les nôtres, les miennes en particulier, sur l'analyse de ces budgets thématiques. C'est comme la question des budgets genrés : flécher les dépenses qui sont à même de réduire les inégalités de genre, il y a quelque chose qui relève bien souvent de l'artifice, malheureusement. Cela ne veut pas dire que la cause n'est pas impérieuse et que l'on s'y emploie à tout-va. Nous verrons d'ailleurs cela avec Marianne PLADYS, nous aurons toute une série de choses à mettre en avant. Toutefois, il faut effectivement réfléchir à une logique différente que celle des budgets, à mon avis. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Dernière remarque : effectivement, M. BERNALICIS, vous avez raison sur un point : c'est que la Ville...

**Ugo BERNALICIS, groupe LFI (hors micro)**

Je n'ai rien dit !

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Si, si, vous avez dit des choses. Vous avez pris la parole.

**Ugo BERNALICIS, groupe LFI**

Je n'ai rien redit ! Je peux reparler, si vous voulez.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Non, non, c'était en complément de la réponse de Lionel BAPTISTE. Oui, la Ville est face à un mur d'investissement par rapport à sa singularité de ville nouvelle. Effectivement, tous les équipements ont vieilli en même temps et le renouvellement de ceux-ci pour des Villes comme la nôtre est extrêmement problématique parce qu'au-delà des budgets qui se réduisent, du fonds vert, par exemple, qui a été fracassé et qui va nous poser un énorme problème puisque nous étions l'une des collectivités qui émargeaient le plus sur ces fonds et que nous avons misé dessus et que tout l'aménagement et toute la rénovation qui a été portée par la Ville l'a été en fonction de ce que nous pouvions aller chercher sur des fonds de conversion type fonds vert ; par exemple l'éclairage public, par exemple le marché global de performance énergétique où nous nous sommes appuyés sur ces dispositifs pour prioriser l'investissement. Je ne peux qu'être d'accord avec cela : nous avons un véritable problème. Au-delà des politiques gouvernementales qui mettent un coup de rabot catastrophique sur la capacité d'investir, il y a en plus la non prise en compte des singularités de certains territoires et une Ville comme Villeneuve d'Ascq est beaucoup plus exposée qu'une autre du fait de sa genèse originelle. Il faut avoir conscience de cela. Évidemment, il ne nous sera pas possible de tout rénover en même temps dans la limite des budgets qui sont les nôtres. C'est pour cela que nous avons une stratégie qui est extrêmement fine et qui, effectivement, nous inquiète au regard de ce qui s'annonce dans les coupes budgétaires ; nous serons d'accord là-dessus. Cependant, comme l'a rappelé Lionel BAPTISTE, cela se passe à l'Assemblée et si vous arrivez à faire en sorte qu'une Ville comme Villeneuve d'Ascq ne soit pas tapée comme les autres alors qu'elle mérite d'avoir bien plus, nous serons d'accord sur le fond.

Je vous propose que nous passions directement à la présentation du BS et nous examinerons directement la délibération 2 Affectation du résultat car il est plus logique de voir la présentation du BS pour intégrer cette affectation du compte de résultat.

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq (hors micro)**

Nous ne votons pas le CFU !

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Ah si ! Vous avez raison. Vous faites bien de me rappeler à l'ordre. Nous allons donc voter le CFU. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*Le compte financier unique 2025 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention des groupes Avec vous Villeneuve d'Ascq, Printemps villeneuvois et LFI. M. Gérard CAUDRON n'ayant ni assisté au débat ni au vote).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Lionel, tu vas reprendre pour nous présenter maintenant le budget supplémentaire,

mais nous allons aller chercher M. le Maire.

## **II. AFFECTATION DU RESULTAT 2025**

## **III. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026**

*Un diaporama est projeté.*

### **Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire**

Les principaux objectifs du BS sont détaillés de manière très pédagogique sur cette première diapositive : reprendre le résultat 2025 et les financements restants à réaliser en investissement, ajuster les crédits ouverts au BP (dépenses et recettes) en fonction des informations qui sont arrivées depuis le BP et l'ouverture des crédits nouveaux en cas d'urgence et d'imprévu et *in fine* ajuster l'autofinancement prévisionnel et les recettes d'emprunts ouvertes au BP.

Je vous propose de passer au concret. Un résultat de la section de fonctionnement 2025 à 17,15 millions d'euros, un financement de la section d'investissement qui fait apparaître un besoin à 7,02 millions d'euros. Je passe les reprises de résultat. Il y a donc un financement disponible au BS à 10,12 millions d'euros.

En détail, sur la section de fonctionnement, nous avons principalement en dotations +907 000 €. Je précise en propos liminaire que chaque nouvelle dépense est évidemment couverte par une nouvelle recette voire un petit peu plus. Vous avez la ventilation de ces nouvelles dotations qui apparaît dessous :

- Dotation forfaitaire : - 45 000 € ;
- La DSUC (dotation de solidarité urbaine et de cohésion) à 466 000 € ;
- La DNP (dotation nationale de péréquation) à - 48 000 € ;
- Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) à + 392 000 € ;
- Les compensations d'exonération de taxe foncière à 104 000 € ;
- Les subventions complémentaires à 37 000 €.

Je vous propose de passer à la slide suivante sur les ajustements en fonctionnement. Les ajustements totaux sont de 647 000 €, détaillés de manière très claire sur le diagramme à droite avec des charges à caractère général à 200 000 € et des charges de gestion courante à 497 000 €, dont le fait saillant que nous avons vu tout à l'heure sur une photo qui évoquait la chose, à savoir la subvention au CCAS de 330 000 € pour le soutien du service d'aide à domicile et de l'EHPAD afin de combler le déficit cumulé et le soutien également au monde associatif pour 60 900 €, dont l'Avan et Cric Crac, et les charges à caractère général.

En section d'investissement, vous avez à droite un diagramme extrêmement clair qui montre la structure des recettes : le FCTVA à 546 000 €, les subventions à 184 000 € et les cessions à 31 000 €, donc un total de nouvelles recettes inscrites à 762 000 €.

Sur les ajustements en dépenses, avec les moindres valeurs sur certaines opérations et les mouvements de calendrier, nous récupérons 820 000 €. Vous voyez la ventilation majeure en montants de réduction :

- La Maison du néolithique : 290 000 €,
- Les travaux sur l'hôtel de ville : 150 000 ;
- Le CCAS : 150 000 €.

De fait, des ajustements peuvent être proposés avec des ouvertures de crédits sur les opérations pluriannuelles à hauteur de 150 000 € et des restitutions de crédits qui sont ventilées dans le tableau du bas de la diapositive avec, comme fait significatif en montant majeur, la rénovation de l'espace public Triolo avec une réduction de 700 000 €.

Sur les nouvelles propositions : comme nous le disions, vous avez la ventilation d'opérations pluriannuelles avec notamment un travail sur l'accompagnement paysager avec la MEL à 130 000 €, le remplacement des matériels obsolètes de la cuisine Jean-Lempereur à 149 000 €. Je vous propose de ne pas tout vous égrener pour ne pas alourdir la présentation.

En synthèse, un point à retenir : en dépenses d'équipement, après réduction des coûts et des projets différés, le report des crédits monte à 36,59 millions d'euros. Vous avez un comparatif avec les années précédentes. La part des dépenses qui est financée par l'emprunt après le BS est à 34 %.

En conclusion, compte tenu de la reprise du résultat et de la réduction des crédits et des nouvelles inscriptions, le BS 2026 s'équilibre en fonctionnement à 10,9 millions d'euros. L'investissement reprend les reports de crédits et les ajustements mentionnés pour un total de 19,5 millions d'euros. Nous avons donc un niveau d'investissement maintenu à 36,5 millions d'euros et un niveau d'emprunts contenu à 12,9 millions d'euros. Je vous remercie.

### **Sylvain ESTAGER, Maire**

Merci Lionel pour la dimension synthétique. J'appelle les prises de parole. M. BERNALICIS d'abord, M. BALEMENT et M. BURETTE. Il n'y en a pas d'autres ? Allez-y.

### **Ugo BERNALICIS, groupe LFI**

Merci, M. le Maire. Pour faire rapide et efficace, nous nous interrogeons déjà sur le fait que nous récupérions finalement 17 millions d'euros de 2025. Est-ce qu'ils étaient vraiment de trop par rapport à cette année 2025, ces 17 millions d'euros, parce que l'exécution budgétaire a aussi son intérêt ? Comment les expliquez-vous ? Je comprends que cela fasse votre joie de les ventiler sur un budget supplémentaire 2026 par voie de conséquence, néanmoins cela interroge. Cela interroge d'autant plus que l'essentiel va à la diminution de l'endettement et je reviens donc sur le propos précédent : je ne suis pas sûr qu'il faille baisser le niveau d'endettement. Je pense qu'il faut le maintenir élevé pour les raisons que nous avons indiquées précédemment. Je fais ce que je peux à l'Assemblée nationale avec mon groupe pour tenter de ne pas supprimer le fonds vert, de ne pas faire un certain nombre de suppressions qui concernent les collectivités territoriales. D'ailleurs, le président de la commission des finances, Éric COQUEREL, a encore demandé pas plus tard que la semaine dernière la mise en place d'un budget rectificatif un peu similaire à ce que nous sommes en train de discuter là mais à l'échelle du pays pour réintroduire ces mesures notamment

du fait de l'épisode caniculaire que nous venons de vivre mais aussi sur les questions de justice. Vous avez vu l'affaire de la petite Lyhanna qui évidemment a choqué le pays tout entier et nous nous disons que les 410 millions d'annulations de crédits du ministère de la Justice ne sont pas nécessaires. J'aimerais donc que nous suivions une logique qui soit cohérente ici localement et que nous ne nous précipitions pas en disant que nous allons améliorer la capacité d'autofinancement plutôt que de poursuivre le rythme d'investissement. Mon intervention précédente était peut-être un peu ironique et sous forme de boutade lorsque je disais que vous aviez bien réussi à faire en sorte que l'exécution de l'investissement arrive tout pile bien en 2025 à son niveau le plus élevé. Vous avez d'ailleurs commencé par approuver ce que j'avais dit en disant que les investissements se décidaient en début de mandat et se constataient plutôt vers la fin et qu'il y avait de ce fait un cycle et que cela était cohérent. Je ne faisais que le rappeler modestement et observais que vous ne l'aviez pas trop mal fait, à mon avis, sur cet aspect-là. Sur les types d'investissements, il s'agit d'une autre histoire parce que, encore une fois, nous voyons qu'il y a là une petite ligne qui pose la question. Il s'agit d'une toute petite ligne de 200 000 €, notamment sur les services juridiques qui seraient en hausse ; les services du contentieux. Est-ce que nous pourrions avoir quelques explications ? Cela est mis avec divers autres éléments, mais il s'agit du service affaire juridique et contentieux qui est mis en numéro un. De quoi s'agit-il ? Nous aimerions bien avoir quelques détails supplémentaires. Disons que je comprends que comptablement, vous le ventiliez comme cela, mais nous pouvons nous interroger tout de même sur le fait que politiquement il y avait peut-être des moyens de rebondir justement en ayant cet excédent à reventiler. Voilà pour ma question.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Il y avait M. BALEDENT.

**Vincent BALEDENT, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Merci, M. le Maire. M. l'adjoint, chers collègues, le budget supplémentaire est souvent présenté comme un exercice technique. Pour notre part, nous le considérons comme un révélateur politique car derrière les chiffres, ce sont toujours des choix qui s'expriment, des choix qui disent ce qu'une majorité veut faire, des choix qui disent ce qu'elle ne veut pas faire, des choix qui révèlent sa vision de l'avenir. Chaque élu en responsabilité doit alors se poser deux questions : ce budget supplémentaire respecte-t-il les attentes et les besoins des Villeneuvois ? Ce budget supplémentaire répond-il aux enjeux de la commune ? Lors du budget primitif, nous avons résumé les priorités pour Villeneuve d'Ascq autour de trois axes : protéger, agir et réunir. Aujourd'hui, une question demeure : ce budget supplémentaire est-il à la hauteur de ces ambitions ? Nous ne le pensons pas.

Premier enjeu, première question : comme l'avenir d'une Ville se mesure aussi à sa capacité à protéger ses habitants, ce budget respecte-t-il les attentes et les besoins des Villeneuvois en termes de protection et de pouvoir d'achat ? Premier constat : lorsqu'il s'agit de protéger les habitants, ce budget manque de souffle. Baisser de 230 000 € les crédits sur la vidéoprotection. Chacun peut avoir son opinion sur le niveau d'équipement nécessaire, mais une chose est certaine : que ce soit un report

ou une annulation, le résultat est le même pour 2026, les équipements attendront. Sur le pouvoir d'achat, le constat est aussi très clair : depuis le début de ce mandat, notre groupe propose des mesures concrètes pour aider les Villeneuvois confrontés à la hausse durable du coût de la vie. Nous avons proposé un bouclier énergétique municipal : refus. Nous avons proposé un dispositif d'achats groupés d'énergie permettant aux habitants de bénéficier de tarifs négociés collectivement : refus également. Pourtant, ces dispositifs existent ailleurs. Ils fonctionnent. Ils apportent des réponses concrètes. Pendant que les habitants attendent des solutions pragmatiques, innovantes et immédiates, vous choisissez l'inertie. Pendant que les factures continuent d'augmenter, vous choisissez de ne rien expérimenter.

Deuxième enjeu, deuxième question : agir pour demain, innover dans la méthode. Ce budget répond-il aux enjeux de la commune ? Agir aujourd'hui pour préparer demain. Or ce qui frappe à la lecture de ce budget supplémentaire, c'est moins ce qu'il contient que ce qui lui manque. Commençons par la méthode. Vous aviez promis davantage de dialogue avec l'ensemble des élus. Force est de constater que cette promesse tarde à se concrétiser : refus de transmettre un agenda consolidé des manifestations municipales privant ainsi les élus que nous sommes tous de pouvoir participer aux manifestations laissant penser aux organisateurs que notre absence est voulue, documents parfois transmis au dernier moment, une première réunion des présidents de groupe et un travail préparatoire du règlement intérieur qui ont subi ordre, contrordre, report et diffusion de documents de travail à la dernière minute...

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Est-ce que vous pourriez en rester au BS ? M. BALEMENT, vous intervenez sur le BS. Il n'y a pas de souci pour intervenir sur ces sujets-là, mais là nous sommes sur une intervention qui porte sur le budget supplémentaire.

**Vincent BALEMENT, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Oui et alors ? La méthode annoncée n'est pas au rendez-vous...

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Non, ne lisez pas votre texte, mais essayez de réagir et de rester sur le sujet du jour, à savoir le budget supplémentaire.

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq (hors micro)**

En revanche, M. BERNALICIS qui parle de *l'Assemblée nationale*, il n'y a pas de problème !

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Ah mais pour être à l'école de M. BERNALICIS, il y a encore un petit peu de travail pour M. BALEMENT.

**Vincent BALEMENT, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Donc le sujet principal reste l'investissement parce qu'un budget, c'est aussi une préparation de l'avenir. Or l'investissement recule. Les dépenses d'équipement inscrites au budget primitif diminuent déjà de près de 3 millions d'euros par rapport à 2025. Et ce BS ne vient pas corriger cette baisse. Au contraire, vous ouvrez des crédits

d'un côté et vous en annulez davantage de l'autre. Résultat : un solde négatif. Et lorsque nous découvrons que le taux de réalisation des investissements est aujourd'hui d'environ 37 %, l'inquiétude devient légitime. Car moins d'investissements aujourd'hui, c'est moins de ville demain, moins d'équipements, moins de rénovations, moins de transition écologique, moins d'anticipation, moins de préparation. Pourtant, les moyens existent. Votre niveau d'endettement est maîtrisé, votre capacité d'autofinancement demeure solide. Autrement dit, ce n'est pas l'absence de moyens qui explique cette prudence, c'est un choix politique.

Enfin, le grand absent de ce BS : l'avenir numérique. Et c'est là que se situe sans doute le principal angle mort de ce budget supplémentaire. Nous sommes en 2026, partout l'intelligence artificielle transforme les collectivités, les services publics, la relation aux usagers, l'analyse de données, la gestion énergétique, l'entretien des espaces publics, l'accompagnement des associations. Partout des Villes expérimentent. Partout des collectivités se préparent. Nous aurions aimé voir apparaître les premiers crédits. Or, dans ce BS, il ne se dégage aucune stratégie, aucune expérimentation, aucun investissement identifié, aucune feuille de route. Pour une ville universitaire, pour une ville d'innovation, pour une ville qui accueille des chercheurs, étudiants et entreprises numériques, cette absence interroge. Car préparer l'avenir, ce n'est pas seulement entretenir l'existant, mais c'est aussi anticiper les transformations du monde qui vient.

Troisième enjeu : réunir les énergies et renforcer la cohésion. Ce budget y contribue-t-il ? Réunir les habitants, réunir les associations, réunir les énergies : là encore, les signaux sont contradictoires. Les crédits destinés au tissu associatif apparaissent en baisse par rapport à l'exécution 2025. Si nous cumulons BP et BS 2026 comparé au CA 2025, nous constatons une baisse de près de 500 000 € par rapport à 2025 alors même que nos associations constituent une des plus grandes richesses de Villeneuve d'Ascq, alors même qu'elles assurent au quotidien des missions sportives, culturelles, sociales et citoyennes essentielles. À l'inverse, nous notons l'augmentation de la subvention du CCAS. Et cette hausse pose une question simple : pourquoi ce besoin n'avait-il pas été anticipé au BP ? Un BS doit répondre à des imprévus or, ici, il sert surtout à corriger une prévision manifestement sous-évaluée.

En conclusion, M. le Maire, vous avez remporté les élections en promettant le changement. Ce BS était l'occasion de commencer à lui donner du contenu. Or que constatons-nous ? Moins d'investissements, un manque d'ambition, aucune mesure nouvelle pour le pouvoir d'achat, aucune vision structurée sur les mutations technologiques, très peu de signaux politiques. Nous reconnaissons une gestion financière prudente. Nous ne la contestons pas mais nous pensons qu'une Ville comme Villeneuve d'Ascq ne peut pas se contenter uniquement d'être bien gérée, elle doit aussi préparer l'avenir. Ce budget supplémentaire sécurise les comptes, il ne dessine pas un cap. C'est cette absence d'ambition politique qui motivera notre vote. Nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous allons terminer avec l'intervention de M. BURETTE.

**Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois**

Merci, M. le Maire. Chers collègues, après le compte financier unique, nous examinons effectivement maintenant ce budget supplémentaire et, par nature, un budget supplémentaire est un exercice assez technique qui intègre les résultats de l'exercice précédent, qui ajuste certaines inscriptions budgétaires et consolide des équilibres de la collectivité. Sur ce point, il n'appelle pas de remarque particulière de notre part. Cependant, il soulève en revanche une question politique : le compte financier unique que nous venons d'adopter confirme une situation financière qui est plus favorable que celle qui a été présentée lors du vote du budget primitif il y a un peu plus de trois mois. Le budget supplémentaire en est la traduction immédiate. Il réduit fortement le recours prévisionnel à l'emprunt et il redonne des marges de manœuvre à notre collectivité. Il s'agit d'une bonne nouvelle, mais cela interroge également. Sans remettre en cause la sincérité des documents budgétaires, cet écart montre surtout que nous devons progresser dans notre capacité à mieux piloter les finances municipales et à objectiver nos marges de manœuvre. C'est précisément le sens des propositions que nous formulons depuis plusieurs années. Nous défendons la mise en place d'un budget vert ; nous ne reviendrons pas sur le débat qui vient d'avoir lieu mais nous défendons ce budget vert non pas comme un document supplémentaire mais comme un outil de pilotage permettant de mieux mesurer l'impact écologique de nos dépenses et d'éclairer nos arbitrages. Cependant, cela ne suffit pas. Nous avons besoin d'une nouvelle génération d'indicateurs ; des indicateurs qui permettent de mieux suivre notre plan d'investissement, d'évaluer l'utilisation de notre patrimoine communal, la fréquentation de nos équipements, la qualité du service rendu aux habitants, l'adaptation de nos politiques au vieillissement, à la transition numérique ou encore aux effets du changement climatique. Car la question n'est pas seulement combien dépensons-nous mais que produisent réellement nos dépenses.

Nous sommes désormais à près de 100 jours après l'installation du nouveau Conseil municipal et le mantra de ce début de mandat, votre mantra, est, je vous cite : « *Pas d'effet d'annonce.* ». Nous partageons effectivement cette idée que les effets d'annonce ne remplacent jamais l'action. Mais s'il n'y a pas d'effet d'annonce, c'est surtout qu'à cette date, il n'y a pas d'annonce. Or, notre ville évolue et les Villeneuvoises et les Villeneuvois le vivent chaque jour. Ils ne nous parlent pas de chapitres budgétaires ou de décisions modificatives, ils évoquent des difficultés très concrètes que nous rencontrons au quotidien : l'inscription des enfants au CAL, les inquiétudes liées au vieillissement de proches, la difficulté à trouver une information sur le site Internet de la Ville, les difficultés à trouver à se loger dans la ville ou les conséquences très concrètes des fortes chaleurs que nous venons de connaître. Ils attendent de leurs élus qu'ils soient à l'écoute de ces réalités, qu'ils apportent des réponses concrètes. Face à cette transformation, ils n'attendent pas seulement une bonne gestion, ils attendent une vision et c'est précisément ce que nous sommes en droit d'attendre des premiers mois d'un mandat. Il s'agit d'un moment particulier, les premiers mois d'un mandat, où une majorité commence à traduire son projet politique dans ses décisions, où elle fixe ses priorités, où elle assume un cap et nous ne demanderons effectivement pas d'effet d'annonce aujourd'hui, nous attendons une direction car la gestion, si elle est indispensable, ne peut devenir un projet politique en

lui-même.

Sur toutes ces questions, ce budget supplémentaire nous laisse sur notre faim. Il ajuste, il régularise, il sécurise des équilibres, cela est vrai, mais il ne marque pas encore, selon nous, le véritable commencement politique de ce nouveau mandat. Pour notre part, nous pensons que le modèle villeneuvois a toujours été capable de se réinventer. Il s'est construit sur l'innovation, sur la confiance accordée aux habitants, sur la capacité à expérimenter et anticiper et c'est cet esprit que nous souhaitons retrouver. Le compte financier unique montre que la commune dispose aujourd'hui d'une situation financière solide. Tant mieux. Cette solidité est une chance, mais elle crée surtout une responsabilité car la question n'est plus de savoir si nous pouvons agir, mais de savoir ce que nous voulons construire. Pour notre part, nous continuons à défendre une Ville qui anticipe plutôt qu'elle ne subit, qui fait confiance à ses habitants, qui innove, qui évalue l'impact de ses politiques, qui prépare les grandes transformations qui sont à l'œuvre en ce moment même (démographiques, sociales, numériques et climatiques). Parce qu'au fond, un budget n'est jamais une fin en soi, c'est un moyen : le moyen de préparer l'avenir et c'est dans cet esprit que nous nous abstiendrons sur ce budget supplémentaire. Je vous remercie.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Il y a plusieurs choses dans ce qui a été évoqué. Avant de donner la parole à Lionel BAPTISTE, quelques éléments de réponse. M. BURETTE, d'abord. Quand vous me prêtez un mantra, laissez-moi le choisir et ne résumez pas mon propos à une citation extraite de je ne sais où. Le début de mandat a été extrêmement clair : nous avons dit qu'en début de mandat, nous faisons un inventaire, que nous faisons un diagnostic. Je fais la tournée de tous les services avec les élus, avec les services eux-mêmes et nous réalisons un diagnostic pour nous reprojeter en lien avec le programme qui a été annoncé. Effectivement, il n'y a pas d'effet d'annonce de début de mandat parce que nous sommes les pieds sur terre, nous sommes sur le terrain en permanence et nous ne sommes pas en train de distiller de fausses promesses ou d'être dans un calcul électoral de début de mandat. L'histoire des 100 jours au cours desquels nous ferions cela, nous sommes dans une continuité sur un modèle qui a été validé. Et je précise, M. BALEDENT, que je n'ai pas fait campagne sur le changement. J'ai fait campagne précisément en disant qu'il y a un modèle à préserver, qu'il y aura des inflexions nécessaires. Cela a d'ailleurs toujours été le cas de la majorité municipale d'être capable de se réinterroger et ne pas précipiter les choses par de seuls effets d'annonce. Les effets d'annonce dont nous nous souvenons : mon ennemi, c'est la finance et nous allons révolutionner tout cela et juste après nous nous tapons les loïs El Khomri. Ça, nous avons connu. Ce n'est pas comme cela que nous procédons, M. BURETTE. Ce n'est pas sur ce genre de remise en cause de promesses de campagne. Nous sommes dans le sérieux et dans le diagnostic. Donc si vous voulez des effets d'annonce, faites-en. Vous en aviez d'ailleurs fait au début de la campagne. Mais il est un petit peu curieux de vous voir nous expliquer que vous avez toujours défendu certaines évolutions dans la majorité. Vous y étiez et vous ne les avez pas défendues quand vous y étiez. Le « nous » interpelle. Que Mme SEGARD nous le dise, il n'y a pas de souci. Mme SEGARD a effectivement défendu certaines choses. Aujourd'hui, vous avez rejoint le groupe ACCES, vous avez quitté la majorité et vous

vous appropriiez les propos du groupe que portait Mme SEGARD. Cela est un peu facile. Cela est un peu réducteur. D'un point de vue démocratique, ce n'est pas tout à fait transparent et d'un point de vue déontologique, cela interpelle.

C'est la même réponse que je vais faire à M. BALEDENT parce que, M. BALEDENT, je vous ai écouté attentivement. Le fond de l'intervention ne me pose aucun problème parce qu'il s'agissait effectivement d'un propos que vous aviez tenu régulièrement. Nous retrouvons la même sémantique, nous retrouvons la même démonstration dans la façon de procéder pour exposer une politique et je n'ai aucun souci, Mme BARISEAU, avec ce que vous et votre groupe aviez présenté dans le mandat précédent quand vous étiez dans l'opposition. Cela est normal, il y a une opposition de droite qui s'oppose et qui propose et nous débattons. Mais vous entendre, vous, M. BALEDENT, reprendre les choses de cette façon, c'est oublier tout de même d'où vous venez et la façon dont en 2020, vous aviez trahi le groupe de droite pour rejoindre un projet qui vous avait séduit et que vous trouviez fantastique et une fois installé, vous être reparti. Donc cette question de l'incarnation politique se pose. Il s'agissait d'ailleurs d'un des éléments qui étaient subsidiaires à votre intervention. Et l'incarnation politique elle se pose aussi dans la cohérence, dans la droiture et dans la continuité des propos et des attitudes que l'on assume ou pas. Manifestement, vous avez du mal à les assumer mais comptez sur moi pour les rappeler à la moindre occasion.

Sur l'intervention de M. BERNALICIS, alors là il y a des choses... Non, je termine tout de même, M. BALEDENT, parce qu'il y a eu des énormités dans ce que vous avez dit. Les 37 % de taux de réalisation...

**Vincent BALEDENT, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Cela vient d'un mail de M. BAPTISTE.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Non mais 37 % de taux de réalisation au moment d'un BS ! Vous vous appuyez sur quoi ? Regardez les documents de synthèse, nous n'avons jamais atteint 37 %. Si vous avez besoin d'être tutoré...

**Vincent BALEDENT, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Dans ce cas-là...

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Vous n'avez pas la parole, M. BALEDENT.

**Vincent BALEDENT, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

(...) Je prendrai le soin de vous transmettre le mail...

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Vous arrêtez d'interrompre, M. BALEDENT. Les taux de réalisation, on les mesure en fin d'année et si M. BAPTISTE vous a répondu quelque chose de cet ordre, c'est parce que nous sommes en cours d'exécution et qu'un taux d'exécution et un taux de réalisation, quand on les mesure au mois de mai, il est rarement de 95 %. C'est une

évidence. Un taux de réalisation, cela se déploie au fil de l'eau et si vous ne l'avez pas compris, je pense que M. BAPTISTE vous a répondu sans doute de façon très sincère, mais je pense qu'il ignorait le degré d'incompétence en la matière qui est le vôtre. Ça, c'est évident. Au mois de mai, je ne connais aucune collectivité qui a un taux de réalisation qui correspond à celui de la fin de l'année. Et je vous ai vu réagir aussi et vous avez réagi, je pense, de la même façon parce que là nous touchons tout de même le fond au niveau de l'analyse.

Pareil au niveau des associations. Il y a juste un tout petit sujet qui vous a peut-être échappé dans le mandat précédent quand vous étiez dans la majorité. La diminution des subventions pour le monde associatif : je vous rappelle tout de même, qu'il y a eu effectivement une municipalisation de l'école de musique et que les crédits qui avaient été inscrits au BP n'ont pas été exécutés et donc la somme que vous avez avancée, si vous regardez par rapport à ce qui avait été inscrit dans le cadre de l'école de musique, les crédits au monde associatif ont augmenté. Ils ont augmenté. La prochaine fois que vous avez un doute, posez la question à M. BAPTISTE, il vous répondra. Mais il vous accompagnera pour vous faire comprendre la réponse parce que, manifestement, vous avez du mal.

M. BERNALICIS, vous avez repris l'idée qu'il fallait investir, qu'il ne fallait pas réduire, etc. Nous sommes d'accord sur la chose. Je rappelle tout de même que sur la dette, il y a une confusion. Nous avons diminué une série d'inscriptions parce qu'il y avait sur le fonctionnement, au moment où je présentais le BP, de vraies incertitudes sur toute une série de dispositifs. Vous vous rappelez dans quelles conditions le budget a été présenté et est passé au niveau national ? Les incertitudes qui portaient par exemple sur l'annulation puis le rétablissement, puis l'annulation du fonds de compensation de la TVA ? Nous avons toute une série d'incertitudes et je l'avais présenté en BP en disant attention, nous avons des choses que nous avons réalisées à minima et qui sont venues se réinscrire. Nous avons aussi eu des diminutions d'investissements qui ont été réalisées par rapport à des estimations qui ne sont jamais truquées, mais qui, dans la temporalité, nous faisaient craindre que nous dépenserions davantage et nous avons eu un gros travail des services, mais peut-être que Lionel BAPTISTE va l'expliquer, pour récupérer des crédits qui avaient été inscrits, qui avaient été fléchés et qui dormaient quelque part sur certaines lignes et nous avons épuré une série de lignes qui ont effectivement fait diminuer certains besoins en financement puisque nous avons retrouvé des crédits à affecter. Je rappelle un chiffre : sur les deux années, la dette est passée de 38 millions à 48. Lorsque l'on passe de 38 millions de dette à 48, on n'est pas sur une diminution de l'emprunt. On est bien sur une augmentation et je dirais même plus : une augmentation conséquente. On n'est pas dans la gestion pépère. On n'est pas dans la bonne gestion en père de famille. On est sur un investissement stratégique. Dix millions d'emprunts supplémentaires sur une base de 38, cela est conséquent. Si nous faisons cela tous les deux ans, nous allons très vite nous retrouver avec une opposition qui va nous dire que vous êtes en train de cramer la caisse et peut-être que vous nous direz que nous préparons l'élection de 2032–2033. Avec votre grille de lecture, c'est peut-être ce à quoi vous allez penser. Mais pour l'instant, nous avons fait des choix stratégiques et effectivement cela s'est traduit par un recours plus conséquent à l'emprunt.

Lionel, si tu veux compléter. Excuse-moi d'avoir pris un peu la parole.

**Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire**

Beaucoup de choses ont été dites et précisées. Je commence dans l'ordre. M. BERNALICIS, les 17 millions d'euros évoqués sont l'excédent de la section de fonctionnement et vous avez dit que la majeure partie avait été réimputée à la diminution de l'emprunt. Non, puisque ce sont 7 029 000 qui sont réimputés sur la question. Et il faut se souvenir que le fonds de roulement est quelque chose d'indispensable pour exister financièrement vis-à-vis des financeurs, comme l'a dit Sylvain ESTAGER. Si nous voulons continuer d'investir beaucoup, ce qui est votre propos, il faut avoir des finances saines. Premier point.

Sur le fait de maintenir très haut le niveau élevé d'endettement, M. le Maire a été très clair. Je pense qu'il n'y a pas besoin d'y revenir puisque nous avons pris 10 millions de plus en la matière, ce qui montre le volontarisme de la Ville.

M. BALEDENT. J'ai envie de dire que M. BALEDENT a montré qu'il était de manière claire. Il aura mis le temps mais là, la chose est saillante. Il a dit que le BS est un révélateur politique. Oui, si on veut. Cela traduit une vision de l'avenir et il a dressé sa liste politique. On croirait la campagne politique de M. SARKOZY. Il a fait partie de la majorité pendant six ans et il a oublié que le modèle villeneuvois qu'ont défendu Gérard CAUDRON, Sylvain ESTAGER et les précédentes équipes est un modèle de très haut niveau de service public. Nul ne peut le contester. Nous le voyons d'ailleurs dans la section de fonctionnement et bien évidemment dans le personnel. Les services publics, c'est de l'humain. Est-ce qu'il faut, en termes de terminologie, employer ces expressions sarkozystes de pouvoir d'achat pour pouvoir dire ce que sont les services publics ? À titre personnel, je n'en suis pas sûr, mais comme il s'agit de votre argument de vente parce que vous vous comportez comme un représentant de commerce... Je ne critique pas, je l'ai été, donc je n'ai aucun mépris par rapport à ce métier-là, mais la terminologie que vous employez n'est pas à la hauteur. Dont acte. Toutefois, nous avons bien vu qu'il s'agissait d'une campagne politique plus qu'un travail fin sur le BS. Et l'argument que vous reprenez, vous le reprenez sur le BP mais sans le BS car sans le BS nous sommes bien à 56 % de taux d'investissement et l'investissement n'a jamais été aussi fort, ne vous en déplaise. Vous pouvez dire n'importe quoi, ce n'est pas grave. M. BALEDENT nous fait une espèce de liste fourre-tout sur l'avenir numérique, sur le tissu associatif. Bah non, le soutien au monde associatif n'a pas baissé. Il est très clairement précisé, notamment dans les différents livrets, qu'il y a eu des transferts de charges dont nous avons très largement parlé au travers de nombreux conseils municipaux où vous étiez largement présent. Vous étiez d'ailleurs présent sur toutes les photos des manifestations. Je ne sais donc pas comment vous faites pour oublier tout de même que ce transfert ne traduit pas une baisse de soutien au monde associatif puisqu'il est même légèrement supérieur. Je ne sais pas où vous allez chercher vos chiffres, mais cela est complètement absurde. Évidemment qu'il n'y a pas de baisse au monde associatif et si vous en trouvez une, nous serions curieux de la connaître. Et sur le monde numérique, écoutez, je pense que ce n'est pas le lieu d'un BS d'en parler. Autre contrevérité ou du moins confusion : la baisse de 230 000 € sur la vidéoprotection...

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq (hors micro)**

Annulation de crédits.

**Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire**

Oui, sauf qu'elle reviendra au travers d'autres crédits puisqu'il s'agit juste d'une dimension technique où en gros une décision de la préfecture fait que nous reportons le chantier. Il ne s'agit donc pas d'une baisse de soutien à la chose, donc votre slogan politique protéger, agir, cela n'a pas de sens. C'est de la politique politicienne.

Je crois que j'ai oublié M. BURETTE qui nous dit une chose exacte sur le plan formel : un BS intègre effectivement les résultats, ajuste, etc. Tout à fait d'accord. Vous avez eu tendance à laisser entendre que le BP aurait légèrement manqué de sincérité. Vous ne l'avez pas dit comme cela – je ne veux pas vous prêter des mots – mais vous avez dit que le BP présentait une situation beaucoup plus favorable et vous vous étonniez qu'il y ait une différence après le BS. Oui, c'est logique. Vous qui suivez l'actualité de près sur le plan politique, vous savez que la loi de finances n'a pas dévoilé avant le BP toutes ses cartes et que la Ville, par professionnalisme, ne pouvait pas avoir connaissance du FCTVA à hauteur de 392 000 €. Il s'agit toutefois d'une dimension technique, mais comme dit souvent M. le Maire, posez ce genre de questions en commission.

Voilà. Je ne voudrais pas être trop long parce que je pense que j'ai déjà un petit peu débordé.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Non, il y a beaucoup de choses à dire. Une dernière question très technique, M. BERNALICIS. Pas politique, technique.

**Ugo BERNALICIS, groupe LFI**

Non, très technique. Le point 4.3 « Ajustement du niveau de l'emprunt 2026 » du budget supplémentaire parle de 11 millions d'euros affectés à cela. De ce fait, je n'ai pas bien compris.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Écoutez, je le dis sans malice, ce genre de question technique se pose en commission plénière, en commission finances. Nous reviendrons donc vers vous pour vous l'expliquer au besoin. Nous allons passer au vote.

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq (hors micro)**

Dix-sept moins sept, cela fait 11. Cela ne fait pas 7 !

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous reviendrons là-dessus en commission, il n'y a aucun souci. Les commissions servent à cela.

*Propos hors micro de Mme BARISEAU.*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Mme BARISEAU, calmez-vous. Nous sommes sur un débat qui a lieu d'exister. Ce

n'est pas la peine de partir dans les tours. On va se calmer. Nous allons voter les délibérations dans l'ordre. Délibération n° 2 – Affectation du résultat 2025 : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*L'affectation du résultat 2025 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Budget supplémentaire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

*Le budget supplémentaire est adopté à la majorité (vote contre du groupe LFI et abstention des groupes Avec vous Villeneuve d'Ascq et Printemps villeneuvois).*

#### **IV. APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

**Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire**

Très formellement, il s'agit d'une obligation réglementaire de voter ce règlement. Je crois que l'essentiel a été dit par M. le Maire en introduction et que la chose a été largement discutée. Donc anticipation notamment sur le CFU (compte de gestion et compte administratif réunis). Je ne m'étendrai pas davantage. Je pense que la chose est suffisamment formelle.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Pour des raisons d'appropriation et de bonne attention sur un sujet essentiel, je vous propose d'enchaîner et de passer directement à la présentation du bilan accessibilité universel 2025 par Lahanissa afin de ne pas le passer de façon trop tardive car cela est déjà arrivé par le passé et cela est toujours dommage sur un sujet aussi essentiel. Lahanissa, c'est à toi.

#### **XVIII. BILAN ACCESSIBILITE UNIVERSELLE 2025**

*Un diaporama est projeté*

**Lahanissa MADI, Adjointe au Maire**

Merci, M. le Maire. Chers collègues, bonsoir. Nous vous présentons donc une délibération pour mettre en exergue un bilan de l'accessibilité universelle d'usage et durable. Nous répondons ainsi à une obligation légale issue de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Quelques propos introductifs avant de vous présenter le diaporama. L'accessibilité universelle constitue depuis plusieurs années, pour ne pas dire plusieurs décennies, à Villeneuve d'Ascq, un enjeu majeur de nos politiques publiques. Elle ne se limite pas à la prise en compte du handicap, qu'il soit visible ou invisible, mais elle vise bien à permettre à chacun, quel que soit son âge, sa situation ou ses capacités, d'accéder de manière autonome, équitable et durable, aux espaces, aux services et à la vie de la société.

À Villeneuve d'Ascq, cet engagement s'inscrit dans une dynamique de long terme portée notamment par la commission communale pour l'accessibilité et par des actions transversales mobilisant l'ensemble des services municipaux ainsi que des partenaires du territoire qui sont nombreux ; nous avons à Villeneuve d'Ascq pas moins de 25 établissements et services s'occupant des personnes en situation de handicap. Chaque année, un bilan permet d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier les axes d'amélioration pour construire une ville toujours plus inclusive.

La présentation du bilan 2025 s'inscrit bien dans cette logique d'amélioration continue. Elle met en lumière les avancées concrètes en matière d'accessibilité d'usage, c'est-à-dire adaptée aux besoins réels des usagers, mais aussi d'accessibilité durable, intégrées dans les politiques urbaines, sociales et environnementales de la Ville. Nous verrons donc comment la Ville a su renforcer l'inclusion dans différents domaines tout en poursuivant une ambition globale, celle de faire de Villeneuve d'Ascq un territoire accessible à toutes et à tous, aujourd'hui comme demain. Nous passons au diaporama.

À la première page, nous vous présentons l'édito. Je pense que vous en avez pris connaissance puisque ce document vous a été mis à disposition. Vous pouviez le télécharger. Il a été transmis par mail. Cet édito est également traduit en facile à lire et à comprendre pour être accessible à toutes les populations, y compris celles qui rencontrent des difficultés de compréhension liées à un handicap intellectuel.

Cette fois-ci, nous avons une slide qui reprend les chiffres qui nous ont été communiqués par la Maison départementale des personnes handicapées qui se charge de l'octroi des moyens de compensation du handicap depuis la loi de 2005. Nous avons donc chez les enfants une relative stabilité voire une légère baisse. Cela est sûrement dû à une meilleure détection et aussi à l'inclusion scolaire. Notez bien que la démographie des enfants baisse sur l'ensemble du territoire national, même si les droits évoluent progressivement en termes de volume. Concernant les adultes, nous notons une forte hausse, surtout après 50 ans, avec un pic après 60 ans sûrement lié au vieillissement de la population, à l'usure professionnelle et à l'allongement de la vie des personnes avec un handicap puisque les progrès de la médecine permettent à des individus bien qu'en situation de handicap de vivre plus longtemps. Nous avons une image parfaite, un miroir assez fidèle des transformations démographiques et sociales.

La slide suivante inscrit l'obligation légale, notamment la mise en place de la commission communale pour l'accessibilité depuis la loi de 2005. Elle met en évidence le fait que Villeneuve d'Ascq est un territoire particulièrement avancé sur le sujet de l'accessibilité universelle d'usage et durable. Vous avez dans l'encart les quelques sujets ayant été abordés ; je ne vais pas vous les lire puisque vous en avez pris

connaissance. Cela traduit le fait que Villeneuve d'Ascq est une ville historiquement pensée avec une accessibilité forte, avec la présence de nombreuses structures, comme je vous l'ai dit précédemment, et aussi une commission communale pour l'accessibilité structurée et centrée sur la personne et sur son projet de vie. Il s'agit d'une spécificité locale dans les Hauts-de-France puisque nous faisons avec les personnes en situation de handicap alors que dans certaines collectivités on fait pour la personne mais sans elle.

La slide suivante met en valeur le partenariat qui a existé avec les entreprises Leroy Merlin et Wolfcraft qui a consisté à permettre la rénovation du parcours de sensibilisation qui met en situation les personnes valides afin qu'elles puissent mesurer le degré de difficulté que peut rencontrer une personne en situation de handicap visible ou invisible, qu'il soit moteur ou sensoriel. Il s'agissait d'un bon partenariat. Cet outil a été mis en place en 2003 et il fait l'objet de prêts gratuits auprès des collectivités, des entreprises, même au niveau régional.

La slide suivante met en valeur également le nombre d'enfants accueillis au titre de la petite enfance. Nous en avons 22 en 2024 et 23 en 2025. La spécificité est d'expliquer que le SESSAD, qui est un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile, est spécialement dédié aux enfants et adolescents atteints de spectre autistique. Le SESSAD Camus a proposé une formation aux agents de la Ville pour mieux accueillir les enfants en très bas âge, quelles que soient leurs difficultés, et pour les sensibiliser au problème autistique.

La slide suivante montre que nous accueillons de plus en plus d'enfants en situation de handicap dans nos écoles avec des besoins spécifiques pendant la pause méridienne. Sur les 300 encadrants, 47 accompagnent des élèves en situation de handicap durant ce laps de temps. C'est en augmentation et je tenais à mettre en valeur ce travail qui est effectué par les services. Il s'agit d'une volonté politique forte d'accompagner, d'autant que depuis la loi du 27 mai 2024, ces personnels doivent être pris en charge par l'État et qu'ils ne le sont toujours pas. C'est la Ville qui assume et qui le fait et qui en est fière.

La slide suivante vous montre que les enfants accueillis au sein des écoles sont en constante évolution. Nous pouvons nous en satisfaire. Cela veut dire que nous avons des écoles de plus en plus inclusives. Concernant les étudiants, nous avons une ville universitaire avec beaucoup d'étudiants. L'évolution du nombre d'étudiants est significative et rapide. Elle correspond à celle au niveau national (7,72 % à Villeneuve d'Ascq et 8,4 % au niveau national). Cela est sûrement lié à une meilleure identification des étudiants avec des troubles dys (dysgraphie, dyscalculie, dysorthographe), des personnes avec des troubles de l'attention ou avec un handicap psy qui sont mieux reconnues et qui peuvent faire valoir leurs droits à une scolarité en milieu étudiant accompagnée grâce aux services qui sont mis en place.

La slide suivante met en évidence le fait que nous avons une Ville qui est considérée comme pionnière en matière de sport inclusif, une Ville qui est même labellisée Ville la plus handisportive de France. Elle propose un certain nombre d'activités, travaille en étroite collaboration avec l'Office municipal des sports pour accompagner les clubs sportifs de la ville vers un accueil de tous les publics quelle que soit la nature du

handicap, quel que soit l'âge également. Donc une grande diversité de sports accessibles à tous, des sports spécifiques handisports, des sports adaptés dans les clubs classiques. L'objectif est de favoriser l'inclusion dans les clubs ordinaires.

Nous avons ensuite un dispositif nouveau qui a été mis en place dans la ville qui consiste à décrire les matchs de rugby aux personnes déficientes visuelles grâce à une application. Il s'agit d'un dispositif essentiel pour l'inclusion des personnes aveugles ou malvoyantes avec une pratique en plein développement. L'audiodescription permet de voir avec les oreilles. J'ai fait le test. Même si je ne suis pas déficiente visuel, j'ai voulu me connecter à cette application parce que je ne connais rien aux règles du rugby et franchement même quelqu'un de valide qui ne connaît rien aux règles du rugby va comprendre le jeu. Je pense donc que cela est aussi utile aux personnes aveugles qu'à n'importe quelle personne voulant découvrir le sport.

Cette slide met en valeur le dispositif de mise à l'eau dans le petit bassin car l'objectif est bien de permettre la pratique de la nage et non pas de dire que la piscine est accessible. Il faut aller au-delà. À la piscine de Babylone, il y a depuis longtemps une table pour permettre de se changer et cela ne sert pas uniquement aux personnes avec un handicap moteur mais aux personnes âgées ayant des difficultés et qui ne peuvent s'asseoir sur un petit siège. Cela est donc utile à tout le monde.

La slide suivante met en valeur le fait que même si le service enfance accueille moins d'enfants, la Ville met des moyens. Cela ne veut pas dire qu'on inclut moins, mais que l'on inclut autrement. Si avant, on pouvait parler quantitativement, aujourd'hui on constate que l'on améliore la qualité de l'accueil. Même si cela nous coûte un peu plus cher, nous continuons de favoriser cette inclusion croissante avec des moyens performants. Là, nous constatons que le nombre d'enfants en situation de handicap pouvant partir en colonie de vacances croît d'année en année et que nous y mettons les moyens puisque nous avons mis quatre animateurs supplémentaires en 2025 pour permettre le départ d'enfants avec des besoins spécifiques.

Concernant l'inclusion culturelle, nous avons fait l'expérience de mettre à disposition des gilets vibrants pour des personnes ayant des difficultés auditives afin de leur permettre de participer à des spectacles. Ces gilets sont à la Ferme d'En Haut et peuvent être prêtés aux établissements spécialisés qui accueillent des personnes avec un handicap dans la ville. Cela se fait aussi avec La Rose des Vents. Même une personne valide peut le tester. Cela permet de découvrir la culture autrement.

Dans le cadre des journées du patrimoine, nous voulions mettre en valeur le fait que dans le cadre de la visite sensorielle de Saint-Pierre du Bourg, nous avons fait la découverte par le biais du toucher, de l'odorat, de l'ouïe ; des moyens pour des personnes qui n'ont pas la vue. Il s'agit d'une manière de découvrir le patrimoine de la ville autrement, un peu à l'image de ce que nous avons effectué lorsque nous avons fait l'exposition immersive du Sens en conscience afin de découvrir la ville à l'aveugle ; sans faire de jeu de mots.

Concernant la médiathèque et donc toujours la culture inclusive, nous avons organisé un atelier qui a permis à des enfants avec un handicap et des personnes valides de créer un livre tactile pour découvrir la lecture autrement. Il s'agit d'une expérience

sensorielle créative qui s'adresse aux enfants en situation de polyhandicap mais pas que, qui peut contribuer à l'éveil de tout enfant quel qu'il soit. Il s'agit d'un moyen de rendre la lecture accessible par le toucher et de développer l'imaginaire de nos enfants.

Nous avons là une slide qui met en évidence le fait que Villeneuve d'Ascq est une Ville qui ne se contente pas de respecter le volet normatif mais qui va au-delà pour proposer des usages réels des aménagements que nous mettons en place. Nous avons là une alcôve qui est un genre de refuge pour une personne atteinte d'un trouble autistique. Cela la sécurise et lui permet de pouvoir rester dans cet environnement de manière sécurisée. Il est donc bien de prendre cela en compte. Nous adaptons aussi l'acoustique. Les environnements sont pensés pour apaiser. L'objectif est de réduire la surcharge sensorielle et d'offrir des espaces de régulation aux enfants. Le coût est modéré lorsque cela est pensé en amont. La photo que vous avez vue avant se situait à la Maison de santé.

Nous avons là une slide pour mettre en évidence un outil qui a été développé dans la ville de longue date et que nous démultiplions. Il existe au Méliès, à la médiathèque, devant la fontaine de la mairie et aussi à la maison des droits de l'homme. Il s'agit d'un outil qui permet de faciliter l'orientation mais aussi de comprendre et d'identifier un établissement. Lorsque les personnes déficientes visuelles munies d'un boîtier qui leur permet d'activer les feux pour savoir s'ils sont rouges ou verts et le nom de la rue, passent devant ces bornes, celles-ci s'activent et précisent, par exemple, que la médiathèque de Villeneuve d'Ascq est ouverte tel jour de telle heure à telle heure. Idem pour la mairie. Il s'agit d'outils indispensables pour les personnes déficientes visuelles. Autre dispositif mis en place dans le cadre de la rénovation de La Rose des Vents : il s'agit de la signalétique imposée par la loi afin d'apporter des contrastes et permettre aux personnes malvoyantes de se repérer. Nous avons ici une signalétique intelligente qui prend en compte la luminosité. Nous avons repris les ronds du *sourire de Nadja*. Il s'agit d'un dispositif facilitant pour les personnes déficientes visuelles.

La slide suivante concerne la mise en accessibilité des cimetières. Nous procédons par expérimentation car il est hors de question de mettre en accessibilité sans passer par des phases de test l'ensemble de nos cimetières car cela a tout de même un coût. Vous avez là une des allées du cimetière du Bourg. Nous avons fait une visite après coup avec des personnes déficientes moteur qui se déplacent avec un déambulateur ou en fauteuil roulant et cela a été concluant. C'est pour vous montrer que nous allons faire ce genre d'aménagements dans nos cimetières. Il s'agit ainsi de répondre à l'obligation de mise en accessibilité de tous nos bâtiments et de toutes nos installations ouvertes au public au travers de l'agenda d'accessibilité programmée qui a déjà été présenté sur toutes ses phases et qui a fait l'objet d'une prorogation en décembre 2025 jusqu'en 2028 afin de permettre de parachever l'accessibilité à la fois de nos bâtiments et de nos installations ouvertes au public.

Concernant les logements, les chiffres traduisent une offre existante, certes, mais insuffisante puisque nous avons une liste croissante de personnes ayant besoin d'un logement accessible à tous types de handicaps. Il nous faut donc travailler cette question de manière transversale avec les acteurs concernés que sont la MEL et les bailleurs. Nous avons entamé ce travail depuis de nombreuses années et il faut que

nous le reprenions pour établir un diagnostic des besoins, une coordination des acteurs. L'objectif est de favoriser l'habitat inclusif, l'habitat partagé, d'avoir des logements qui sont évolutifs, modulables pour permettre à une personne d'y rester quelle que soit l'évolution de sa pathologie et de ses besoins liés à l'âge. Il s'agit donc d'un travail que nous allons devoir remettre en place sur la ville. Il s'agit d'un enjeu central de l'inclusion et d'un des principaux leviers de l'autonomie.

La slide suivante met en avant des chiffres concernant la verbalisation des personnes qui stationnent sur les places GIG-GIC, c'est-à-dire grand invalide civil et grand invalide de guerre (on ne dit plus GIG maintenant), qui stationnent sur les passages piétons, sur les trottoirs, qui ne respectent pas non plus les aires piétonnes. Nous voyons qu'un travail est effectué parce qu'il y a une tolérance zéro à Villeneuve d'Ascq. Néanmoins, il y a encore beaucoup de contrevenants et comme vous l'avez dit, Mme SEGARD, nous voyons encore aujourd'hui des personnes qui ne comprennent pas pourquoi il est interdit de stationner sur le trottoir. Je voudrais signaler qu'en faisant cela, on ne gêne pas qu'une personne en fauteuil mais aussi une personne avec une poussette, une personne âgée, des enfants. Penser aux personnes en situation de handicap n'est pas exclusif, c'est penser à tout le monde.

La slide suivante met en valeur le travail qui est fait avec la police municipale qui a dispensé des formations dans toutes les écoles et qui a aussi mis en place trois ateliers au sein de l'établissement Dabbadie qui accueille des résidents en situation de handicap qui fréquentent nos établissements scolaires pour les initier à des gestes et se protéger parce qu'ils auraient tendance à appeler la police sans se protéger et à faire l'objet de représailles. Nous les accompagnons donc pour qu'ils soient des citoyens responsables parce qu'ils peuvent aussi se mettre en danger. Il y a donc un véritable travail de partenariat avec la police dans ce cadre. Cela est bien car les jeunes se sentent considérés et cela les encourage à exercer leurs droits de citoyen à part entière.

La slide suivante met en valeur le dispositif de transport adapté qui existe à la Métropole européenne de Lille. Il s'agit du cœur du transport adapté de la MEL. Nous notons que 234 Villeneuvois sont inscrits à ce service, mais qu'il y a 12 451 trajets au départ de Villeneuve et 12 191 à destination de Villeneuve, sûrement parce que nous avons un grand nombre d'établissements qui accueillent des personnes avec un handicap. Il s'agit d'une solution vraiment essentielle d'inclusion et je voudrais dire qu'elle est destinée aux personnes avec un handicap lourd taux 3 généralement, c'est-à-dire un taux de plus de 80 %, et qui ne peuvent pas utiliser les transports en commun. Il s'agit d'un transport qui est de porte à porte.

La slide suivante pour dire que nous soutenons bien évidemment les associations au travers de projets, financièrement mais pas que, au travers d'aides supplétives en mettant à disposition des locaux pour la pratique de sports par exemple ou pour leur permettre d'évoluer et d'exister dans tout ce qu'elles mettent en place.

Ici, c'est pour mettre en valeur le partenariat qui existe au niveau national. Il s'agit d'un panorama structuré des échanges, des partenariats de Villeneuve d'Ascq qui se situe dans une logique d'intégration nationale avec France urbaine, d'innovation avec les réseaux spécialisés comme le groupe GT-Ravi (groupe technique des référents

accessibilité). Villeneuve d'Ascq a intégré ce réseau qui compte une vingtaine de Villes inclusives repérées en France ainsi qu'un réseau d'expertise technique avec le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Nous travaillons beaucoup avec cet organisme, notamment dans la mise en place de notre agenda d'accessibilité programmée. Le positionnement de notre Ville est plutôt avancé pour une commune de notre strate dans la MEL avec une approche qui est transversale, structurée et connectée aux réseaux nationaux.

Nous vous avons présenté une version *light* du diaporama puisque vous avez vu que celui-ci tient sur plus de 60 pages. Toutefois, nous ne voulons pas alourdir la séance. Si vous avez des questions, je reste à votre disposition. En conclusion, je voudrais dire que le bilan 2025 de l'accessibilité universelle de Villeneuve d'Ascq confirme une trajectoire claire, celle d'une Ville qui agit, qui transforme et qui fait de l'inclusion un choix politique assumé. Les avancées constatées ne relèvent pas du simple respect des obligations réglementaires, elles traduisent une vision : celle d'un territoire qui place l'usage, la dignité et la qualité de vie au cœur de ses politiques publiques. L'accessibilité n'est plus une contrainte, elle devient chez nous un moteur de transformation urbaine et sociale au bénéfice de toutes et de tous : personnes en situation de handicap, personnes âgées, familles mais aussi chaque citoyen dans sa diversité. Et quand je dis en situation de handicap, bien évidemment, vous le savez maintenant, que celui-ci soit visible ou invisible, sachant que 80 % des handicaps représentent des personnes avec un handicap invisible. Pour autant, le bilan appelle à une lucidité : l'accessibilité universelle n'est jamais acquise. Elle se construit dans le temps au rythme de l'évolution de la société, des besoins et des usages. Elle exige une mobilisation constante, un dialogue renforcé avec les habitants et une capacité d'adaptation permanente. C'est pourquoi la dynamique engagée doit non seulement être poursuivie mais amplifiée. Pour terminer, l'ambition est claire : faire de Villeneuve d'Ascq une ville exemplaire, plus inclusive, plus juste, plus durable où chacun et chacune peut accéder, circuler, participer pleinement à exercer sa pleine citoyenneté dans la ville.

Merci pour votre attention. Je voudrais remercier également le service accessibilité au travers des personnes de Benoît DACQUIN et de Mohamed BADAOUÏ ainsi que l'ensemble des services qui sont associés à la réalisation de ce bilan, les élus aussi, chacun dans leur dimension, et M. le DGS ce qui chapeaute aussi cette politique du handicap, une politique inclusive. Merci à tous pour votre attention.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Merci Lahanissa. Juste quelques mots et je donne la parole ensuite. Je me joins évidemment à tes remerciements à l'équipe de Benoît DACQUIN, Mohamed BADAOUÏ, Ludovic DIERYNCK. Ce dernier a animé la convention à l'occasion de la signature avec le FIPH (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique). Il était remarquable ne serait-ce que dans son intervention car vous voyez bien comment dans l'incarnation nous portons une politique et nous l'illustrons parfaitement. À ce qui a été présenté dans le diaporama sur La Rose des Vents, nous pourrions rajouter par exemple le fait que le HBCV va créer une section inclusive sur le hand, que l'école de musique sera au cœur d'un process pour être le référentiel que

nous pourrons trouver dans la région et peut-être au niveau national dans la formation de ces apprentissages auprès des publics en situation de handicap d'usage. Les piscines, les écoles, les cimetières, tu l'as rappelé. Je tenais vraiment à souligner la culture du territoire et à chaque fois l'investissement du personnel. Tu dialogues et tu coconstruis avec en permanence parce qu'il y a dans la culture de la municipalité cette capacité à s'interroger et à pointer du doigt là où il faut encore s'améliorer, là où nous pouvons aller chercher davantage. Et cela est effectivement quelque chose d'absolument remarquable et je me joins évidemment à tes remerciements à toutes les équipes municipales qui travaillent sur le sujet.

Mme SEGARD.

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Merci, M. le Maire. Chers collègues, déjà merci beaucoup Mme MADI pour votre présentation très intéressante. Je centrerai – cela ne vous surprendra pas – mon propos sur l'accessibilité des trottoirs, dans la veine de ce que j'ai pu dire en commission plénière. Il y a véritablement un enjeu en la matière à Villeneuve d'Ascq et ce dans tous les quartiers. Les trottoirs sont trop souvent occupés par des véhicules empêchant les piétons, les personnes avec des poussettes et les personnes en fauteuil roulant de circuler en toute sécurité. En commission plénière, vous avez souligné le fait que la baisse du nombre de verbalisations pour infraction au stationnement entre 2024 (2 010 verbalisations) et 2025 (1 081) démontrait une amélioration de la situation. Cela étant, ces seuls chiffres ne permettent pas de l'affirmer. Quelqu'un ayant mauvais esprit – ce qui n'est évidemment pas mon cas – pourrait supposer que cette baisse pourrait aussi tenir à une volonté de moins verbaliser à l'approche des élections. Ces verbalisations, vous l'avez dit en commission, ne concernent, par ailleurs, que les véhicules dont les quatre roues se trouvent sur le trottoir. Mais pourquoi se limiter à ces cas ? Le stationnement peut être très gênant dans d'autres conditions. Cela signifie aussi que si la police municipale verbalisait toutes les infractions au stationnement, les chiffres présentés pourraient être plus importants. Rendre la politique de verbalisation plus stricte contribuerait à montrer la volonté politique de la municipalité en la matière et peut-être à faire évoluer les mentalités sur le sujet. Lors des réunions publiques menées par Sébastien COSTEUR sur l'aménagement des rues, j'ai en effet entendu bien trop de personnes relativisant ce problème, simplement pour préserver leur habitude de se garer sur le trottoir. Certes, les riverains doivent pouvoir stationner leur véhicule, mais pas au détriment de la sécurité des piétons, des familles avec poussettes et des personnes en fauteuil roulant. Vous mettez en avant tout le travail que fait la municipalité en matière d'accessibilité, mais voici quelques mesures, quelques suggestions que nous portons au débat : d'abord mettre en place une communication pédagogique sur le sujet, puis verbaliser de manière plus large les stationnements gênants, très gênants et dangereux (je l'ai déjà dit), implanter davantage de mobiliers urbains, en particulier des potelets, pour empêcher très concrètement le stationnement sur les trottoirs et enfin revoir le partage de la voirie et des espaces publics à l'échelle de chaque quartier. Nous attendons d'avoir davantage de précisions sur la réalisation d'un plan de circulation à l'échelle du quartier d'Ascq qui a été annoncée par M. COSTEUR en réunion publique il y a quelques semaines et nous proposons de dupliquer cette

logique dans l'ensemble des quartiers. Un tel plan pourrait permettre de passer des rues à sens unique pour éviter le trafic de transit dans les cœurs de quartier mais aussi de concentrer le stationnement uniquement sur voirie et non sur trottoir et, accessoirement, de créer des infrastructures cyclables. Cela rééquilibrerait le partage de l'espace public entre les différents usagers et usagères et améliorerait donc l'accessibilité. Je vous remercie.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

M. MARSZALEK.

**Antoine MARSZALEK, groupe LFI**

Merci. Bonsoir à toutes et bonsoir à tous. Merci, Mme MADI pour ce bilan accessibilité qui est de toute façon une obligation légale chaque année. Nous avons donc chaque année le bilan concernant les actions de la majorité municipale sur l'accessibilité. En fait, en le lisant, nous trouvons que cela est tout de même très intéressant. Il y a beaucoup d'actions qui sont effectuées avec la petite enfance, avec les services, etc. et tout cela est évidemment bon à prendre ; jamais suffisant, bien sûr, pour rendre l'accessibilité à toutes et à tous. Cependant, quand nous voyons ce bilan, une des choses que nous nous disons, c'est que nous n'avons pas de visibilité sur la suite, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un beau bilan qui nous permet de voir ce qui a été fait, où nous en sommes, d'une photographie de la ville, mais en réalité nous ne savons pas trop quelles seront les actions au cours du mandat pour améliorer encore ce bilan. Dans cette optique, je me concentre juste sur les pages 39 à 44, c'est-à-dire celles qui concernent l'accessibilité des ERP (établissement recevant du public) et des IOP (installation ouverte au public) puisque, forcément, l'objectif politique à atteindre, que nous partageons tous, est que 100 % des ERP et des installations ouvertes au public soient accessibles à 100 % à toutes les formes de handicap. Évidemment, cela n'est pas le cas aujourd'hui. Cela est tout à fait normal tant la marche pour arriver à l'objectif de 100 % était longue. Nous sommes sur des établissements qui datent des années 70 - 80. La loi de 2005 obligeait tous les ERP à être accessibles à échéance 2015, échéance qui a été prolongée avec le dispositif dont vous parliez, les Ad'AP. Nous sommes aujourd'hui en 2026, 100 % des ERP ne sont pas accessibles et l'objectif que nous devons nous fixer est de faire en sorte que cela le soit. C'est pour cela que nous aurions aimé avoir un bilan et quelques éléments de réponse sur la marche à suivre et votre optique pour pouvoir d'ici 2033 augmenter ce bilan parce que nous sommes là à 43 %, si mes calculs sont bons, des ERP qui sont accessibles à moins de 50 %. Cela est évidemment beaucoup trop. Pour les installations, c'est moins et c'est tant mieux. La question est : pouvons-nous avoir un bilan à un moment ou quelques éléments de réponse concernant la suite des rénovations ?

Je suis par ailleurs étonné de ne pas du tout voir de mention à l'école de musique dans ce bilan puisque j'imagine et je sais même d'ailleurs de source sûre qu'il y a de nouvelles pratiques musicales et des choses comme celle-là qui ont lieu à l'école de musique. Enfin, en page 39, vous parlez des dérogations à la mise en conformité des deux écoles Verhaeren et Verlaine et il n'est pas précisé pourquoi. Merci.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Avant de rendre la parole à Lahanissa MADI, je réponds. Ah, il y avait aussi Mme VERKINDERE, excusez-moi.

**Kelly VERKINDERE, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Merci. M. le Maire, chers collègues, nous souhaitons profiter de la présentation de ce rapport pour saluer le travail des agents municipaux et de l'ensemble des services mobilisés autour de l'accessibilité universelle. À la lecture de ce bilan, nous mesurons l'ampleur des actions menées dans des domaines très variés : l'école, le sport, la culture, les bâtiments municipaux, les mobilités ou encore l'emploi. Cette transversalité montre que l'accessibilité n'est pas l'affaire d'un seul service mais bien une responsabilité collective. Nous voulons également souligner l'engagement des associations, des partenaires et des habitants qui contribuent, au côté de la Ville, à faire progresser l'inclusion au quotidien. Bien sûr, il reste des défis à relever et l'accessibilité ne sera jamais un chantier totalement achevé. Les attentes évoluent, les besoins aussi. Mais reconnaître le travail accompli n'empêche pas de poursuivre les efforts. C'est pourquoi nous souhaitons simplement adresser nos remerciements et nos félicitations aux services pour leur implication au service d'une ville plus accessible à toutes et à tous. Je vous remercie.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Merci, Madame. Vous avez bien fait de souligner le rôle des associations. Cela illustre parfaitement la culture de territoire qui, aujourd'hui, opère à Villeneuve d'Ascq.

Avant de rendre la parole à Lahanissa MADI, je réponds tout de suite sur l'école de musique pour laquelle vous avez dit « on sait de source sûre ». Je ne sais pas quelle est la source sûre, mais effectivement je vous le confirme et nous l'avons déjà présenté : recrutement d'un professeur référent qui a cela en charge, une vingtaine de professeurs qui ont été formés spécifiquement pour accueillir des publics en situation de handicap, quel que soit le handicap (moteur, cognitif, autistique), fablab pour adapter un instrument à un handicap. Il y a tout un monde à inventer. Achat d'instruments spécifiques, comme le numérique, comme le bao-pao. Il y a tout un plan qui sera structuré dans la présentation du dossier que nous allons réaliser pour être classés en conservatoire. Cette dimension inclusive est effectivement au cœur du dispositif.

Un mot sur ce que vous avez évoqué, Mme SEGARD. Vous nous dites, pas de malice, ce n'est pas du mauvais esprit concernant la baisse des verbalisations, etc. Je vous dirai de la même façon pas de mauvais esprit : quand vous assistez à une réunion politique dans laquelle des gens se comportent mal et revendiquent de stationner sur les trottoirs. Vous l'entendez, n'hésitez pas à intervenir beaucoup plus régulièrement pour pointer du doigt les choses car effectivement il s'agit de quelque chose qui pose problème. Là, nous sommes dans l'éducation, dans la citoyenneté. Vous avez raison d'interroger les chiffres car on pourrait imaginer qu'en trompe-l'œil la baisse des statistiques correspondrait à une volonté politique de moins verbaliser. Cela est aussi lié à ce que Sébastien COSTEUR a évoqué, toute une série d'aménagements stratégiques qui ont été effectués et qui ont fait que des comportements ont changé. Je précise que nous partageons évidemment la philosophie que vous portez et que la

vidéoverbalisation va servir à cela aussi, parce qu'il y a une opérationnalité de la chose par rapport à nos agents, au besoin d'ilotage, nos agents de la PM (Police municipale), les ASVP (agents de surveillance de la voie publique). Et dans ce cadre-là, nous sommes typiquement sur un sujet sur lequel la vidéosurveillance, la vidéoprotection peut permettre d'optimiser au maximum et d'aller sur la vidéoverbalisation des stationnements gênants et être beaucoup plus efficaces en optimisant évidemment les moyens humains car je rappelle que derrière la caméra il y a un agent qui fait son boulot.

Lahanissa.

### **Lahanissa MADI, Adjointe au Maire**

Il s'agit d'un bilan, donc je ne vais pas parler des perspectives. La perspective, c'est dans la feuille de route. Néanmoins, vous avez tout de même une petite idée des perspectives dans la mesure où quand nous avons passé la délibération pour faire la prorogation de l'agenda d'accessibilité programmée jusqu'en 2028, il y était indiqué que certains établissements recevant du public faisaient l'objet de dérogations et nous avons une programmation pour indiquer ceux qui, en 2026, 2027 et 2028, feront l'objet de travaux. Là, je parle de perspectives. Bien évidemment, plus globalement, il est évident que nous allons continuer à travailler, à renforcer. Nous allons travailler précisément l'accessibilité numérique puisqu'il s'agit d'un sujet sur lequel nous avons des progrès à faire. Nous avons la chance d'avoir au sein du service accessibilité une personne qui fait partie du réseau national de l'accessibilité numérique. Nous allons donc travailler bien évidemment ce sujet et tous les autres. Nous ne laisserons jamais rien.

J'avais indiqué dans la conclusion que nous restions lucides et qu'il fallait continuer le travail et aller toujours de l'avant. Cela est donc clair. Je n'ai pas parlé de l'école de musique car j'ai fait le bilan des actions 2025 et, sauf erreur de ma part, en 2025 nous avons signé une convention tripartite avec Dabbadie pour permettre l'utilisation du bao-pao au sein de l'école, le mettre à disposition. Un travail est en cours pour faire évoluer, comme l'a dit M. le Maire, l'école de musique en école inclusive exemplaire au niveau national. Donc, l'année prochaine, vous aurez dans le bilan 2026 des éléments concernant cette école de musique. Vous aurez également des éléments concernant la mise en place de nouveaux dispositifs pour rendre La Rose des Vents accessible à tous quel que soit la nature du handicap. Cela sera intégré dans le bilan 2026.

Par ailleurs, les écoles dont vous avez parlé font l'objet de dérogations car elles auraient besoin d'un ascenseur mais la configuration des locaux ne permet pas leur mise en place. Il faut néanmoins trouver un moyen de compensation. Nous avons demandé aux écoles d'y veiller. Si un enfant en situation de handicap est en CM1 et que sa classe est à l'étage, le bon sens voudrait que ce soit la classe qui descende et non pas l'enfant en le faisant baisser de niveau. Je pense que j'ai déjà dit que cela il m'est arrivé dans ma jeunesse parce qu'en plein milieu d'année mes parents avaient déménagé. J'étais en CM1 et on m'a redescendue en CE2 parce que la classe était en bas alors que celle de CM1 se situait à l'étage. J'imagine néanmoins qu'en 2026 on ne ferait jamais cela. Nous sommes d'accord ? L'intelligence fait que les

établissements qui se sont inscrits pour les dérogations vont permettre l'accueil des enfants quelle que soit la nature du handicap. L'objectif est de travailler en bonne intelligence.

Mme Pauline SEGARD, il est évident que nous sommes en phase avec vos propos concernant le stationnement sur les trottoirs, la sécurisation de la circulation des piétons, des personnes, qu'elles soient valides ou pas, sur les trottoirs. Nous pourrions pourquoi pas mettre en place une capsule vidéo. Toutefois, je pense que même si nous rappelons les règles, le code dans *La Tribune*, nous aurons toujours des contrevenants.

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois (hors micro)**

Directement sur les voitures concernées, par exemple.

**Lahanissa MADI, Adjointe au Maire**

Je pense que le travail est fait. Il y a un vrai travail. Mais vraiment. À Villeneuve d'Ascq, la tolérance zéro existe. Simplement, le territoire est étendu et je n'irai pas jusqu'à dire que l'année dernière nous avons moins verbalisé parce qu'il y avait la campagne. Je vous assure qu'à chaque fois que je croise les ASVP, ils sont presque contents de verbaliser. Ils me disent tu sais, on ne laisse pas, on y va. Pour eux, ce sujet n'est pas négociable. En tout cas, pour ces contraventions-là. Le reste, je ne sais pas ; je m'occupe de cela. De plus, un travail est fait en collaboration avec mon collègue Sébastien COSTEUR parce qu'à chaque fois que nous allons en réunion publique, nous sommes à l'écoute et nous prenons en considération ces difficultés.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Très bien. Merci, Lahanissa. Il y a Sébastien COSTEUR qui voulait ajouter un tout petit mot. Il s'est engagé à être hyper-concis.

**Sébastien COSTEUR, Adjoint au Maire**

Juste pour répondre à Mme SEGARD. Il y a moins de verbalisation parce que dans le mandat dernier nous avons résolu à peu près 70 points noirs de conflit de stationnement. Je prends juste un exemple : la rue de la Station, le chemin qui part d'Annappes jusqu'au métro Triolo, cela représente des centaines de piétons par jour. Il y avait des conflits rue Decugis au niveau de la boulangerie. Nous avons fait les réaménagements lourds de la ferme Dupire jusqu'au Triolo. Il s'agit d'un espace où il y avait régulièrement des conflits de stationnement. Nous les avons réglés soit par des aménagements lourds, soit par la pose de mobiliers urbains. Aujourd'hui, nous avons beaucoup moins de problématiques de stationnements sauvages parce que nous avons fait jouer cette cohérence et ce pragmatisme sur les différentes interventions que nous avons effectuées.

En outre, les 250 réunions publiques que nous avons effectuées dans le mandat dernier ont aussi porté leurs fruits. Je prends un autre exemple pour terminer ce propos sur l'aménagement : rue du Docteur-Roux, le stationnement alterné a réglé les problèmes de vitesse. Il s'agissait d'une rue obstruée de stationnements sur les trottoirs. Les gens ont compris et les réunions publiques servent aussi de pédagogie. Parfois, vous pouvez aussi partir dans la pédagogie. Nous l'avons vu lors de la réunion

l'autre jour, il y avait deux personnes qui disaient un certain nombre de choses et à la fin elles étaient un peu marginalisées et elles le comprenaient même. Nous avons gardé l'offre de stationnement et nous avons libéré les trottoirs. Nous avons fait cela dans tous les quartiers de la ville au cours du mandat. Il reste encore du chemin à parcourir. Il est vrai que nous avons changé une pratique dans le dernier mandat où nous avons posé beaucoup plus de mobiliers urbains car en lien avec Maryvonne GIRARD nous considérons que lorsqu'il fallait agir pour la verbalisation, nous préférons que nos forces de l'ordre soient sur certaines autres missions plutôt que de venir régulièrement sur le même point à régler.

Dernier exemple sur les écoles. Il est vrai qu'il faut être intraitable avec une personne qui se gare sur un passage piéton. Cependant, regardez la partie participative que nous avons faite sur les différents tests de mobiliers urbains. Le retour que nous avons aujourd'hui, c'est que le test qui a été choisi définitivement par l'ensemble des écoles avec ces panneaux clairs et ces diodes bleues au sol solaires permettent de sensibiliser aux abords des écoles, mais aussi d'être beaucoup plus respectueux sur les traversées sécurité piétonne. Juste un chiffre : ces dernières années, nous avons eu beaucoup moins voire très peu d'accidents routiers graves sur la ville. Il s'agit d'un élément essentiel pour les piétons que nous n'avions pas avant. Rappelons-nous, il y a quelques années, en sortie du métro des Prés, nous avons eu jusqu'à trois piétons renversés. Tout cela, nous le faisons par l'aménagement comme par le patrimoine bâti où dans le mandat nous allons avoir une stratégie afin de continuer avec Lahanissa MADI l'adaptation de nos bâtiments de façon normative et légale sur la ville. Merci.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Je vous remercie pour ces échanges constructifs sur un sujet majeur de la politique publique.

Nous allons pouvoir attaquer le point n° 5 du livret. Il est 21 heures. Il nous reste encore beaucoup de choses à examiner et nous allons nous attaquer au règlement intérieur du Conseil municipal.

## **V. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Il s'agit d'un règlement pour lequel il y a eu des échanges entre les différents groupes du Conseil et pour lequel nous avons reçu une série d'amendements : une quinzaine du Printemps villeneuvois, un du groupe Avec vous et j'allais saluer le fait que les Insoumis n'avaient rien présenté mais vous nous en avez envoyés dans un délai parfaitement raisonnable ; il était 18 h 38 pour un conseil qui démarre à 18 h 45.

**Ugo BERNALICIS, groupe LFI (hors micro)**

C'est le règlement !

**Sylvain ESTAGER, Maire**

C'est dans le cadre du règlement, il n'y a aucun souci. Nous allons donc examiner tout cela.

Sur la méthode pour être tout de même le plus efficace possible, je vous propose de prendre les amendements dans l'ordre des points du règlement. Chaque groupe qui en a proposé un le présente succinctement. Je réponds et nous passons au vote. Il n'y a pas de débat, d'échange. Nous allons être le plus efficace possible pour ne pas passer deux heures à débattre d'une vingtaine d'amendements sur le règlement.

Je rappelle aussi que nous avons déjà un règlement qui fait office, qui est celui dont nous avons hérité. Celui-ci est assez libre, assez permissif dans les droits qu'il accorde à l'opposition et dans la pratique démocratique et que le règlement s'interprète aussi au regard d'une pratique et que nous n'avons jamais eu de problème majeur sous les mandats précédents avec Gérard CAUDRON qui avait une pratique au sein de ce Conseil qui était assez souple et que la philosophie qui accompagne le règlement est parfois aussi importante que le règlement lui-même et que je n'entends pas changer à ce niveau-là. Voilà pour cadrer un peu les choses et essayer d'être le plus efficace possible.

Premier amendement déposé par le groupe Printemps villeneuvois concernant l'article 3 du règlement. Je vous laisse le présenter. Vous présentez et nous répondrons.

**Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois (hors micro)**

Nous pouvons avoir un propos liminaire sur le règlement ?

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Oui, vous pouvez. Si vous voulez rallonger un petit peu les débats, il n'y a pas de souci.

**Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois (hors micro)**

Au point où nous en sommes.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Ce n'est pas au point où nous en sommes, M. BURETTE. Le Conseil a un ordre du jour chargé.

**Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois**

J'entends bien. J'entends bien.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Et l'objet du règlement est justement de cadrer les choses. Allez-y.

**Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois**

Pour nous, le règlement intérieur, c'est effectivement bien plus qu'un document technique parce qu'il fixe des règles de la vie démocratique pour l'ensemble du mandat et il mérite donc une méthode de travail exigeante et un débat approfondi. Dire tout de même le regret du travail un peu laborieux que nous avons eu sur ce règlement intérieur. Pour notre part, vous avez vu que nous avons pris cet exercice avec sérieux. Nous avons fait un certain nombre de propositions lors des deux réunions de groupe de travail. Nous faisons encore un certain nombre d'amendements qui intègrent aussi des évolutions par rapport aux échanges que nous avons eus, y compris avec la majorité.

Lors du précédent mandat, ce règlement intérieur était resté quasiment inchangé et

nous pensons qu'il convient effectivement aujourd'hui de le faire évoluer pour tenir compte de nouvelles attentes démocratiques, des évolutions pratiques mais aussi des retours d'expérience que nous avons eus ces dernières années. Nous avons donc formulé une série de propositions à la fois techniques et politiques avec une seule ambition qui est d'améliorer la fluidité du conseil municipal.

Nous prenons donc acte des évolutions qui figurent dans le projet qui nous est présenté aujourd'hui. Plusieurs d'entre elles reprennent directement ou très largement des propositions que nous avons formulées au cours des réunions préparatoires et nous nous en félicitons. Cela démontre que ce travail collectif n'a pas été inutile, mais il demeure néanmoins plusieurs propositions dont nous regrettons qu'elles n'aient pas été retenues. Certaines sont assez pragmatiques ; je pense notamment à la procédure d'examen simplifié des délibérations purement techniques qui ne suscitent aucune demande d'intervention au sein du Conseil municipal, l'inscription du droit d'une demande de suspension de séance qui nous semble important ou encore le refus d'inscrire le fait que la vice-présidence de la commission 1 soit réservée à un élu non-membre de la majorité, ce qui nous semble aller de soi puisqu'il s'agissait d'une de vos propositions. Ces évolutions permettraient de rendre tout simplement nos conseils municipaux plus fluides, plus lisibles pour les habitants et plus concentrés sur les sujets qui méritent véritablement de l'être.

Notre principal désaccord est, je pense, ailleurs. Nous pensons que cette révision constitue une véritable occasion de renforcer la démocratie locale en renforçant d'une part la transparence du fonctionnement du Conseil et d'autre part la place des citoyens. Nous avons proposé un temps d'expression citoyenne en ouverture des conseils municipaux. Cela existe à Nantes, Poitiers, Grenoble et Rennes et cela fonctionne très bien. Nous avons proposé un droit d'interpellation citoyenne permettant à partir d'un nombre raisonnable de signatures d'inscrire un sujet à l'ordre du jour du conseil municipal et cela existe aussi dans d'autres collectivités (à Lille, à Grenoble, à Paris, à Rennes). Idem pour la retransmission vidéo correcte des conseils municipaux avec une indexation des délibérations. C'est aujourd'hui la norme dans la plupart des communes, y compris celles de plus de 20 000 habitants, et nous avons un certain nombre d'exemples sur la Métropole. Comme vous pouvez le constater, ces propositions ne relèvent pas d'innovations institutionnelles majeures, elles existent déjà dans de nombreuses collectivités qui portent avec exigence ce sujet de la démocratie locale et elles traduisent une conviction, c'est que face au climat de défiance qui traverse aujourd'hui notre démocratie – et je pense que nous en sommes collectivement conscients –, il ne suffit plus d'informer les citoyens, il faut leur garantir la plus grande transparence dans le fonctionnement de nos institutions, permettre d'interpeller les élus et d'influer sur l'agenda politique local. C'est ce que l'on appelle la démocratie d'interpellation et c'est là-dessus que nous voulions porter aussi un certain nombre de propositions et nous espérons, en l'état actuel des choses, que la majorité pourra les voter avec nous.

Simplement une petite remarque qui n'est pas anecdotique concernant la numérisation du fonctionnement du travail des élus où au cours des réunions préparatoires nous avons eu l'information qu'il y avait une difficulté de la part de la Ville à se fournir en matériel informatique. C'est l'état actuel des marchés et la capacité des collectivités à

se fournir ; le marché tendu. Nous pensons qu'il y a un sujet sur l'usage plutôt que sur l'outil (l'ordinateur). Aujourd'hui, nous voyons dans ce Conseil municipal qu'une majorité de personnes ont un ordinateur portable personnel, beaucoup en ont un pour le travail et cela ne nous paraît pas très sobre d'aller vers un troisième ordinateur portable pour un certain nombre d'élus. Il faut donc plutôt avoir une réflexion sur les usages et les besoins réels des conseillers municipaux, des élus et nous y sommes particulièrement ouverts. Nous pensons que si nous avons cette réflexion, nous pourrions avoir un déploiement numérique beaucoup plus rapide, plus sobre et plus économique pour la Ville ; quelque chose plus à la carte qu'un déploiement plus généraliste.

Voilà pour les explications. J'ai essayé d'être rapide.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous allons mettre en œuvre la méthode que j'ai évoquée avant. Je réponds juste à un élément sur la question de la sobriété que vous appelez de vos vœux et que je partage complètement. Si dans ce Conseil, il y en a qui ne sont pas fans de l'outil numérique et à la pointe de la technologie, j'en fais partie. Sur la question de l'équipement d'abord : l'ébriété numérique, le fait de déborder d'appareils, d'outils en tout genre est quelque chose qu'il faut effectivement combattre. La question n'est pas à ce niveau-là car je n'étais pas fan à la base de dire que nous allons équiper d'un cartable numérique tous les élus, mais tous les élus, M. BURETTE, ne disposent pas déjà de deux ou trois équipements.

**Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois (hors micro)**

À la carte. J'ai dit à la carte.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

La carte n'est pas possible puisque nous avons là un verrou absolu de la part de la DSI ici qui nous dit que nous avons un process de sécurisation qui doit être mis en œuvre et que les ordinateurs personnels doivent être proscrits par rapport à l'usage du cartable numérique si nous ne voulons pas qu'il nous arrive ce qui est arrivé à la Ville de Lille, par exemple, en termes de piratage. Nous avons effectivement toute une série de process qui sont compliqués, des gens qui nous disent je ne reçois pas les mails ou quand j'en envoie ça part dans les spams ou autres, d'interpellations qui existent. Là-dessus, nous faisons confiance à nos services et si ceux-ci nous disent qu'il faut équiper chaque élu, majorité-opposition, d'un cartable numérique que nous pilotons dans les briques applicatives, c'est aussi pour ces questions de sécurisation ; ce n'est pas parce que nous avons envie de donner un ordinateur tablette à tout le monde – ce n'est absolument pas ça –, c'est parce que nous répondons là-dessus à un avis de spécialiste interne et moi, là-dessus, je le suis. Pour être très clair, sur le délai, il y aura peut-être un petit delta par rapport à ce qui avait été annoncé. Nous avons dit qu'à partir du moment où tout le monde serait équipé, nous pourrions optimiser les phases de dématérialisation et de nouveau fonctionnement à partir de ces cartables numériques. La crise à Ormuz a fait que la commande qui a été passée auprès de l'UGAP a été complètement annulée puisque les ordinateurs ont pris sur le marché en quelques semaines 40 % en termes de prix d'achat. Nous sommes passés

par un autre prestataire qui, lui, a trouvé a priori. S'agissant de l'objectif d'être équipé pour la rentrée de septembre, nous sommes peu ou prou dans cette temporalité, mais ce n'est pas nous qui décidons et nous suivons au fil de l'eau l'état de la commande et du marché sur la question.

Dernière chose, vous avez beaucoup parlé de fluidité. La philosophie qui préside à l'accompagnement de ce règlement est d'éviter deux choses : la non-fluidité et une forme de bordélisation potentielle qui pourrait advenir. On n'oppose pas le règlement interne d'un Conseil municipal à l'exigence de vie démocratique, de transparence. Les processus de démocratie participative existent, sont appliqués à Villeneuve d'Ascq et vont être encore renforcés avec, par exemple, la mise en œuvre d'agoras en plus des conseils de quartier. Donc, attention à ne pas tout mélanger et à réduire le fonctionnement démocratique, la transparence, l'exigence en termes de fonctionnement démocratique à ce règlement. Cependant, cela en fait partie et nous allons donc examiner les amendements.

Je les prends dans l'ordre et j'espère que je ne vais pas me planter dans la chronologie d'étude de ceux-ci. Pour l'instant, le premier amendement qui concerne l'article 3 est proposé par votre groupe, Mme SEGARD.

**Pauline SEGARD, groupe Printemps villeneuvois**

Je laisse M. BURETTE présenter dans un premier temps.

**Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois**

Il s'agit d'un amendement sur la procédure d'examen simplifié de délibérations. Tout simplement, le Conseil municipal examine des délibérations de nature très différente et cette procédure permettrait de concentrer le débat politique sur les sujets stratégiques tout en préservant intégralement le droit d'expression de chaque élu. Suite aux remarques qui avaient été formulées en réunion de travail par M. LEGRAND, nous avons fait une proposition qui, elle, est tout à fait conforme juridiquement.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Oui mais nous restons sur ce qui vous a été exposé en groupe ou en plénière : nous passerions peut-être plus de temps à discuter du point qui vise à expliquer qu'une délibération pourrait être retirée de la procédure groupée. Dans la pratique, si vous regardez comment se sont déroulés les conseils municipaux depuis plusieurs mandats, quand une délibération est purement formelle, nous l'examinons et elle est votée ou pas en quelques secondes. Je propose donc de ne pas voter cet amendement. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

*L'amendement est rejeté (vote contre des groupes EPVA 2026, Génération.s, La Convention et LFI).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous allons examiner l'amendement 2. Il a été proposé par LFI. Il concerne l'article 5. Je vous laisse le présenter.

**Antoine MARSZALEK, groupe LFI**

Tout d'abord, tout de même, si vous me le permettez, une minute pour venir à ce pour

quoi nous posons tous ces amendements. Dans ce conseil municipal, nous avons 20 amendements qui concernent le règlement intérieur et je pense que cela est tout de même significatif du fait que les débats en amont dont vous avez parlé n'ont pas été suffisamment bons pour les uns et les autres, puisque, en fait, à La France insoumise en tout cas, nous avons eu tout de même la sensation de nous faire promener par cette majorité par le simple fait qu'une première réunion avait eu lieu sur laquelle tous les groupes étaient d'accord et elle a été reportée au dernier moment pour des questions d'agenda sous l'envie d'un seul adjoint. Ensuite, une deuxième réunion a eu lieu, mais nous n'avons pas reçu les documents de travail issus de la première réunion alors qu'il y avait tout de même deux semaines pour le faire. Bref. En fait, il s'agit de méthodes de travail qui font que nous sommes amenés aujourd'hui publiquement à avoir une vingtaine d'amendements, qui font qu'à la fois le groupe Printemps villeneuvois n'est pas satisfait du résultat, que nous-mêmes, nous ne sommes pas satisfaits du résultat et que le groupe de la droite n'est pas non plus satisfait du résultat. Je pense donc que nous aurions pu éviter tout cela justement en nous donnant les moyens en amont. Je sais bien que le calendrier était tel qu'il était, c'est-à-dire à devoir le voter avant mi-septembre, de mémoire. Nous sommes bien amenés à cette situation-là pour ces raisons-là.

J'en viens à l'amendement. C'est précisément sur les questions orales. Il s'agit de l'article 5. Nous proposons de supprimer le fait que les questions orales ne donneraient pas lieu à un débat. L'idée n'est pas d'avoir un débat sur chaque question orale mais que le groupe pose la question, que la majorité réponde et d'avoir une nouvelle réponse succincte de deux minutes maximum pour ne pas laisser simplement le « la » à la majorité municipale qui peut répondre ce qu'elle veut, voire à côté s'il le faut. Tous nos amendements, de toute façon, visent à défendre les droits tant de la majorité que de l'opposition, nos droits d'exister en tant qu'élus. Comme vous le disiez tout à l'heure, le fait de ne pas bordéliser de votre point de vue est, pour nous, tout de même une manière d'avoir un contrôle démocratique sur nous. C'est pour cette raison que nous déposons cet amendement. Je vous remercie.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Bien. Deux choses. D'abord sur le process : ce n'est pas que les débats n'ont pas été bons, c'est que les propositions ont été refusées très largement et que vous les remettez à l'ordre du jour. S'il n'y a pas d'accord en amont, vous faites le choix de les présenter en conseil et cela alourdit. C'est votre droit, mais c'est ça la réalité.

Concernant cet amendement, nous allons le rejeter pour la raison que vous avez expliqué, c'est-à-dire qu'il n'est pas question d'avoir un ping-pong. Vous dites la majorité pourrait répondre n'importe quoi, répondre à côté et nous n'aurions pas la réponse. Nous pourrions vous faire exactement le même procès et donc il y aurait une réponse à la réponse et une réponse à la réponse de la réponse et nous irions très loin. Donc, nous faisons simple : il y a une question, il y a une réponse ; elle ne vous convient pas, vous ferez avec.

Amendement n° 2, nous passons au vote.

*Demande de parole de Mme SEGARD.*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Non, Mme SEGARD, nous avons dit qu'il y avait une méthode ici. Il y a près de 20 amendements...

**Pauline SEGARD, groupe Printemps villeneuvois**

J'ai juste une remarque.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Près de 20 amendements, Mme SEGARD !

**Pauline SEGARD, groupe Printemps villeneuvois**

J'ai une très brève remarque.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Vous le faites une fois, mais c'est tout après.

**Pauline SEGARD, groupe Printemps villeneuvois**

En fait, le problème c'est qu'il y a peut-être de rares personnes qui regardent le conseil municipal via Internet mais elles existent et on nous a fait la remarque qu'on ne nous voit pas et que l'on ne voit donc pas nos votes. Si vous le permettez, je vais juste faire une indication de vote : nous allons soutenir cet amendement. Je vous remercie.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Très bien mais je vais reprendre à chaque fois le vote des différents groupes pour que cela soit clair. Sur cet amendement, qui est pour ? Le groupe Insoumis, Printemps villeneuvois. Qui s'abstient ? Avec vous. Qui est contre ? La majorité.

*L'amendement est rejeté (vote contre des groupes EPVA 2026, Génération.s, La Convention et abstention du groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Article 17. Ce sont les Insoumis. J'ai oublié l'article 7, pardon. Je suis allé trop vite. Temps d'expression citoyenne. Il s'agit de M. BURETTE.

**Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois**

Oui, temps d'expression citoyenne. Le dispositif actuel de questions écrites des citoyens n'est pas utilisé. Il n'a jamais été mobilisé. Il convient de créer un espace visible, régulier et accessible permettant aux habitants, associations et instances de participation d'interpeller publiquement la municipalité. Le dispositif est de l'organiser avant l'ouverture officielle du conseil afin de respecter le cadre juridique applicable aux séances délibérantes.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Très bien. Nous avons déjà évoqué cela. Nous ne voulons pas avoir un temps comme celui-là qui va venir participer à une absence de fluidité que vous appeliez de vos vœux et qui va alourdir encore plus conséquemment, donc nous appelons à ne pas voter cet amendement. Cet amendement, qui le vote ? Le groupe Printemps villeneuvois. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Le reste du Conseil municipal.

*L'amendement est rejeté (vote contre des groupes EPVA 2026, Génération.s, La Convention, Avec vous Villeneuve d'Ascq et LFI).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous passons au deuxième amendement du groupe France insoumise sur l'article 17 qui porte sur les motions. Et nous pouvons aller très vite dans la présentation.

**Antoine MARSZALEK, groupe LFI**

Nous allons tout à fait aller très vite. Vous demandez que nous déposions un seul vœu ou une seule motion par séance de conseil. Nous trouvons que cela est évidemment beaucoup trop peu. Il n'empêche tout de même que sur les deux derniers conseils municipaux, nous avons dû, je crois, déposer six vœux au total (cinq lors du premier et un lors du deuxième) et sur ceux-ci, vous en avez adopté trois, c'est-à-dire la moitié. Cela est donc tout de même l'occasion à la fois pour nous et à la fois pour vous et pour toutes celles et ceux qui ont voté pour les vœux que nous avons proposé de prendre position et aussi de pouvoir agir dans la politique publique du Conseil municipal. C'est donc pour cela que nous trouvons qu'un seul vœu, c'est beaucoup trop peu. Nous demandons trois vœux. J'avais en réunion du règlement intérieur mis cela sur la table aussi en acceptant le fait que l'on pouvait tout à fait cadrer et limiter les débats notamment pour la partie motion à deux minutes par personne pour ne pas rallonger, etc. Avec le groupe, nous trouvons qu'il est extrêmement important de pouvoir soulever différents thèmes d'un conseil à l'autre. Le prochain est en octobre et dans les trois mois qui vont s'écouler, plein de choses peuvent se passer et donc aussi plein de sujets à soulever. Voilà pourquoi nous trouvons qu'un vœu, c'est beaucoup trop peu et qu'il en faut au minimum trois pour pouvoir faire de la politique à Villeneuve d'Ascq. Je vous remercie.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Six groupes, trois vœux par groupe : potentiel de 18 motions par conseil. Fluidité, efficacité. Si vous y croyez, moi je n'y crois pas. Nous restons donc à un vœu. Qui est pour l'amendement ? Le groupe France insoumise. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Tous les autres groupes du Conseil.

*L'amendement est rejeté (vote contre des groupes EPVA 2026, Génération.s, La Convention, Avec vous Villeneuve d'Ascq et Printemps villeneuvois).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Publicité des amendements, article 19. M. BURETTE

**Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois**

Le projet de règlement prévoit la dépose des amendements mais n'organise pas leur diffusion. Cette mesure améliore la qualité des débats tout en maintenant la possibilité d'un dépôt sur table. L'idée est de préciser une règle collective dans l'idéal qui est de porter des amendements le plus en amont possible pour permettre à l'ensemble des groupes de s'en saisir. Cela n'empêche pas d'en déposer sur table car il peut y avoir des cas de force majeure, mais cela doit rester l'exception.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Il s'agit là d'une question de bon sens. Je dirais que cela ne coûte rien et j'espère que cela ne sera pas illustré par ce que nous avons vécu ce soir. Je propose donc que nous retenions cet amendement. Qui est contre ?

**Vincent BALENT, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

On peut peut-être préciser un délai, non ? 48 heures ?

**Sylvain ESTAGER, Maire**

C'est là où le règlement a une forme de souplesse, c'est-à-dire qu'une question ou un amendement déposé en urgence, cela peut se concevoir ; nous l'avons eu dans le mandat précédent. C'est là où prétendre tout cadrer par un règlement est complètement illusoire.

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq (hors micro)**

Cela ne mange pas de pain de mettre un délai.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Je répète que c'est du bon sens et cela a été exposé dans les motifs et cela me semble assez clair. Je propose donc de le voter comme cela et nous ne rajoutons pas des amendements à l'amendement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité ?

*L'amendement est adopté à l'unanimité.*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous en arrivons à l'article 20 : organisation des débats sur les délibérations stratégiques.

**Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois**

La rédaction actuelle est imprécise et laisse susciter une marge d'interprétation importante. Il s'agissait donc de sécuriser les droits d'expression tout en garantissant une bonne organisation des débats, tout simplement.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Je vous répondrai qu'il s'agit là aussi d'une question de bon sens. Nous pouvons avoir une organisation différente au fil de l'eau comme nous venons d'ailleurs de le faire avec la présentation du rapport par Lahanissa qui ne respectait pas ce qui était prévu. Il s'agissait d'une question de bon sens. Je vous propose donc de rejeter l'amendement qui reste très vague parce que, quand vous parlez d'un temps de parole adapté à l'importance des sujets examinés, cela est très variable. Dans la pratique, nous avons bien vu dans les mandats précédents qu'il n'y a pas eu de limitation sur les sujets. Globalement, là aussi, la pratique vient confirmer que nous n'avons pas besoin de préciser la chose.

Je le passe donc au vote. Qui est pour ? Avec vous et le Printemps villeneuvois. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Insoumis et groupes de la majorité.

*L'amendement est rejeté (vote contre des groupes EPVA 2026, Génération.s, La Convention et LFI).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous sommes sur l'amendement n° 5, article 22, suspension de séance de droit.

**Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois**

Il s'agit d'une réécriture. La suspension de séance constitue un outil normal du fonctionnement démocratique. Elle permet aux groupes politiques de se concerter avant un vote ou de réagir à un élément nouveau apparu en séance. Nous avons bien compris que la pratique que vous envisagez était celle de le donner de fait, ce droit à suspension de séance...

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Sauf s'il y a abus.

**Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois**

Sauf abus, c'est cela ?

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Oui.

**Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois**

Nous proposons qu'il y ait une possibilité au moins une fois par séance, ce qui ne nous semble pas en mesure de troubler l'ordre du Conseil municipal, mais de garantir au moins un minimum de droits.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Et là, je vous réponds par la pratique où depuis trois mandats je n'ai pas souvenir d'une seule suspension de séance qui a été refusée. Et nous resterons dans cet esprit. Qui est pour ? Tous les groupes d'opposition. Qui est contre ? Tous les groupes de la majorité.

*L'amendement est rejeté (vote contre des groupes EPVA 2026, Génération.s et La Convention).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous sommes sur l'article 28, maintenant. France insoumise.

**Antoine MARSZALEK, groupe LFI**

L'esprit de cet amendement est d'autoriser aux groupes d'opposition le recrutement d'un tiers-temps qui permet le bon fonctionnement du groupe politique. Tout cela est autorisé par le code général des collectivités territoriales pour les Villes de plus de 50 000 habitants, de mémoire, mais n'est pas une obligation. L'obligation est à 100 000 ; 50 000, c'est l'autorisation de le faire. Nous proposons donc cet amendement. Nous n'avons pas eu le temps d'en discuter proprement en réunion avant ce conseil municipal. Nous l'avons mis sur la table, mais cela a été très vite balayé dans d'autres débats autour des amendements dont nous discutons aujourd'hui. En fait, cela permettrait de fluidifier aussi le lien avec le groupe de la majorité, les habitants qui nous demandent des comptes et cela est tout à fait normal. J'attire tout de même l'attention sur le fait qu'il est normal que cette majorité municipale, et

notamment le maire, ait son propre cabinet ; nous l'avons déjà dit. Cela permet plus de fluidité, plus de travail. En fait, nous appelons à la même chose proportionnellement à la taille que nous représentons dans ce Conseil municipal. Je vous remercie.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Là, je vous réponds que nous allons rester dans la tradition de ce qui avait été initié par Gérard CAUDRON dans les mandats précédents où il y a un secrétariat des élus qui est partagé et nous ne mettons pas des moyens. Les moyens, vous l'avez dit, c'est à partir des villes de plus de 100 000 habitants. Nous ne mettons pas des moyens de ce type sur des tiers-temps à disposition des groupes. Je ne pense d'ailleurs pas qu'ils l'aient fait à Roubaix. Je ne suis pas sûr que les groupes disposent de moyens équivalents. Nous pourrions comparer les moyens qui ont été mis à disposition de l'opposition avec Roubaix, mais ici nous allons rester sur le fonctionnement qui était le nôtre et nous n'allons pas partir sur ces dispositions-là qui ne sont pas obligatoires.

Qui est pour ? Le groupe France insoumise. Qui s'abstient ? Les deux autres groupes d'opposition. Qui est contre ? Les groupes de la majorité.

*L'amendement est rejeté (vote contre des groupes EPVA 2026, Génération.s, La Convention et abstention du Printemps villeneuvois et Avec vous Villeneuve d'Ascq).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous passons donc à l'article 29, amendement n° 6 du Printemps villeneuvois.

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Cet amendement consiste en un droit d'inscription à l'ordre du jour qui est pour l'instant le monopole du maire. Cela permettrait donc aux groupes politiques d'avoir un véritable droit d'initiative. La différence avec une motion ou un vœu, c'est qu'un tel texte inscrit à l'ordre du jour pourrait être examiné, notamment en commission. Je vous remercie.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Là aussi, nous allons rester dans l'esprit qu'il faut fluidifier et qu'il ne faut pas donner des outils de bordélisation. Dans la pratique, si ces éléments sont proposés et que cela participe d'une démarche constructive et tout à fait bienheureuse, là aussi antérieurement nous n'avons jamais refusé de discuter d'un sujet et d'éventuellement le rajouter à l'ordre du jour.

Je vous propose donc de passer au vote. Nous, nous allons le rejeter. Qui est pour ? France insoumise et Printemps villeneuvois. Qui s'abstient ? Avec vous. Qui est contre ? Les groupes de la majorité.

*L'amendement est rejeté (vote contre des groupes EPVA 2026, Génération.s, La Convention et abstention du groupe Avec vous).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Vice-présidence. Amendement n° 7. Non, je dis une bêtise, nous avons d'abord, sur l'article 33, les Insoumis et Avec vous concernant les indemnités des élus. Allez-y.

**Antoine MARSZALEK, groupe LFI**

Sur l'article 33, nous proposons de supprimer complètement la partie sur la suppression de l'indemnité des élus. Sur le principe, cela nous convient très bien. Durant le mandat précédent, plusieurs personnes – au moins deux – n'étaient pas très présentes, pour diverses raisons qui étaient tout à fait respectables ou pas, et ont tout de même continué à percevoir leurs indemnités. L'objectif de ce que vous avez ajouté est effectivement de cadrer cette question-là. Le problème, c'est que quitte à cadrer, nous pensons qu'il faut bien le faire parce que, là, cela nous semble être la porte ouverte à beaucoup de choses. À chaque fois que vous prenez des droits, cela écrase ceux de l'opposition et nous pouvons imaginer, simplement dans la rédaction qui est faite ici, que vous vous saisissiez d'une envie de supprimer l'indemnité d'untel ou untel pour je ne sais quelle raison. De fait, vous le réussirez parce que vous êtes la majorité et que vous avez la majorité des voix. C'est cela qu'il faut éviter. Je ne dis pas que vous le ferez, mais il s'agit de quelque chose qu'il faut absolument éviter. C'est pour cette raison que je propose la suppression. Nous sommes tout à fait ouverts pour discuter à nouveau de cela mais d'un véritable cadre pour savoir au bout de combien de conseils ou comment nous faisons au bout d'un moment pour supprimer ou réduire l'indemnité des élus mais pas dans ce cadre-là. C'est pour cette raison que nous proposons la suppression complète de ce paragraphe. Je vous remercie.

**Vincent BALENT, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

De façon un peu plus claire, nous souhaitons, au travers de cet amendement, rappeler dans l'article 33 la participation régulière a minima aux conseils municipaux et aux réunions de commissions municipales. Nous avons détaillé un certain nombre de causes ou de raisons pour lesquelles un taux d'absence peut être accepté. Nous proposons, de plus, un prorata en fonction du taux d'absence à ces conseils municipaux et commissions thématiques avec un plafond à 50 % et une étude semestrielle avec vous, M. le Maire.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Le Printemps villeneuvois avait aussi déposé un amendement.

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Nous retirons notre amendement parce que nous avons considéré que celui déposé par le groupe Avec vous est plus précis et correspond mieux à notre volonté. Nous trouvons que le fait que cela soit cadré par une décision de la réunion des présidents de groupe est trop opaque. Nous préférons un peu plus de transparence dans le règlement intérieur.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Le terme d'opacité me pose un problème par rapport à ce qu'il incarne en termes de déontologie. Si je résume, les Insoumis veulent que nous supprimions les prélèvements potentiels liés à l'absentéisme et les autres groupes disent qu'il faut que nous cadrions davantage. Je répète ce qui vous a été dit : ce cadrage est purement théorique. Sur les motifs que vous exposez, il y a une dimension d'humanité qui est compliquée à appréhender sur tout ce qui est santé, sur tout ce qui est réalité de la maternité, de la paternité, des obligations professionnelles et que nous avons toujours

fait les choses avec souplesse mais transparence. Comment allez-vous mettre en œuvre un taux d'absentéisme ?

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq (hors micro)**

Vous avez toujours été transparent avec Dominique GUERIN...

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Mme BARISEAU, évitez de couper ! Écoutez, Mme BARISEAU, dans le mandat 2020–2026, je crois que vous ne siégiez dans aucune commission.

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Non parce que...

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Bah voilà, aucune. Aucune commission. Donc on ne siège dans aucune commission...

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Je ne siégeais dans aucune commission parce que je n'étais membre d'aucune commission.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Voilà, parce que vous n'étiez membre d'aucune commission parce que vous n'aviez pas daigné vous inscrire car il ne s'agissait pas d'une obligation.

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

En revanche, vous n'avez pris aucune sanction contre Dominique GUERIN et cela vous arrangeait bien.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Mme BARISEAU, vous baissez d'un ton déjà...

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Non, à un moment, il faut dire les choses !

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Un élu qui ne siège d'autorité dans aucune commission...

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Je n'étais pas membre.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

(...) Parce que l'on ne peut pas l'obliger à être membre...

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Je n'étais pas membre !

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Voilà. Et moi, j'ai siégé dans 280 commissions et donc m'appliquer un taux d'absentéisme, c'est quelque chose...

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

En revanche, M. GUERIN, vous ne l'avez jamais sanctionné volontairement !

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Mme BARISEAU, vous avez siégé dans aucune commission parce que vous ne vouliez pas vous exposer à un taux d'absentéisme.

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Pas du tout ! Pas du tout !

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Effectivement, cela pose un vrai problème lorsque l'on refuse de siéger dans une commission.

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

En revanche, M. GUERIN, vous n'en parlez plus.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Mais, M. GUERIN, c'est vous qui l'aviez fait élire, ce n'est pas moi. C'était votre candidat. C'était votre n° 2. Choisissez mieux vos candidats, Mme BARISEAU !

*Interpellations hors micro entre Mme BARISEAU et M. CAUDRON.*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

On arrête, Madame. Gérard CAUDRON, ce n'est pas la peine de s'énerver. Nous sommes dans la caricature de Mme BARISEAU. Nous passons au vote. Ce n'est pas la peine. J'entends ce que vous dites et pour le coup, je le partage plutôt d'ailleurs. Je le dis à M. MARSZALEK. Il faut faire preuve de discernement. C'est du cas par cas. S'il y a un cas vraiment abusif... Je le répète : des élus qui regardent les matchs de foot sur leur portable pendant le conseil municipal, j'en connais. Et dans ce cas-là, on est présent. Et dans ce cas-là, on sanctionne ou pas ? Il y a un moment où la réalité du travail effectif d'un élu est très compliquée à appréhender et nous avons tout un tas de situations qui mériteraient d'être analysées vraiment au cas par cas. C'est pour cette raison que ce n'est pas de l'opacité, Mme BARISEAU, de dire on réunit les présidents de groupe...

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Moi, c'est Pauline SEGARD. Enchanté, M. ESTAGER !

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Mme SEGARD, mais voilà il y a de tels rapprochements dans les oppositions et les majorités que je m'y perds forcément. Avoir ce genre de réunion où à un moment on étudie au cas par cas, comme nous l'avons déjà fait, c'est ce que nous allons faire et il ne s'agit pas d'opacité, mais il s'agit au contraire d'une approche extrêmement fine, humaine et rationnelle. Sur ces différents amendements, il y en a trois.

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Nous retirons le nôtre.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Ah non, il n'y en a plus que deux. Vous l'avez retiré parce que vous avez été séduits par celui de la droite.

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Vous avez bien été séduit par Violette SALANON.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Celui présenté par le groupe de droite : qui est contre ? Ce n'est pas une question de sélection, Madame. Non, non, n'allez pas là. Sur l'amendement d'Avec vous, qui est pour ? Avec vous et le Printemps. Qui est contre ? Insoumis et majorité.

*L'amendement est rejeté (vote contre des groupes EPVA 2026, Génération.s, La Convention et LFI).*

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Attendez, il y a un rapprochement !

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Oui. Eh, on peut arrêter là ? M. BALEDENT, Mme BARISEAU. Nous ne sommes même pas à la moitié de l'examen des amendements. Nous enchaînons sur celui présenté par les Insoumis. Qui est pour ? Le groupe Insoumis. Qui s'abstient ? Ils ne savent pas. Ils sont perdus. Qui est contre ? C'était donc abstention pour Avec vous sur l'amendement des Insoumis.

*L'amendement est rejeté (vote contre des groupes EPVA 2026, Génération.s, La Convention et abstention du groupe Avec vous).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Je reviens dans l'ordre puisque l'amendement 14 du groupe Printemps villeneuvois portait en réalité sur l'article 32 et pas sur le 33. Donc amendement 14 : droit à la formation des élus. Allez-y, c'est vous, le Printemps villeneuvois.

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Veuillez m'excuser. L'amendement n° 8 a pour objet de demander un relevé de conclusions des commissions...

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Non, non, l'amendement 14. J'ai dit que je les prenais dans l'ordre des articles mais comme j'avais oublié votre amendement et que vous ne les avez pas présentés dans l'ordre des articles, le 14 portait sur l'article 32. Amendement 14 : droit à la formation des élus.

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Excusez-moi, je n'avais pas prévu de présenter cet amendement. Le droit à la formation constitue un droit individuel reconnu par le code général des collectivités territoriales et doit bénéficier à tous les élus dans des conditions équitables. Il s'agit juste de rappeler ce point.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Écoutez, je pense que nous avons démontré par le mandat précédent que les groupes qui ont eu accès à la formation étaient de l'opposition et pas de la majorité. L'équité était donc de mise. Il y a d'ailleurs une redondance avec le code général des collectivités territoriales. Il y a une dépense obligatoire. Nous allons en parler après. Il s'agit d'un droit. Nous proposons donc de ne pas le retenir. Qui est pour ? Le groupe Printemps villeneuvois et Avec vous. Qui est contre ? Insoumis et les groupes de la majorité.

*L'amendement est rejeté (vote contre des groupes EPVA 2026, Génération.s, La Convention et LFI).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Je vais revenir sur l'amendement n° 7 qui portait sur l'article 34.1 sur la vice-présidence de la commission des finances.

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Cela rejoint finalement ce que Victor BURETTE a dit dans son intervention tout à l'heure. De fait, la vice-présidence de la commission finances a été laissée à un représentant de l'opposition et il nous semblerait bien de le formaliser dans le règlement intérieur pour que cela soit vraiment inscrit.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Sauf que cela engage finalement le mandat futur puisque c'est ce règlement qui fera autorité et que si nous, nous sommes favorables à cela, nous ne préjugeons pas de ce qui arriverait si une autre majorité voulait ne pas confier cette vice-présidence. Nous proposons donc de ne pas voter cet amendement.

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

C'est le cas pour l'ensemble du règlement intérieur.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Sauf que, là, la présidence de la commission serait votée avant la révision du règlement et donc, on désignerait un vice-président avant la révision du règlement, comme cela vient de se produire. Qui est pour cet amendement ? Toute l'opposition. Qui est contre ? Toute la majorité.

*L'amendement est rejeté (vote contre des groupes EPVA 2026, Génération.s, La Convention).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous pouvons passer à l'article 34.2. Il s'agit de l'amendement n° 8. M. MARSZALEK, vous levez le bras ?

**Antoine MARSZALEK, groupe LFI**

Je m'attarde quelques minutes sur le dernier amendement puisque je tenais tout de même à féliciter M. BALEDENT qui a été élu vice-président de la commission des finances – bravo à lui...

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Oui, enfin ce n'est pas le sujet.

**Antoine MARSZALEK, groupe LFI**

(...) À la majorité des voix. Je rappelle tout de même que la majorité municipale s'était engagée à ne pas participer au vote. Il s'est donc trouvé que le groupe Printemps villeneuvois, par la voix de Victor BURETTE, avait tout à fait accepté de voter pour ma candidature au sein de la commission finances et pour en prendre la vice-présidence, ce qui fait que nous nous sommes retrouvés à deux voix pour ma propre candidature et deux voix pour celle de M. BALEDENT, la deuxième venant de votre groupe de majorité. Je constate juste que les engagements que vous avez pris ne sont pas respectés et cela est bien dommage. Merci.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

L'engagement qui avait été pris était de confier à la majorité et effectivement de ne pas prendre part au vote. Il y a eu dans cette commission quelqu'un qui a voté et voilà. Vous le soulignez comme cela. Même deux. M. BALEDENT a été un stratège incroyable sans doute. Peut-être. Je n'en sais rien. La démocratie est en péril à Villeneuve d'Ascq. Cela est évident. Nous sommes vraiment là sur des enjeux d'un niveau stratosphérique. Mais bon. C'est tout. Vous avez fait votre intervention. Ce n'était pas le sujet, mais libre à vous.

Nous passons à l'amendement n° 8, relevé des conclusions de commission. C'est vous, M. BURETTE ? Mme SEGARD ?

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Oui. Amendement n° 8. C'est ce que j'avais commencé à dire. Il s'agit de demander des relevés de conclusions de commission qui soient plus complets que ceux auxquels nous avons droit aujourd'hui et qui soient partagés à l'ensemble des conseillers municipaux. Cela peut intéresser tout le monde de savoir ce qui s'est passé dans les commissions de préparation du conseil municipal.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Cela pourrait effectivement être quelque chose d'utile, mais lourdeur du dispositif pour les services notamment. Nous comptons donc là sur les groupes pour qu'ils s'organisent d'abord pour être présents dans les commissions – il s'agit tout de même de la moindre des choses – et ensuite pour relayer les choses. Cependant, nous n'allons pas charger, avoir des procès-verbaux de commission, aussi limités soient-ils. Il y a le relevé de décisions. Et je le précise là aussi – c'est la pratique – s'il y a lieu de revenir sur quelque chose dans une commission à laquelle vous n'avez pas pu être présents ou représentés, il n'y a évidemment pas de problème pour en discuter et revenir sur ce point. Je propose donc de ne pas voter pour cet amendement.

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Excusez-moi, M. le Maire, je me permets juste une question sur ce que vous venez de dire. Vous nous autorisez donc à nous faire représenter lorsque nous ne pouvons pas être présents dans une commission ?

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Il y a deux choses différentes. Là aussi, dans le mandat précédent quand quelqu'un ne pouvait pas siéger et que le groupe demandait s'il pouvait venir dans une commission parce que le sujet était là sans prendre part au vote parce que cela ne serait pas réglementaire, nous avons toujours autorisé cela. La réponse que je vous ai faite, c'est de dire que si jamais vous aviez prévu d'être là mais que par un empêchement vous ne le pouvez pas et que votre groupe n'est pas représenté en commission, nous nous mettons à disposition pour dialoguer sur le sujet. Là aussi, c'est ce que nous faisons dans le mandat précédent avec l'opposition. Cet amendement, qui est pour ? Tous les groupes d'opposition. Qui est contre ? Tous les groupes de la majorité.

*L'amendement est rejeté (vote contre des groupes EPVA 2026, Génération.s, La Convention).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Amendement n° 9 : garantie d'une réunion physique en cas de consultation électronique.

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

L'idée est de dire que lorsqu'il est proposé une consultation électronique dans le cadre d'une commission de préparation du conseil municipal, si l'un ou l'une des membres de cette commission demande que la réunion physique ait lieu, que celle-ci puisse effectivement se tenir. Je vous remercie.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Là aussi, nous l'avons toujours fait, sauf en cas d'extrême urgence, ce qui peut arriver. Par définition, l'urgence, si nous procédons par consultation électronique, c'est qu'il y a des raisons. Je ne suis pas fan des consultations électroniques et je préfère la réunion physique. Je propose donc que nous acceptions cet amendement pour les raisons que vous avez évoquées mais dans la pratique, si nous avons une urgence qui se présente, c'est nous qui dirons à un moment nous nous voyons physiquement à tel moment peut-être juste avant le conseil par exemple et il faudra accepter la dimension improvisée de la réunion physique. Par définition, s'il y a urgence, on ne choisit pas ce qui l'a engendrée. Je propose donc de mettre cela au vote et de voter pour cet amendement. Cet amendement, qui est pour ? Tout le monde sauf Avec vous. Qui s'abstient ? Avec vous.

*L'amendement est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Amendement n° 10 : mission d'information et d'évaluation.

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

L'objet de cet amendement est, au cas où une mission d'information et d'évaluation serait créée dans le mandat, que le président ou le rapporteur puisse appartenir à un groupe d'opposition parce que si le président et le rapporteur n'appartiennent pas au

même groupe mais qu'il s'agit de groupes de la majorité, l'intérêt démocratique est évidemment bien moindre. Je vous remercie.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous verrons en fonction de l'hypothèse où il y aurait une mission d'évaluation. Nous pourrions en discuter mais il faudrait parler des modalités par rapport aux différents groupes. Cela pose le problème de la reproduction des formes. Dans l'esprit, pas d'opposition. Ce que vous dites semble procéder du bon sens. Dans la pratique, cela pourrait être quelque chose d'un peu compliqué. Je propose donc de ne pas retenir l'amendement. Qui est pour l'amendement ? Tous les groupes d'opposition. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Tous les groupes de la majorité.

*L'amendement est rejeté (vote contre des groupes EPVA 2026, Génération.s, La Convention).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Amendement n° 11 : consultation des conseils de quartier.

**Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois**

Il s'agit de permettre simplement que les conseils de quartier soient davantage associés aux projets qui concernent directement leur territoire et qui ont un caractère structurant.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Ils le sont et ils le seront toujours et cela fera partie sans doute de ce que nous placerons dans la rénovation de la charte des conseils de quartier. Nous renforcerons nos modes opératoires quand cette dernière sera revisitée. Je propose donc de ne pas retenir l'amendement. Qui est pour ? Tous les groupes d'opposition. Qui est contre ? Tous les groupes de la majorité.

*L'amendement est rejeté (vote contre des groupes EPVA 2026, Génération.s, La Convention).*

**Gérard CAUDRON, groupe EPVA 2026 (hors micro)**

Là, je ne comprends pas parce que c'est ce qui était prévu. Si celui qui s'occupait des relations avec les conseils de quartier l'avait voulu, cela serait fait !

**Ugo BERNALICIS, groupe LFI (hors micro)**

Micro ! Micro !

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous avons compris l'esprit.

**Gérard CAUDRON, groupe EPVA 2026 (hors micro)**

Je n'ai ni micro, ni caméra.

**Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI**

Mais ça bordélise !

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Nous n'avions pas dit pas de mise en cause personnelle ?

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Non, cela renseigne et cela complète sur le processus qui était en cours au cours du mandat précédent. Mais je comprends que vous ayez envie que la remarque soit consignée, M. BERNALICIS, parce qu'elle est pleine de bon sens, effectivement.

Nous passons à l'amendement n° 12 : droit d'interpellation citoyenne. M. BURETTE.

**Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois**

Le règlement prévoit plusieurs dispositifs consultatifs mais aucun mécanisme qui permet aux habitants d'obtenir directement l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour du conseil municipal. Cet amendement donne une traduction concrète à une ambition de démocratie d'interpellation.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Là, nous rejoignons la question du refus de la bordélisation. Il y a tout de même un seuil que vous avez posé qui interpelle. Moi, je le trouve absolument ridicule, ce seuil : 100 signatures d'habitants inscrits sur les listes électorales. Vous appartenez à un groupe qui a fusionné trois listes, c'est-à-dire 147 candidats. Vous êtes quatre élus. Cela veut dire que 143 colistiers n'ont pas été élus et vous nous expliquez que si vous arriviez à recueillir la signature des deux tiers de vos colistiers respectifs, alors il serait possible d'intervenir en conseil municipal. Là, nous sommes tout de même dans une caricature. Ce seuil à 100 ne correspond à rien. Je n'ai pas compris. Je pense que vous êtes en mesure de solidariser les deux tiers de vos colistiers respectifs, même trois mois après l'élection. Pas sûr ? Il est vrai qu'il y avait un peu de démagogie dans mon propos, je le reconnais.

**Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois (hors micro)**

Ce n'est pas une question de seuil. Nous pouvons le modifier.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Je propose de rejeter cet amendement. Qui est pour ? LFI et Printemps villeneuvois. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Tous les groupes de la majorité.

*L'amendement est rejeté (vote contre des groupes EPVA 2026, Génération.s, La Convention).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous en arrivons au dernier amendement, le 13. Allez.

**Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois**

La retransmission existe déjà mais, nous l'avons dit, elle est assez imparfaite puisque lorsque nous visionnons un conseil municipal, nous ne pouvons même pas voir qui vote quoi lorsque l'on est citoyen. Aujourd'hui, nous savons qu'il y a des mécanismes qui sont assez peu onéreux et qui permettent d'avoir une retransmission de qualité, ce qui renforce simplement la transparence, et aussi l'indexation des délibérations, ce qui

permet à un citoyen de retrouver celles qui l'intéressent et quel était l'objet du débat en conseil municipal.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Sur la retransmission, pour être bien clair, nous avons un problème aussi d'aménagement de cette salle qui n'est pas stabilisé. Nous installons le matin même du conseil et nous avons effectivement un système qui n'est pas à la hauteur de ce que cela pourrait être. Cela fera partie d'une réflexion en cours de mandat pour voir si nous pouvons améliorer les choses, mais à moyens constants sans mettre des choses délirantes sur la question et cela fera évidemment partie de la réflexion sur le devenir de l'hôtel de ville et sa réfection. Le jour où il sera refait, avoir des moyens de transmission efficaces installés en fixe, cela fera partie des choses. Pour l'instant, voilà, nous allons rester là-dessus. Nous verrons au fil de l'eau s'il y a lieu d'améliorer. Mais vous qui retransmettez le conseil, par exemple, n'hésitez pas, quand vous posez une question, à retransmettre aussi la réponse. Vous participeriez à la diffusion de la logique démocratique. Ne vous limitez pas à votre propre mise en scène, le débat démocratique mérite la transparence. Je vous entends dire, Mme DAHMANI, c'est vrai, vous avez raison. Non, M. BERNALICIS, nous allons aller...

**Ugo BERNALICIS, groupe LFI**

Nous n'avons pas abusé !

**Sylvain ESTAGER, Maire**

C'est vrai que vous n'avez pas abusé, mais alors vraiment 30 secondes, M. BERNALICIS. D'accord ?

**Ugo BERNALICIS, groupe LFI**

Je pense que sans trop déboursier de moyens supplémentaires, nous devons pouvoir obtenir une meilleure qualité de ce qui se fait là. Discutez-en avec vos techniciens, il y a des choses qui se font aujourd'hui sur le marché. Avec pas beaucoup d'argent, on arrive à avoir des résultats assez intéressants. Vous savez que chacun peut monter son petit studio pour se filmer chez lui dans une qualité assez correcte. Je pense que nous devons pouvoir le faire au conseil municipal.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Je vous ai dit que nous ne le mettons pas dans le règlement mais que nous devons effectivement pouvoir en discuter...

**Ugo BERNALICIS, groupe LFI**

Oui, oui, mais il faut le faire !

**Sylvain ESTAGER, Maire**

(...) Si vous voulez jouer ce rôle de technicien, on va pouvoir vous solliciter.

**Ugo BERNALICIS, groupe LFI**

Mais si vous voulez que nous nous filmions réciproquement, nous avons ce qu'il faut.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous aurons la réflexion pour voir si nous pouvons effectivement un peu améliorer les choses. L'évolution technologie étant ce qu'elle est, il y a sans doute moyen d'être plus opérationnel, mais je répète que ce n'est pas dans le règlement que nous évoquons cela. Donc, nous passons au vote. L'amendement, qui est pour ? Toute l'opposition. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Tous les groupes de la majorité.

*L'amendement est rejeté (vote contre des groupes EPVA 2026, Génération.s, La Convention).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous en avons terminé avec les amendements. Il nous faut maintenant adopter le règlement du Conseil municipal. Je passe le règlement intérieur du Conseil municipal et il y a une intervention sur cette délibération. Allez-y. Très rapide aussi.

**Ugo BERNALICIS, groupe LFI**

Oui, sur la délibération en entier. Nous allons évidemment voter contre ce nouveau règlement puisque, en fait, il s'agit du nouveau règlement de la majorité et il s'agit bien du problème des assemblées sous la V<sup>e</sup> République, c'est que finalement les droits de l'opposition sont mieux garantis par la loi qui dit strictement ce à quoi elle a droit et le reste, ce sont les miettes que veut bien laisser la majorité puisque le fait majoritaire s'exprime une fois de plus de manière éclatante comme nous l'avons vu aujourd'hui. Je suis assez dubitatif sur le fait que ce soit vraiment et foncièrement légale de restreindre le nombre de motions à une par conseil municipal. Nous nous réservons d'ailleurs le droit d'avoir une analyse juridique de notre côté et d'aller devant les juridictions administratives le cas échéant. En tout cas, je pense que cette impréparation pour ce nouveau règlement est un mauvais signal. Très clairement : les réunions qui ont été bâclées, déplacées, le fait que toutes les remarques de l'opposition, y compris quand elles sont conjointement d'accord, même s'il s'agit de choses qui sont des évidences, vous n'avez même pas fait l'effort de les mettre dans le nouveau règlement. Il s'agit d'un mauvais signal pour la suite. Surtout, pour des gens qui se revendiquent être de grands démocrates, vous êtes de tout petits traficoteurs, comme pour la commission des finances où deux voix magiques sont apparues.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Il y a un moment, M. BERNALICIS, où les mots ont un sens. Ce genre de propos, après les débats que nous venons d'avoir et connaissant ce qui existe à l'échelle nationale, franchement, vous êtes complètement à côté de la plaque. Je crois que nous pouvons nous le dire. Maintenant, si le but est de se filmer et d'avoir la diffusion ensuite sur votre réseau social – nous avons compris le but –, cela n'a guère de sens. Je répète que nous avons un règlement et un fonctionnement qui ont toujours été très permissifs, bien plus par exemple qu'à Roubaix. Nous pourrions nous comparer là encore sur les droits de l'opposition. Je rappelle que nous ici, nous votons une indemnité pour les conseillers d'opposition. À Roubaix, elle a été supprimée. À Roubaix, ils ne discutent pas de savoir si on va les moduler en fonction de leur absentéisme, c'est plus simple : elle a été supprimée. Donc, les tout petits traficoteurs,

renvoyez peut-être cela à votre collègue M. GUIRAUD, mais ici, cela ne marche pas comme ça.

Nous passons donc au vote du règlement intérieur. Ce règlement, qui est contre ? LFI, Printemps villeneuvois. Qui s'abstient ? Avec vous. Qui est pour ? Les groupes de la majorité. C'est donc adopté.

*Le règlement intérieur est adopté à la majorité (vote contre des groupes LFI, Printemps villeneuvois et abstention du groupe Avec vous).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

22 h 05. C'est tout à fait raisonnable.

## **VI. FORMATION DES ELUS**

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Délibération n° 6 sur la formation des élus, avec l'amendement qui me pose un problème et je vais en parler juste après.

**Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois**

Le droit à la formation des élus est un droit fondamental et il s'agit aussi d'une responsabilité collective car la qualité de la décision publique dépend aussi en partie de la capacité des élus à comprendre les enjeux auxquels notre commune est confrontée. Les orientations qui sont proposées vont dans le bon sens. Elles couvrent plusieurs dimensions importantes de l'exercice du mandat et notre amendement ne vise pas à remettre en cause cette délibération mais à l'enrichir. C'est pourquoi nous proposons de compléter le plan de formation par quelques thématiques qui nous semblent désormais incontournables dans les réalités qui sont les nôtres : adaptation au changement climatique, résilience territoriale, évaluation des politiques publiques, démocratie participative, handicap, vieillissement ainsi que les enjeux liés à l'intelligence artificielle, à la transformation numérique des collectivités et donc de faire de ce plan de formation un outil d'accompagnement des élus face aux grands défis. Cela a l'objectif d'aiguillonner, si je puis dire, les élus dans ce qu'il peut être possible d'aller chercher en termes de formation et nous espérons que cet amendement pourra être accueilli favorablement dans l'esprit d'ouverture qui est le vôtre et que vous avez formulé juste avant.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

M. BURETTE, nous avons reçu cet amendement à 18 h 13, dans un délai beaucoup plus raisonnable que celui des Insoumis. Cependant, ce n'est pas cela qui me pose problème. Je vous le dis clairement car sur le droit à la formation, les éléments de cadrage de la délibération, nous pouvons en sortir et nous pouvons aller sur d'autres choses que ce qui est proposé. Toutefois, il se trouve que dans l'équipe, nous avons des gens particulièrement compétents sur un point que vous voulez rajouter, à savoir Créer un nouvel axe intitulé « Innovation publique et transformation numérique » et que ces élus m'ont tout de suite interpellé en disant que cela était tout de même curieux car cela ressemblait à une série d'amendements qui auraient été formulés par une

intelligence artificielle. Et ils ont questionné l'IA et celle-ci nous répond par rapport à ce que vous avez proposé qu'il y a une quasi-certitude, à 98 %, que ce texte a été rédigé par une IA, avec ce commentaire de l'IA – ce n'est pas moi, je suis incapable d'y faire appel, mais nous avons des élus compétents – : si vous demandez à une IA « fais-moi un amendement pour compléter un plan de formation des élus », elle va vous sortir très exactement cette liste : environnement avec les cinq thèmes, exercice du mandat avec les quatre thèmes, discrimination avec les quatre thèmes et elle va ajouter un axe numérique car il s'agit du sujet qui manque toujours. Il s'agit exactement de la recette standard.

Nous allons donc être très clairs, M. BURETTE. Je vais vous accorder le bénéfice du doute et me dire que l'IA se trompe peut-être quand elle nous dit qu'il s'agit d'un amendement qui a été proposé par IA à 98 % de certitude. Je vous accorde les 2 %. Toutefois, mon problème n'est pas de savoir comment fonctionne et travaille aujourd'hui le Parti socialiste pour formuler ses propositions. Ce n'est pas cela du tout. Il s'agit simplement de maintenir le sérieux au sein de ce Conseil municipal, de ne pas faire débattre un Conseil municipal sur ce type d'amendements qui, quelque part, créerait un précédent et nous pose un vrai doute en termes de crédibilité. Donc peut-être et j'espère que c'est vraiment vous qui avez rédigé ces amendements, que l'on n'a pas eu recours à une intelligence artificielle, mais pour la seule raison de ne pas exposer le Conseil municipal à un vote qui serait ridicule, qui aurait été formulé sur un amendement généré par intelligence artificielle. Voilà. Il est temps de faire de la politique avec de vraies idées, avec de vraies personnes. Cependant, je vous accorde le bénéfice/risque de 2 %.

**Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois (hors micro)**

Nous allons faire cela sur toutes les délibérations – il n'y a pas de problème – et nous verrons le résultat.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Non, non, M. BURETTE, c'est par rapport à ces amendements qui arrivent très tardivement et qui nous interpellent sur leur contenu. Si effectivement aujourd'hui nous fonctionnons comme cela pour animer un conseil municipal...

**Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois**

Qu'est-ce qui vous interpelle sur le contenu ?

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Cela m'interpelle de savoir si ces amendements sont sérieux, s'ils procèdent d'une vraie réflexion, d'un vrai travail d'élus, d'un vrai travail de groupe. Je vous ai dit que l'on m'a signalé tout de suite qu'il y avait un gros problème parce qu'il y a des collègues qui percutent là-dessus...

**Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois (hors micro)**

C'est du procès d'intention.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Ce n'est pas un procès d'intention. Je vous ai dit, nous avons ici 98 % contre 2 %. Si

ce sont les 2 %, dont acte. Je vous accorde la possibilité que nous soyons dans les 2 % mais quelque part, cela ne fait pas très sérieux.

**Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI**

Je voudrais ramener un peu de sérieux là-dedans car cela vaut tout de même la peine de reparler des différents axes de formation. Je trouve cela tout à fait louable de la part du groupe Printemps villeneuvois et effectivement c'est du procès d'intention. Je ne vais pas revenir sur cela, mais je trouve la réponse de M. le Maire tout à fait déplacée. Sur la question des axes, effectivement le groupe du Printemps villeneuvois propose quelque chose de beaucoup plus exhaustif. Je ne sais pas s'il fallait aller à ce point là-dedans, mais j'ai quelques interrogations tout de même de mon côté : sur l'axe environnement, aucune mention du bien-être animal alors que je sais pourtant la Ville être au-devant nationalement sur ces questions. Je suis donc un petit peu étonnée. Je pense aux animaux liminaires, à la question du végétarisme dans les cantines scolaires ou encore à la question des brigades canines également. Sur l'axe environnement, je pense également à un grand absent : la question du logement et des rénovations énergétiques qui est tout de même un sujet majeur, notamment à Villeneuve d'Ascq. Enfin, je voulais attirer l'attention sur des imprécisions dans l'axe Discriminations, lutter contre toutes les formes de discrimination, que vous avez proposées. Le groupe Insoumis trouve que les formulations pour l'inclusion des minorités restent très floues, peut-être volontairement. Je me demande s'il ne fallait pas être un petit peu plus explicite sur les différentes formes de minorités, qu'il s'agisse de minorités ethniques, linguistiques, de genre, etc. Je pense que vous voyez où je veux en venir. Sur la proposition suivante sur le refus du repli identitaire et de la stigmatisation d'autrui, je m'interroge pareillement sur le fait de ne pas utiliser des mots plus clairs, c'est-à-dire de parler de lutte contre tous les racismes, par exemple. C'est peut-être un petit peu faible de parler de repli identitaire et peut-être un petit peu abstrait, un petit peu questionnant. Voilà. Je vous remercie.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Sur cette terminologie, pour être bien clair, je répète que ces axes de formation peuvent parfaitement être complétés par d'autres qui ne figurent pas. Nous sommes bien d'accord là-dessus. Et que sur la terminologie retenue, c'est justement pour être le plus large possible, pour ne pas flécher sur tel ou tel axe. Les termes génériques qui ont été utilisés sont particulièrement larges. Par exemple, vous utilisez le terme de minorités ethniques. Aujourd'hui, en sociologie ou en politique, le terme de minorités ethniques pose problème. Il peut être discuté en lui-même. Nous ne voulons pas rentrer là-dedans. Bien sûr que si, il est encore débattu et nous avons donc choisi d'embrasser assez large pour ne pas rentrer dans un faux débat qui n'a pas lieu d'être. Mais évidemment, la philosophie, c'est de lutter contre toutes les formes de discrimination et nous n'allons pas partir dans toutes les terminologies additives qui permettraient de cibler plus particulièrement. Nous sommes bien d'accord sur la philosophie et il n'y aura aucun souci, y compris pour aller sur les formations ou pour avoir ces débats au sein du conseil municipal ou dans des commissions particulières ou dans l'espace public. Nous sommes plus que preneurs de cela. Attention, ne confondez pas une délibération formelle sur la formation des élus et la philosophie

d'une politique initiée par la municipalité et discutée, débattue, convergente ou divergente, avec les groupes d'opposition.

**Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI**

J'aimerais bien que cela ne devienne pas une habitude de répondre à l'opposition, quand elle fait des propositions pertinentes, qu'elle confond et qu'elle est dans la confusion. Cela fait plusieurs conseils que les terminologies reviennent et je signe toujours que la terminologie compte, que ce soit au sein de ce Conseil de manière beaucoup plus large ou précisément dans cette délibération et que les particularismes sont importants à énoncer clairement. Voilà. Ce sera tout pour moi.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Et pour terminer, je vous répète que ce n'est pas la philosophie et l'objet d'une délibération de ce type de cibler certains particularismes. Nous restons dans des orientations générales et non pas sur une brique applicative choisie délibérément et nous l'assumons parfaitement.

Je passe cela au vote. Nous votons d'abord l'amendement. Qui est pour ? LFI et Printemps villeneuvois. Qui s'abstient ? Avec vous. Qui est contre ? Les groupes de la majorité.

*L'amendement est rejeté à la majorité (votre contre des groupes EPVA 2026, Génération.s, La Convention et abstention du groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous passons à la délibération.

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

J'ai une intervention, s'il vous plaît, sur la délibération.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Oui. Allez-y, sur la délibération.

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Je trouve qu'il y a un mauvais *timing*. Nous sommes, à mon avis, plus de 50 % de nouveaux élus. Pas moi, mais il y a plus de 50 % de nouveaux élus. Je trouve que le montant qui est vraiment au plancher mériterait en ce début de mandat d'être un petit peu relevé. Et sur les priorités, je pensais plutôt à une formation prioritaire sur le budget vu que – pardon, M. BAPTISTE – vous avez tout de même dit beaucoup d'erreurs tout à l'heure sur le budget supplémentaire. Je pense donc que cela pourrait être utile. Il y avait des erreurs de chiffres...

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Mme BARISEAU, il s'agit d'une attaque gratuite que vous auriez pu formuler au moment du débat. Nous n'y sommes pas, donc restez sur le sujet.

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Bien. Donc, mauvais *timing* parce que l'enveloppe mériterait d'être un petit peu plus élevée en ce début de mandat, quitte à la réduire après. Et j'aurais mis en priorité

celles sur le budget ou justement sur les nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle. Donc abstention de la part de notre groupe.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Dans la délibération, il y a un axe Exercice du mandat, point n° 2 « le budget : connaître les grands principes et savoir le lire ». C'est donc écrit noir sur blanc. Je précise d'ailleurs que sur ces formations, nous avons tout de même la chance d'avoir du personnel particulièrement qualifié qui peut aussi procéder à des formations en interne et nous l'avons fait régulièrement pour les conseils de quartier, notamment sur le budget. Il est vrai que c'était moi qui les avais animées ; cela vous poserait peut-être un problème. Toutefois, la MEL propose aussi tout un calendrier de formations qui est intéressant et que nous allons vous aider à intégrer parce qu'il faut effectivement que nous diffusions ce qui est fait par d'autres collectivités.

Tout de même un mot sur la formation des élus. La philosophie qui a été la nôtre dans le mandat précédent : nous avons appelé à une forme de sobriété, notamment pour ne pas nous retrouver avec des formations dispensées par les boîtes proches de certaines familles politiques qui, parfois, sont dans des logiques particulièrement abusives en termes de tarification et que nous pouvions faire preuve d'une forme de sobriété. Il y a des formations de qualité, attention. Le but, ce n'est pas systématiquement de financer, par exemple, le déplacement d'élus aux journées d'été de leur famille politique dans lesquelles on dispense des formations. Il s'agit de pratiques qui existent. Je les ai bien connues à une époque quand j'étais à la Région où il y avait des groupes qui faisaient cela, qui passaient par des boîtes avec des formations très chères.

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq (hors micro)**

*Il y en a qui le faisait, mais pas nous.*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Oui, j'avais justement refusé ce genre de choses et je ne sais pas si à la Région, vous le faites ou si vous le cadrez davantage maintenant. Là-dessus, j'appelle à la sobriété. Je suis un enseignant de formation et une qualité de formation publique, en interne, en régie, cela se trouve aussi. Je rappelle qu'un professeur agrégé qui va venir faire des piges, cela coûte aux alentours de 60 € de l'heure. Il s'agit de quelque chose qui peut être très rentable. Donc attention dans les demandes de formation à être vigilant à l'organisme par lequel on passe aussi.

Sur la question du volume, nous pouvons mettre de 13 800 € à 138 000 €. J'espère que nous n'irons pas sur ces volumes-là, mais s'il y a des élus qui expriment le besoin d'être formés, cela est tout à fait normal et nous accompagnerons la chose autant que faire se peut et nous verrons si nous le faisons avec des dispositifs qui existent, si nous le faisons en régie, si nous le faisons en interne ou si nous passons par des boîtes qui proposent des formations et nous serons vigilants sur les choses. J'inviterais d'ailleurs peut-être les élus qui suivent des formations à nous faire un retour sur celles-ci. Marianne, une intervention ?

**Marianne PLADYS, groupe EPVA 2026**

Merci. Je voulais juste répondre à Mme BARISEAU en disant que j'étais tout de même très étonnée de son intervention. Je la trouve tout de même particulièrement maladroite, d'autant plus que je remercie vraiment notre collègue qui a présenté pour la première fois le budget cette année et qui – et je m'en félicite – n'est pas un expert du domaine et qui, je trouve, l'a fait avec beaucoup de qualités et d'engagement. Il ne s'agit pas d'un exercice facile. Il s'agissait aussi d'un exercice assez long. Donc merci à Lionel.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Voilà. Je rejoins ce que tu as dit. Il n'y avait pas de débat d'ailleurs sur la formation que Lionel BAPTISTE a suivi. Et sur les propos qui ont été tenus, je ne sais pas... Il y a eu une attaque gratuite qui était un peu déconnectée. Il était temps de le dire pendant le débat. Y revenir après, je ne sais pas ce qui vous prend, mais ce n'est pas quelque chose qui nous invite à regarder les choses avec objectivité parce que là, je crois que nous sommes dans le passionnel et pas dans la raison et je vous invite à prendre un peu de hauteur par rapport à tout cela.

Nous allons passer au vote. Formation des élus : qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Avec vous et Printemps villeneuvois. Qui est pour ? Insoumis et les groupes de la majorité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention des groupes Avec vous Villeneuve d'Ascq et Printemps villeneuvois).*

## **VII. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2025**

**Sébastien COSTEUR, Adjoint au Maire**

La première délibération est formelle. Il s'agit du bilan des acquisitions et cessions 2025. Vous avez le tableau. En commission, vous avez demandé des explications sur l'ensemble des acquisitions que nous avons transmises. Il n'y a pas de particularités sur cette délibération.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Mme SEGARD.

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Merci, M. le Maire. Très brièvement, je voudrais vous remercier justement pour les compléments d'information que j'ai bien reçus par mail sur l'objet de ces acquisitions et cessions foncières. Si cela pouvait devenir une habitude d'avoir l'objet de ces acquisitions et cessions afin que nous comprenions à quoi cela correspond, cela serait satisfaisant. Je vous remercie.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VIII. AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AU STADE JEAN-JACQUES ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE CELLNEX FRANCE POUR L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE-RELAIS**

### **Sébastien COSTEUR, Adjoint au Maire**

Il s'agit d'un avenant à la convention. Pour rappel, pour les nouveaux collègues élus, à la fin du dernier mandat, Lionel BAPTISTE a présenté une délibération concernant le dossier de l'antenne mobile sur le quartier d'Annappes. Juste un historique très rapide : nous avons attaqué une implantation d'une antenne Bouygues par CELLNEX sur le site de Carrefour Market. Nous avons perdu au tribunal parce que le droit sur les antennes relais est très limité. Nous sommes toujours dans un rapport de force. À chaque fois que nous en faisons un, nous avons tout de même des résultats. Nous en avons eu dans le mandat dernier. Nous avons réussi à convaincre, avec le soutien et grâce à la mobilisation des riverains, de retirer l'implantation sur Carrefour. Nous avons fait exceptionnellement une proposition, ce que nous ne faisons jamais, d'une implantation sur un domaine municipal, à savoir le stade Jean-Jacques, pour laquelle il y a eu une concertation avec La Raquette et le club le VAFF. Il y a un ajustement à faire par rapport à la délibération du mandat dernier : au cas où un démontage serait demandé par la Ville dans le cadre de la convention, une partie des frais serait à sa charge. Je communique une information complémentaire : la commission des antennes mobiles de la Ville a rendu un avis défavorable sur cette implantation sur la partie de la direction du faisceau, ce qui permet de répondre à des inquiétudes des établissements avoisinants. Nous attendons un retour de Bouygues en la matière avec des corrections sur ce refus et les observations du DIM (dossier d'information mairie).

### **Sylvain ESTAGER, Maire**

Mme SEGARD, M. BERNALICIS, Mme MOENECLAHEY.

### **Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Merci, M. le Maire. Chers collègues, cette délibération est l'occasion pour nous de formuler une proposition concernant les projets d'implantation d'antennes relais. Nous le savons – ce projet en a témoigné – ces projets peuvent inquiéter, crisper pour des raisons de santé ou de cadre de vie. S'il est aujourd'hui difficile mais pas impossible d'encadrer l'implantation de ces antennes, il serait nécessaire de rendre plus transparent le cadre de dialogue avec les porteurs de projets. Pour ce faire, la Ville pourrait élaborer une charte relative à la téléphonie mobile de manière concertée avec les habitantes, les habitants, les associations et autres parties prenantes puis la faire signer par les opérateurs. Une telle démarche permettrait de répondre au besoin de concertation souligné par les personnes qui sont mobilisées contre ce projet d'antenne relais. Une telle charte pourrait tenir compte des préoccupations sanitaires en prévoyant, par exemple, la mise en place de dispositifs d'observation de l'exposition aux ondes électromagnétiques ainsi que des enjeux environnementaux paysagers et de sobriété numérique. D'autres Villes s'en sont dotées. Cela n'est certes pas contraignant juridiquement mais dans le contexte réglementaire actuel, cela pourrait

répondre à certaines des attentes des Villeneuvoises et Villeneuvois. Je vous remercie.

**Sylvain ESTAGER, Maire**  
M. BERNALICIS.

**Ugo BERNALICIS, groupe LFI**

Quelques mots car j'avais l'impression en écoutant M. COSTEUR qu'il s'agissait finalement essentiellement de l'action de la Ville et des élus qui s'étaient inquiétés de la mise en place de cette antenne, qui avaient trouvé des solutions, etc.

*Protestations hors micro de M. COSTEUR.*

**Ugo BERNALICIS, groupe LFI**

Oui, oui, les riverains sont accessoires dans votre propos. Nous n'allons pas nous raconter d'histoire. Je ne vais pas être très long. Ne vous énervez pas. Ne vous inquiétez pas, je vais vraiment être rapide. Merci au collectif des habitantes et des habitants qui s'est mobilisé contre vents et marées, contre ceux de la municipalité qui leur ont dit que cela était perdu d'avance, qui leur ont dit que cela n'était pas possible, qui leur ont dit que le tribunal avait décidé, etc. Et je suis content de les avoir conseillés sur leur chemin qui a abouti à cette décision aujourd'hui que nous avons là sur la délibération. Finalement, la mobilisation populaire, oui, c'est tout de même cela le moteur de l'action politique.

**Sylvain ESTAGER, Maire**  
Mme MOENECLAËY.

**Graziella MOENECLAËY, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Bonsoir à tous. Bonsoir, M. le Maire. Bonsoir, M. l'adjoint. Nous avons deux questions à poser. La première, c'est avant de prendre cet avenant, y a-t-il eu une concertation avec les écoles à proximité, les riverains afin d'éviter de rencontrer les mêmes problématiques qui se sont posées à Annappes ? La deuxième question, puisque le terrain sujet fait partie du domaine public, pouvez-vous justifier le choix de l'implantation de l'antenne relais sans appel à projets ou appel à manifestation d'intérêt ? Je vous remercie.

**Sébastien COSTEUR, Adjoint au Maire**

Graziella, pour te répondre tout de suite, tu as oublié un élément : c'est que tu l'as voté à la fin du mandat dernier. Donc, à un moment donné, la seule différence qu'il y a, c'est que tu étais dans la majorité à la fin du mandat dernier et là, tu es dans l'opposition. Il est vrai que l'on ajuste le propos en fonction, mais excuse-moi de te demander pourquoi on pose des questions sur quelque chose que l'on a voté au mois de novembre, décembre ou janvier dernier. Il y a là quelque chose qui m'interpelle. Il s'agit du premier point. Et vous étiez trois à être dans la majorité dans votre groupe Avec vous à l'avoir voté. La question se pose donc.

J'ai dit en revanche que nous avons suivi la mobilisation et d'ailleurs lors de la manifestation qu'il y a eu dans Carrefour Market, je n'ai pas vu M. BERNALICIS. En

revanche, il y avait moi, Lionel BAPTISTE, Charles ANSSENS et Sylvain ESTAGER. Mais ce n'est pas grave. C'est tout. En tout cas, nous avons fait plein de réunions. Bref, il faut atterrir.

Vis-à-vis de l'implantation dans le quartier, il nous semble complètement ubuesque d'avoir en plein milieu d'un quartier historique cette antenne relais, ce mat de 32 m même avec l'avis positif de l'ABF (Architectes des bâtiments de France) là où elle a parfois tendance à chipoter sur des problèmes de choix de coloris de toiture. Bref, il n'y a rien à comprendre là-dedans. Aujourd'hui, comme je l'ai dit dans mon propos avant les questions, nous avons choisi un terrain pour justement l'éloigner le plus possible du centre du quartier. Nous avons demandé à l'opérateur de redéposer son DIM. Vis-à-vis des problématiques et nous l'avons dit à l'opérateur au moment de l'implantation, nous avons refusé le DIM car il n'est pas clair sur la direction du faisceau. Aujourd'hui, l'implantation de cette antenne, ce n'est pas pour répondre aux besoins du quartier d'Annappes, mais à ceux du secteur Brigode où des ASL (Associations syndicales libres) ont également été sollicitées. Nous en connaissons, nous travaillons très bien avec elles. Celles-ci ont refusé, c'est leur droit, d'implanter une antenne relais sur leurs terrains privés. J'ajoute aussi qu'il y a quelque temps de cela dans le mandat précédent, nous avons interpellé CELLNEX également qui voulait implanter une antenne à l'angle du 8-Mai, Brigode, avenue du Bois en allant solliciter le terrain privé de l'agence Lion d'or. Nous avons donc contacté l'agence et nous lui avons demandé de ne pas jouer à ce jeu-là et de céder leur terrain. Il y a donc un compromis qui a été trouvé. En revanche, la demande qui est faite aujourd'hui à l'opérateur est de ne pas diriger son faisceau sur l'ensemble des établissements scolaires qui sont à proximité. Il s'agit de quelque chose qui est techniquement tout à fait possible et nous ferons, si cela se faisait, des contrôles inopinés Ville et MEL afin de vérifier que cet accord est bien pris au sérieux.

Quant à la demande de Mme SEGARD, nous avons, pour rappel, lors du mandat dernier, adhéré à la charte des antennes mobiles de la MEL, ce que nous n'avons pas lors des mandatures précédentes. Cela nous garantit un certain nombre de choses. En termes de méthode, en ce début de mandat avec Monir EL MOUNAOUI, nous avons décidé avec la MEL de rencontrer au mois de septembre l'ensemble des opérateurs pour qu'ils nous disent les sites sur lesquels ils auront des demandes et des besoins dans les années qui viennent. Ce n'est pas parce qu'ils en ont que nous allons leur donner satisfaction. En revanche, tout ce qui ne sera présenté lors de cette rencontre ne sera pas accepté. Il est vrai que nous savons très bien que le promoteur Bouygues – je regarde les collègues de l'ancien mandat – est celui qui joue le moins le jeu depuis plusieurs années sur la concertation en termes d'implantation d'antennes mobiles. Triolo, c'était Bouygues. Celle d'Afibel à Ascq, c'était Bouygues. Et là, à nouveau, c'est Bouygues. En sachant qu'il y aura à terme la disparition d'un opérateur, au mois de septembre, il y aura une réunion en présence du service de la MEL et de tous les opérateurs où nous leur demanderons d'avoir une grille pour les prochaines années que nous étudierons et cela nous permettra ensuite d'anticiper des discussions. Je rappelle que les conseils de quartier font partie intégrante de la réunion des antennes mobiles au niveau de la Ville. Il y a aussi un habitant qui nous suit depuis des années, Joël PARMENTIER, qui nous aide également là-dessus. Il y a une

stratégie, une méthode que nous sommes en train de mettre en place pour ne pas nous faire bousculer sur des implantations que nous découvririons à la dernière minute.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Pour terminer avec cela, il y a un gros travail qui a été réalisé depuis le début. Ce que vous proposez, Mme SEGARD, qui existe déjà très largement en partie et qui mérite d'être encore plus explicité pour que chacun se l'approprie, cela fait effectivement partie des enjeux. M. BERNALICIS est parti, mais nous allons bien rappeler les choses : une implantation sur laquelle nous n'avons pas la main, il y a une émotion dans le quartier tout à fait légitime, nous portons plainte et au tribunal nous perdons et nous ne pouvons pas aller au-delà. Nous savons que les opérateurs sont dans leur droit. À partir de cette mobilisation citoyenne que nous soutenons et que nous accompagnons, il y a une proposition qui émane du collectif. Nous commençons à regarder du côté du stade Jean-Jacques. Cela fait partie de ce qui a été proposé par le collectif. Nous n'étions pas fans par rapport à la distance car cela ne change pas grand-chose. Par rapport au cadre paysager et à la dimension psychologique, il s'agissait de quelque chose qui était plus acceptable et nous avons donné suite à cette demande-là en discutant avec l'opérateur et avec les usagers du stade. Ce qu'il y a derrière, il faut toujours l'avoir en tête aussi, c'est la schizophrénie sociétale et une approche de ségrégation sociale et spatiale qui est très, très importante parce que quand vous habitez le Pont-de-Bois ou l'Hôtel-de-Ville, les antennes sont en haut des tours et nous avons beaucoup moins d'habitants qui se mobilisent par rapport au cadre paysager, par exemple. Dans un vieux cœur de village, nous avons là cette mobilisation qui est plus forte. Et il est vrai que cela est révélateur d'inégalités sociales et spatiales qui existent. Il y a des Villes qui, par exemple, ont choisi de mettre les clochers à disposition des opérateurs en disant on y cache une antenne, personne ne s'en rend compte. Nous, nous avons toujours refusé. Nous avons toujours voulu le faire en transparence. Il y a un moment où la question se pose de façon proactive en se demandant s'il y a des solutions opérationnelles à proposer. En l'occurrence, cette antenne à cet endroit, il semblerait qu'elle permette de se passer d'une autre à un autre endroit, qu'elle couvre deux secteurs. Dont acte. En revanche, pas d'illusions : le débat va revenir. Si demain nous avons l'enseigne de supermarché qui veut nous la faire à l'envers et passer en force avec un autre opérateur, malheureusement, elle sera dans son droit et nous reprendrons la discussion là où elle a été arrêtée avec elle à partir du moment où elle s'est retirée. Toutefois, pas de fausses promesses, pas de faux-semblants là-dessus. Nous avons effectivement suivi une mobilisation citoyenne tout à fait heureuse et qui était tout à fait convergente avec nous.

Je passe la délibération au vote. Très vite, Monir.

**Monir EL MOUNAOUI, Adjoint au Maire**

Juste pour ajouter un élément : nous sommes dans l'obligation de la loi de la couverture nationale de tout ce qui est mobile et fixe. C'est la loi qui est un peu suprême par rapport à nos décisions, d'une part. D'autre part, vous avez aussi le droit de regarder sur le site radiofréquences pour voir les expositions autour des établissements qui sont là. Vous pouvez aussi demander à l'agence nationale des fréquences de faire des relevés des ondes. Si nous estimons que l'opérateur ne les

respecte pas, nous pouvons l'interpeller.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

La Ville s'était aussi équipée d'un appareil de relevé pour aller sur site et faire sa propre expertise et nous l'avons encore. Cette délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **IX. TRANSFERT DE DOMAINE PUBLIC A DOMAINE PUBLIC PAR LA MEL A LA VILLE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU TIGRE**

**Sébastien COSTEUR, Adjoint au Maire**

Délibération technique : transfert de domaine public dans le quartier du Triolo d'un foncier qui était à la MEL qui sera transféré à la Ville. C'est suite à la résidentialisation par LMH et une très bonne opération de la résidence Trudaine, qui fait qu'aujourd'hui il y a un chemin qui longeait les hauteurs de l'école Taine qui est maintenant condamné. Nous avons préféré le récupérer. En termes de gestion en lien avec la cour, c'est quelque chose qui était beaucoup plus intéressant et aussi plus sécurisant pour les éventuelles intrusions que nous avons pu avoir dans le passé dans l'école Taine.

J'en profite juste pour faire un petit aparté car je n'ai pas voulu intervenir tout à l'heure : dans le budget supplémentaire, il y a eu beaucoup de reports de crédits sur le grand projet qui aura lieu dans le mandat, qui avait été initié lors du précédent en concertation citoyenne avec la MEL, pour la rénovation du secteur Triolo Trudaine parce qu'après interrogation avec la MEL en début de mandat, celle-ci n'était pas prête. Les commissions d'appel d'offres n'étaient pas encore opérationnelles. À partir de là, conjointement avec la MEL, nous avons reporté, le temps que l'appel d'offres se fasse, les 700 000 € de rénovation de l'espace public Triolo. Il ne s'agit pas d'une annulation, mais d'un report technique qui est dû au début des mandats de nos collectivités.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Pas d'intervention ? Cette délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **X. REQUALIFICATION DE LA RUE DIAGONALE ET DU BOULEVARD DE VALMY – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LA COMMUNE**

**Sébastien COSTEUR, Adjoint au Maire**

La dernière est une délibération technique de transfert de nos compétences à la MEL dans le cadre du projet Grand-Angle que nous poursuivons dans le mandat. Après Van

Gogh, Veil, Vétérans et l'hôtel de ville ainsi que le chemin des Visiteurs, il s'agit du transfert de nos compétences éclairage public, espaces verts, mobilier urbain à la MEL pour les requalifications à venir de la rue Diagonale, dont le désamiantage des bâtiments chemin des Vieux-Arbres a commencé et va se poursuivre sur 2026–2027 et du boulevard de Valmy entre Simone-Veil jusqu'au rond-point de l'Europe en bordure de la zone commerciale d'ici 2028–2029.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Cette délibération n° 10, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XI. INSTAURATION D'UNE ASTREINTE AU SERVICE ENFANCE**

**Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire**

Il s'agit d'instaurer une astreinte au service Enfance. Dans le cadre des séjours de vacances, il y a un nombre assez conséquent d'appels. À la demande des services, il s'agit d'instaurer une astreinte rémunérée. Celle-ci permettra de répondre de façon à avoir une relation continue entre les séjours de vacances et la collectivité lorsque les animateurs ou les directeurs rencontrent des difficultés d'ordres divers, comme des problématiques santé, matérielles, etc. et donc de valoriser ces astreintes. Vous avez le détail des montants et de la mise en place du dispositif dans le respect des dispositions législatives réglementaires de la présente délibération. Une remarque avait été faite. Le calendrier était un peu contraint. Cela passera après au CST. Cela aurait normalement dû être fait avant. Je rappelle que celui-ci est consultatif. Néanmoins, les organisations syndicales avaient été informées bien en amont que si nous ne la passions pas dans cet ordre-là, les responsables ne seraient pas rémunérés dans le cadre des astreintes.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

M. OUKAID.

**Farid OUKAID, groupe Printemps villeneuvois**

Merci. Nous sommes bien évidemment favorables à cette délibération. Pour autant, nous souhaitons attirer votre attention sur un point essentiel la concernant. Le dispositif d'astreinte que vous proposez constitue une évolution importante de l'organisation du service Enfance. Il modifie les conditions de travail des agents, crée de nouvelles obligations des services et désigne les emplois concernés. Comme Valérie QUESNE-CAUDRON vient de le dire, cette délibération indique noir sur blanc que le comité social territorial sera consulté le 2 juillet 2026 alors que nous sommes appelés à délibérer aujourd'hui, le 29 juin 2026. Nous nous interrogeons donc sur la régularité de la procédure. Le comité social territorial est précisément l'instance chargée d'émettre un avis préalable sur les questions touchant à l'organisation des services et aux conditions de travail des agents. Son avis n'est certes pas contraignant, mais il

constitue une étape obligatoire de la procédure avant que le Conseil municipal puisse se prononcer. Aujourd'hui, nous sommes donc invités à voter avant même que cette consultation n'ait eu lieu. Nous nous posons donc plusieurs questions : pour quelle raison cette délibération est-elle soumise au vote avant la consultation du CST ? Pourquoi ne pas avoir attendu son avis prévu seulement dans quelques jours ? En cas d'avis défavorable ou de réserves importantes du CST que deviendra la délibération que nous aurons éventuellement adoptée ce soir ? Enfin, avez-vous sollicité un avis juridique confirmant que cette procédure respecte bien les exigences du code général de la fonction publique ?

Au-delà du fond, nous sommes bien évidemment sensibles. Puisqu'il s'agit d'assurer la sécurité des enfants et des jeunes et du soutien des équipes, notre responsabilité est également de garantir la sécurité juridique des décisions que nous prenons. Si bien évidemment nous saluons l'objet de cette délibération, nous regrettons que celle-ci soit soumise aujourd'hui au Conseil municipal avant même que le CST n'ait rendu son avis.

Un second point attire notre attention. La délibération l'affirme : les astreintes du service Enfance répondent pleinement à un besoin permanent de la collectivité. En effet – je sais de quoi je parle, pour avoir fait la tournée des centres de vacances pendant 18 années –, je peux vous dire que les appels aux agents qui doivent tenir cette astreinte sont systématiques. Il n'y a pas un soir où les coordonnateurs ne sont sollicités pour régler des problèmes qui se passent parfois à 800, 900 km de la ville. Le juge administratif vérifie que les astreintes correspondent bien à des situations où l'agent n'est pas en travail effectif, mais seulement susceptible d'intervenir. Si dans les faits les agents sont systématiquement sollicités, ils doivent répondre en permanence aux appels, le dispositif pourrait alors être requalifié en temps de travail effectif. J'imagine que ce point aurait sans doute été soulevé par les organisations syndicales si le CST avait été consulté avant ce conseil municipal.

Notre dernière observation dépasse le seul objet technique de cette délibération. La mise en place d'une astreinte traduit la nécessité d'assurer une continuité de service dans un secteur particulièrement sensible, celui de l'enfance et de la jeunesse. Or chacun mesure aujourd'hui l'émotion suscitée par les affaires récentes qui ont touché le secteur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, qu'il s'agisse de révélations concernant certaines structures d'accueil ou plus récemment de l'emblématique affaire Lyhanna. Ces événements ont profondément marqué l'opinion publique. Il existe aujourd'hui un trouble réel chez de nombreux parents. Beaucoup s'interrogent effectivement sur la capacité des employeurs, publics comme privés, à recruter des professionnels exemplaires et à garantir dans la durée la sécurité et le bien-être des enfants que nous leur confions. C'est pourquoi nous souhaitons connaître l'appréciation de la situation. A-t-on demandé au service un état des lieux à la suite des différentes affaires ? Les procédures de recrutement et de contrôles internes ont-elles réévalué ? Quel dispositif existe pour permettre aux agents d'alerter en toute sécurité lorsqu'ils identifient des situations préoccupantes ? Comment sont détectés les signaux faibles pouvant relever de dysfonctionnements ou de comportements inadaptés ? Enfin, quels sont les protocoles permettant, lorsque cela est nécessaire, de prendre rapidement les mesures conservatoires qui s'imposent et

d'effectuer les signalements auprès de l'autorité judiciaire ? Il ne s'agit évidemment pas de jeter la suspicion sur les professionnels des services Petite Enfance, Enfance, Jeunesse que je connais bien. Au contraire, nous savons leur engagement quotidien et leur professionnalisme. Mais précisément parce que leur mission est essentielle, parce qu'elle concerne ce que nous avons de plus précieux, nous pensons qu'il est du ressort de la collectivité d'être irréprochable en matière de prévention, de vigilance et de transparence. Les familles ont besoin d'être rassurées. Elles doivent savoir que tout est mis en œuvre pour garantir la sécurité des enfants et que la collectivité dispose de procédures robustes permettant d'agir immédiatement au moindre doute. Merci.

**Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire**

Je viens de l'expliquer : si nous passions la délibération dans la chronologie réglementaire, cela signifiait que cette année, ils ne seront pas rémunérés. Nous sommes bien conscients de cela. Il a fallu voir avec les services, etc. Il y a eu des discussions plus consensuelles. Le temps passe : si nous laissons en l'état, c'était pour l'année prochaine et donc ils n'étaient pas rémunérés cette année. Il s'agit de leur demande. Ils sont quatre. Comme tu l'as expliqué, il faut un maximum sécuriser. Ils étaient sans arrêt appelés sans être d'astreinte. Nous estimons qu'il est nécessaire de mieux encadrer et de les rémunérer. Le dilemme, c'est que si nous ne la passons pas, ils ne seront pas rémunérés cette année. Néanmoins, les organisations syndicales ont été consultées lors de la préparation du CST. Il est vrai que cela n'était pas dans l'instance formalisée mais elles sont bien au fait de cela et nous avons vraiment voulu répondre dans l'urgence à la demande des responsables.

Concernant le recrutement, je suis un peu étonnée parce que tu les as connus et nous n'avons rien changé. Sauf s'il y a des choses qui sont à revoir et qui t'ont interpellé lorsque tu étais adjoint et bien évidemment nous pouvons être à l'écoute et nous modifierons. Aujourd'hui, nous pouvons tout de même faire confiance aux responsables et aux jurés dans le cadre des recrutements pour avoir des personnes fiables. En outre, il y a tous les documents tels que les extraits de casier judiciaire, les attestations d'honorabilité que nous demandons également. Nous restons particulièrement vigilants sur l'honorabilité des animateurs dans le cadre des recrutements. Rien n'a changé là-dessus. Mais le dilemme est là : nous ne la passons pas, ils ne sont pas payés.

**Farid OUKAID, groupe Printemps villeneuvois**

Nous sommes complètement d'accord. C'est juste le risque d'annulation juridique.

**Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire**

C'est juste que nous avons été pris par le temps...

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous ne sommes pas dans un ping-pong.

**Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire**

(...) J'ai dit pourquoi. J'aurais aussi pu passer à toute vitesse la délibération. Nous l'avons déjà posée. Je la repose. Il n'y a pas de souci.

**Sylvain ESTAGER, Maire**  
M. AIT KASSI.

**Mohamed AIT KASSI, groupe LFI**

Merci, M. le Maire. Chers camarades, ce n'est pas une mauvaise chose, mais le problème, c'est la manière de faire les choses. Nous allons prendre la décision et nous allons consulter le comité. Pourquoi, par exemple, n'a-t-on pas pensé à faire une réunion extraordinaire avant de passer la délibération ? Merci.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Peut-être parce que nous n'imaginions pas, dans la mesure où nous discutons avec les agents, que cela deviendrait une affaire d'État par rapport à quelque chose qui procède du bon sens. C'est aussi simple que cela, en fait. C'est aussi simple que cela. Et n'allez pas croire que les OS (organisations syndicales) ici sont serviles et obéissent. Nous avons ce type d'échange et nous aurons régulièrement des délibérations qui anticipent sur une consultation, une délibération. Nous l'avons déjà fait par exemple pour la commission d'appel d'offres. Lorsqu'on travaille au fil de l'eau, nous avons parfois ce type de délibération qui existe et il n'y a pas, là-dessus de pièges, de malice ou de mépris d'un processus de consultation, notamment dans le cadre du dialogue avec le CST.

Il y a juste une chose que je voudrais tout de même souligner, M. OUKAID, c'est que la phrase qui consiste à dire par rapport aux agents et par rapport à ce qui est fait nous avons toute confiance mais il faudrait. Non, nous avons toujours été très rigoureux là-dessus et nous saluons le travail des agents, la vigilance qui a toujours été de mise sur ces politiques enfance, sur ces politiques d'encadrement parce qu'il s'agit effectivement d'un sujet impérieux et il ne faudrait pas confondre ce qui existe au niveau national et ce qui existe à Villeneuve d'Ascq. Nous sommes donc d'accord. C'est bien, mais. Non, il y a quelque chose qui ne sent pas bon là-dedans. Le soutien aux agents et le comportement draconien lorsque l'on a le moindre doute, le moindre signalement, cela a toujours été quelque chose qui a fait partie de l'ADN de la Ville là-dessus. Il faut être bien clair.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe Insoumis. Qui est pour ? Et Le Printemps ?

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Nous ne prenons pas part au vote sur cette délibération du fait de ce problème de forme.

**Sylvain ESTAGER, Maire**  
Très bien. C'est noté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe LFI et NPPV du groupe Printemps villeneuvois).*

## **XII. ADHESION AU RESEAU FRANÇAIS DES VILLES-SANTE**

**Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire**

Il s'agit de renouveler l'adhésion pour la durée du mandat et d'autoriser en collatéral le versement de la cotisation annuelle au Réseau français des villes-santé. Il s'agit d'un réseau relationnel, un espace d'écoute, d'échange sur nos différentes actions et initiatives entre Villes.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Des remarques ? Nous passons donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XIII. SIGNATURE DE LA CHARTE, « VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES », PROPOSEE PAR L'ASSOCIATION « LA GRANDE ECHELLE »**

**Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire**

Il s'agit d'approuver la signature de cette charte pour devenir Ville ambassadrice du don d'organes et d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures relatives aux engagements inscrits dans la charte. Il s'agit clairement d'une démarche pour sensibiliser au don d'organes. Nous savons que potentiellement tout le monde est donneur, sauf si les citoyens ont exprimé le contraire. En revanche, quand la situation se présente, beaucoup de familles, dans le doute, s'y opposent. Nous savons aujourd'hui qu'une mort, c'est huit vies. Il s'agit donc de sensibiliser sur toutes ces questions dans des situations douloureuses. Nous aurons donc ensuite le panneau pour marquer notre soutien à cette démarche.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Y a-t-il des interventions ? M. CARNOIS.

**Christian CARNOIS, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Bonsoir à tous. Petite intervention. J'interviens sur cette délibération aussi bien en tant qu'élu qu'en tant que professionnel de santé et je tiens à saluer la volonté de Gérard CAUDRON et l'implication de Valérie QUESNE-CAUDRON et des services de la Ville pour cette belle et noble cause que représente le don d'organes. Un petit nombre de communes de notre Métropole est ambassadrice. Villeneuve d'Ascq va être Ville ambassadrice ce soir et bien d'autres communes vont très certainement nous suivre et cela est tant mieux car le don d'organes, ce doit être ou en tout cas cela peut être l'affaire de tous. En premier lieu, certes, les professionnels de santé. Notre ville était déjà finalement la première dans la démarche puisqu'il y a déjà quelques mois nous avons été première pharmacie ambassadrice de la MEL et pour information le président de l'association de La Grande Échelle, Jean-Marie BOUCKAERT, est Villeneuvois et je tiens aussi à mettre à l'honneur son bras droit Élodie qui passe un

temps fou pour cette association. Depuis, de nombreuses pharmacies se sont manifestées auprès de Greffe + et de La Grande Échelle pour devenir ambassadrice et là aussi, c'est tant mieux. Lundi dernier, le 22, journée nationale du don d'organes, au comptoir, nous avons sensibilisé un maximum de nos patients, tous donneurs potentiels. Et comme l'indique la délibération, près de 1 000 personnes meurent chaque année faute de donneurs d'organes. Dans notre pays, nous recensons chaque année environ 640 000 morts, or les dons d'organes ne peuvent compter ou s'appuyer que sur les morts cérébrales, à savoir à peu près 5 000 par an. Voilà donc notre défi : en parler tous autour de nous au maximum de personnes afin d'avoir concrètement à terme 1 000 décès en moins par an en France. Les élus que nous sommes, nous devons tous être sensibilisés et sensibiliser nos entourages respectifs. De par nos connaissances multiples et les nombreux échanges possibles au quotidien avec nos concitoyens, chacun d'entre nous doit pouvoir être un vrai ambassadeur du don d'organes.

Merci pour votre écoute et merci aussi pour votre implication.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Merci, M. CARNOIS. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **XIV. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'EMPLOIS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC A DUREE INDETERMINEE POUR L'ECOLE DE MUSIQUE DE VILLENEUVE D'ASCQ**

**Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire**

Il s'agit d'augmenter le temps de l'enseignement artistique et de passer de 3 heures hebdomadaires à 6 h 30 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 pour faire face au nombre d'inscriptions qui se profilent sur la rentrée de septembre.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Très bien. Y a-t-il des interventions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **XV. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE SUR CERTAINS EMPLOIS**

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Il y a une dernière délibération pour toi, Valérie.

**Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire**

Il s'agit de l'actualisation du tableau des emplois permanents permettant le recrutement par voie contractuelle sur certains emplois quand il n'y a pas de titulaire, de candidat statutaire sur ces postes. Il s'agit d'une actualisation avec une création de grades. Nous ouvrons les postes et nous les refermons lorsque nous avons recruté. Elle est classique. Il n'y a pas de sujet, normalement.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Très bien. Pas d'intervention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Retour à Lionel BAPTISTE.

## **XVI. ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES 2026**

**Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire**

Délibération très formelle avec des admissions en non-valeur pour un montant total de 28 621 €. Pour les nouveaux et les nouvelles, il s'agit de créances qui n'ont pu être recouvrées par la Ville. Il vous est donc proposé d'accepter cette délibération.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Des remarques ? Des interventions ? Non. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Il te reste une délibération.

## **XVII.FONDS DE CONCOURS AU PLAN DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION ENTRE LA MEL ET LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ RELATIVE A LA RENOVATION DE L'EQUIPEMENT FITNESS DES FIACRES**

**Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire**

Fonds de concours de la MEL pour 15 132 € concernant la rénovation de l'équipement fitness des Fiacres avec la bonne nouvelle de Manon, ma voisine, à savoir que la Région viendra également abonder à hauteur de 25 000 € le projet.

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Oui de Florence.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Mais il n'y a pas de relation de cause à effet, nous sommes bien d'accord ? Sinon cela limiterait tout de même le champ d'application de la Région au sein du territoire. Y a-t-il des interventions ? Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous passons aux délibérations de Lahanissa MADI. Bilan accessibilité universelle, c'est fait. Je ne sais plus si nous avons pris acte de la présentation. Oui, nous l'avons fait. Lahanissa, il te restait une affectation de crédits.

## **XIX. PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP**

**Lahanissa MADI, Adjointe au Maire**

Deux associations : Force T (Téléthon) et Handifutur (ex-Handifac) ; 2 500 pour la première et 3 800 pour la deuxième.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Y a-t-il des interventions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XX. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE L'AVAN NATATION**

**Claire MAIRIE, Adjointe au Maire**

Bonsoir. Il s'agit de l'attribution d'une subvention exceptionnelle. Cette délibération est également en lien avec la délibération n° 22 sur la municipalisation des cours de natation. Il s'agit d'aider l'association par rapport aux frais qu'elle aura sur les ruptures conventionnelles avec les MNS (maîtres-nageurs sauveteurs) qui dépendent actuellement de l'Avan et de la Ville et qui ne seront plus qu'au niveau de la Mairie pour faire les cours de natation.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Y a-t-il des remarques ? Nous passons donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXI. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DU CLUB HBCV LM POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DU HANDFAUTEUIL (ACHAT DE FAUTEUILS)**

### **Claire MAIRIE, Adjointe au Maire**

Il s'agit d'acheter, de mémoire, une dizaine de fauteuils pour un budget total entre 25 000 et 30 000 €. La Ville propose de prendre 10 000 € à sa charge sur présentation de factures lorsque l'achat des fauteuils sera effectué. De son côté, le club du HBCV a déjà l'accord d'un financement de la part de l'Agence nationale du sport et recherche des financements, notamment au niveau des fondations.

### **Sylvain ESTAGER, Maire**

Il s'agit d'un beau projet. Est-ce qu'il y a des interventions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXII.APPROBATION DES TARIFS APPLICABLES LEÇONS DE NATATION MUNICIPALES ET REGLEMENT INTERIEUR DANS LES DEUX EQUIPEMENTS AQUATIQUES CNB ET TRIOLO**

### **Claire MAIRIE, Adjointe au Maire**

Dernière délibération. Il s'agit de la municipalisation des leçons de natation avec l'approbation des tarifs qui y seront applicables et du règlement intérieur qui concerne les deux équipements aquatiques, Babylone et Triolo. Comme vous pouvez le constater, au niveau des tarifs, nous mettons en place différentes tranches afin que ces leçons soient notamment beaucoup plus accessibles qu'elles ne l'étaient jusqu'à présent avec un tarif spécifique pour les extérieurs et 9 tranches pour les Villeneuvois ainsi qu'un passage de 30 à 45 minutes par leçon et la possibilité, puisque la tarification se fait au semestre, de n'en faire qu'un si l'enfant se débrouille bien et n'en a besoin que d'un semestre de leçons.

### **Sylvain ESTAGER, Maire**

Voilà, municipalisation de ces leçons. M. OUKAID.

### **Farid OUKAID, groupe Printemps villeneuvois**

Merci. De même, nous nous interrogeons sur la régularité de la procédure puisque comme pour la délibération sur les astreintes du service enfance, à notre connaissance, le CST n'a pas été consulté avant ce CM. Il le sera lors du CST du 2 juillet. Pour cette délibération, nous sommes donc de nouveau invités à voter avant même que cette consultation n'ait eu lieu. Cette délibération répond à une situation que je connais bien, créée par l'arrêt de l'activité de l'Avan natation voulu aussi par la

municipalité et qui est une très bonne chose. Personne ne conteste la nécessité de maintenir une offre d'apprentissage de la natation pour les habitants et notamment nos jeunes, nos enfants. En revanche, la manière dont la Ville choisit de répondre à cette situation soulève de nombreuses interrogations auxquelles cette délibération apporte peu de réponses.

Première interrogation : les moyens humains. L'ensemble des cours sera désormais assuré exclusivement par les maîtres-nageurs ; et je le dis, il s'agit d'une très bonne chose. Or nous savons qu'aujourd'hui ils assurent déjà leurs missions de surveillance, de sécurité, d'accueil du public, d'animation, d'apprentissage de la natation et d'enseignement scolaire jusque-là sur (propos inaudibles) de l'Avan. La question est simple : comment les maîtres-nageurs municipaux pourront-ils absorber près de 250 enfants qui étaient auparavant pris en charge par l'Avan natation ? Aucune étude de capacité n'est présentée. Aucun calendrier n'est communiqué. Aucun effectif supplémentaire n'est annoncé.

Deuxième interrogation : le temps de travail. La délibération prévoit des séances de 45 minutes alors que les cours – je suis désolé de te le dire, Claire – étaient auparavant d'une heure. Ma fille prend des leçons de natation à l'Avan le dimanche de 14 heures à 15 heures. C'est une heure et non pas une demi-heure. Les leçons de natation qui étaient effectivement dispensées par les maîtres-nageurs étaient d'une demi-heure mais celles de l'Avan natation étaient d'une heure. Pourquoi cette diminution de 25 % du temps d'apprentissage ? Est-ce un choix pédagogique ou simplement les conséquences d'une impossibilité d'assurer davantage de créneaux avec les effectifs actuels ? Les familles ont-elles été informées que leurs enfants bénéficieront désormais de séances plus courtes ?

Troisième interrogation : les conséquences pour les agents. Ces nouvelles leçons seront-elles intégrées dans le temps de travail normal des maîtres-nageurs ou devront-elles être réalisées en heure supplémentaire ? Dans ce dernier cas, quel sera le coût pour la collectivité ? Jusqu'à présent, celui-ci était nul puisque ces leçons étaient assurées par une association. Aujourd'hui, la Ville crée un nouveau service municipal sans présenter la moindre estimation du coût en ressources humaines. Nous sommes donc amenés à voter sans connaître les conséquences budgétaires réelles.

Enfin dernière interrogation : l'avis des premiers concernés. Quel est l'avis des maîtres-nageurs municipaux ? Ont-ils été consultés ? J'imagine que oui. Considèrent-ils disposer de moyens humains suffisants ? Ont-ils alerté la collectivité sur les difficultés d'organisation que cela pourra entraîner ? Sur un sujet qui repose entièrement sur leur travail, leur avis devrait être connu du Conseil municipal. Or, là aussi, la procédure réglementaire de consultation des OS avant le conseil municipal n'a pas été respectée puisque ce point sera abordé lors du prochain CST fixé au 2 juillet comme je le disais précédemment.

Enfin, cette délibération évoque la limite des capacités d'accueil. Quelles sont précisément ces capacités ? Si les effectifs sont insuffisants, qui décidera quels enfants pourront bénéficier des cours et lesquels resteront sur liste d'attente ? Autrement dit, nous créons une offre sans démontrer que nous avons les moyens humains de l'assurer durablement. Nous partageons bien évidemment l'objectif du

savoir nager, qui est une véritable mission du service public et qui doit être encadrée par des agents compétents, qualifiés. En revanche, nous ne pouvons pas voter une délibération qui ne répond pas aux questions essentielles : comment seront accueillis les quelque 250 enfants concernés ? Comment seront organisés les emplois du temps des maîtres-nageurs ? Quel sera le coût réel pour la Ville ? Pourquoi les séances sont réduites de 60 à 45 minutes et surtout quel est l'avis des professionnels qui devront mettre en œuvre cette réforme ? Avant de demander au Conseil municipal de se prononcer, je le répète, il aurait été souhaitable que ces éléments soient clairement présentés, notamment en CST. À défaut, cette délibération apparaît incomplète et ne permet pas d'appréhender objectivement la fiabilité du dispositif. Merci.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

On est complètement hors sujet sur toute une série de remarques. Il s'agit là de répondre à une demande du club qui ne souhaitait plus organiser la chose depuis longtemps et qui arrête ses leçons de natation. Là, nous votons simplement un tarif. Nous sommes dans le parallèle avec ce qui avait été fait lorsque nous avons créé l'école municipale de musique. Nous n'en sommes qu'au vote du tarif et cela s'est fait évidemment avec une discussion tout à fait sereine avec l'Avan, que je salue et que je remercie pour son implication, et aussi avec tous les personnels municipaux.

Sur les créneaux, nous n'avons pas, comme cela était le cas précédemment, seulement six agents de la Ville qui donnent des leçons de natation. Cela sera maintenant intégré au planning à hauteur de quatre heures, je crois, pour la totalité des agents qui opèrent dans nos piscines municipales. Cela donne donc une force de frappe importante. Ce processus sera bien évidemment discuté et nous allons monter en puissance et nous aurons de la recette qui viendra compenser. La dimension qualitative va s'améliorer, notamment au regard de la dimension de démocratisation du coût de ces leçons de natation qui, à terme, seront municipales ; il ne s'agit pas d'une municipalisation au sens process, mais d'un arrêt de ce qui se fait et d'une reprise ensuite qui sera effectuée par la Ville. Sur cette dimension, nous aurons une amélioration du service public. Le but n'est d'ailleurs pas de le faire à coût constant. Nous avons fait une projection. Si cela doit nous coûter par rapport aux recettes estimées 10 000 € ou 15 000 €, cela n'est pas un problème. Nous renforçons le service public, nous le démocratisons, nous aurons un vrai savoir nager qui sera dispensé de façon qualitative avec un brevet par la dimension municipale et nous pourrons l'étendre au-delà de ce que faisait l'Avan à un public qui se destinait sans doute à faire de la natation et sur d'autres sujets : nous irons sur les aînés, sur d'autres formes d'initiation. Il s'agit donc d'un déploiement d'un savoir nager qui répond autant à un enjeu social qu'à un enjeu éducatif, qu'à un enjeu sanitaire, qu'à un enjeu de sécurité. Très clairement, il s'agit d'un très beau dispositif ; un dispositif aussi beau que celui que tu avais salué en conseil municipal lorsque tu avais reconnu ce que tu avais appelé, alors que je ne t'avais rien demandé, mon courage d'être allé au bout de la municipalisation. J'ai remarqué que pendant la campagne, tu es allé chercher des atouts ou des soutiens du côté de l'EMVA et tu prétendais revenir dessus. Nous sommes vraiment dans la philosophie de ce qui a conduit à avoir une véritable politique municipale ambitieuse, solidaire, sociale, qualitative et nous pouvons compter sur nos agents qui ont été associés, qui ont discuté. Vous verrez que les discussions que nous

aurons là-dessus, qui ont déjà été plus qu'amorcées, vont aboutir à un très, très beau dispositif, concerté avec les usagers et avec le club et avec les personnels municipaux.

Claire, je te laisse compléter.

**Claire MAIRIE, Adjointe au Maire**

Tu as déjà dit beaucoup de choses. S'agissant du temps de travail, il n'y a pas d'heures supplémentaires, cela rentre dans le temps de travail puisque nous sommes sur une heure par semaine par agent. De plus, ce sera l'occasion de revaloriser ce métier qui n'est pas facile. Cela va être ensuite validé en CST. En tout cas, il y aura aussi une revalorisation de ces emplois. Moi aussi, mes filles ont pris des cours avec les MNS et je suis désolée, c'était une demi-heure et pas une heure. Si l'Avan propose des choses à côté, c'est autre chose, mais en attendant les cours des MNS duraient clairement 30 minutes.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Et sur l'absorption des besoins, parce qu'il y en aura au fil de l'eau comme pour l'école de musique, nous avons calibré sur ce qui existe. Si ça monte et que nous sommes quelque part victimes de notre succès, tant mieux. Tant mieux si davantage de gens se disent on va aller vers le savoir nager. Tant mieux si les gens qui n'ont jamais appris à nager dans leur vie, à un moment, se disent on peut compter sur la compétence municipale, sur la compétence des MNS de la Ville, pour pouvoir y aller. Tant mieux s'il faut remettre des crédits et si à un moment il faut mettre les moyens de répondre à toutes les demandes. Tant mieux. Il s'agit vraiment de quelque chose qui correspond à un enjeu de société par trop oublié. Je rappelle où en est aujourd'hui l'apprentissage de la natation et du savoir nager en France : il est en train de s'effondrer un peu partout. Et tant mieux si nous répondons à cela.

Dernière chose sur le rapport à l'Avan, puisque nous sommes là sur le savoir nager et sur la dimension santé : nous allons discuter également avec l'Avan pour voir s'il y a lieu d'avoir un fléchage, par exemple, pour les gamins qui viendraient spécifiquement pour intégrer le club quand, par exemple, on n'est pas sur du savoir nager mais sur les bases d'un apprentissage pour quelqu'un qui ne maîtrise pas les quatre nages et qu'il a besoin de se former un peu plus pour mieux intégrer le club et pouvoir ensuite avoir une espèce de passerelle. Nous travaillerons ce dispositif-là aussi avec l'Avan. Nous travaillons main dans la main et le but est de proposer quelque chose aussi qui puisse aller au-delà du savoir nager, comme peut-être aussi une forme de préapprentissage pour quelqu'un qui n'aurait pas suivi une formation de natation dès un âge avancé et qui souhaiterait intégrer un club et qui à un moment décroche parce que quand on arrive dans un bassin à 12 ou 13 ans et que l'on maîtrise que deux nages, il est fréquent que l'on décroche parce que l'on n'arrive pas à suivre. C'est le travail du club mais nous allons justement continuer à travailler et à voir s'il est possible de renforcer ce partenariat pour flécher. Si par exemple, nous repérons un gamin particulièrement performant et que nous nous disons qu'il y a une pépite avec un gamin qui se met à apprendre dans une dimension sportive, nous allons très vite dialoguer avec le club pour que nous puissions l'accompagner. Cela fait partie des logiques où nous coconstruisons les politiques qui vont au-delà du savoir nager.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? M. OUKAID et nous terminons rapidement.

**Farid OUKAID, groupe Printemps villeneuvois**

Juste dire que je ne remets pas du tout en cause le projet ; je le salue. Il n'y a aucun souci. Il s'agit juste de questions d'ordre technique sur la mise en œuvre. Comme l'école de musique, j'assume pleinement : je suis heureux et fier aujourd'hui que la municipalité ait fait ce choix. Il ne faut pas se tromper, Sylvain. Je suis totalement d'accord avec ce projet. J'ai des interrogations sur la faisabilité. C'est tout.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

C'est très bien de le dire et j'espère que tu ne reviendras pas dessus comme tu l'as fait sur l'école de musique pendant la campagne.

**Farid OUKAID, groupe Printemps villeneuvois**

Mais je ne suis pas revenu sur...

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Soutien affirmé à l'EMVA.

**Farid OUKAID, groupe Printemps villeneuvois**

Mais non !

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Si, si, nous pouvons te ressortir les documents, il n'y a aucun souci...

**Farid OUKAID, groupe Printemps villeneuvois**

Non, tu mélanges tout !

**Sylvain ESTAGER, Maire**

(...) Et notamment avec tes colistiers. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? M. BURETTE, votre groupe...

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Pour la même raison de forme que tout à l'heure, nous ne prenons pas part au vote même si comme l'a dit Farid OUKAID, nous n'avons pas de problème de fond. C'est du fait de ne pas avoir consulté le CST.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Mais il ne s'agissait pas du sujet. Nous n'étions pas dans le CST. Il va l'être. Là, nous votons des tarifs, pas le processus de création.

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Cette délibération n'est pas présentée en CST le 2 ?

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Elle va l'être, mais là, nous votons des tarifs.

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Mais cette délibération-là...

**Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire (hors micro)**

Nous ne sommes pas sur l'organisation.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous n'y sommes pas encore, en fait.

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Vous êtes sûrs que pour cette délibération, il n'y a pas d'avis du CST qui est prévu ?

**Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire (hors micro)**

Bah non, il s'agit de tarifs et d'une subvention.

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Dans ce cas, au temps pour moi. Nous votons pour.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Vous le votez ?

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Oui.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Bon. Qui est pour ? Unanimité du Conseil municipal. Claire, tu as terminé, je crois.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **XXIII. AUTORISATION PREALABLE DE SIGNER LE MARCHE N°25S0025 – MAINTENANCE ET REPARATION DES MATERIELS DE CUISINE ET DE BUANDERIE INSTALLES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX**

**Jean PERLEIN, Adjoint au Maire**

Bonsoir à tous. Dans la première délibération, il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer le marché de maintenance et de réparation des matériels de cuisine et de buanderie installés dans les bâtiments communaux sur la base de la future décision d'attribution rendue par la commission d'appel d'offres.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Est-ce qu'il y a des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **XXIV. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES**

## RELATIONS INTERNATIONALES

### **Jean PERLEIN, Adjoint au Maire**

Il s'agit d'attribuer une subvention à l'AAVAL, qui est l'association de jumelage avec notre ville jumelle de Leverkusen, de 900 € ainsi qu'au Portail de l'Ukraine à qui nous proposons 2950 €.

### **Sylvain ESTAGER, Maire**

M. BERNALICIS.

### **Ugo BERNALICIS, groupe LFI**

Merci, M. le Maire. Il est très bien que ces deux structures aient des subventions de la part de la municipalité et j'espère, évidemment, qu'elles en auront encore par la suite. Cependant je m'interroge sur le fait qu'il n'y ait pas plus d'associations qui portent sur des objets de solidarité internationale qui puissent avoir ce genre de subventions. Je pense notamment aux associations qui militent pour la population soudanaise qui vit de terribles et atroces souffrances en ce moment et aussi évidemment au peuple palestinien puisque je sais que l'association France Palestine solidarité a une antenne, ici, à Villeneuve d'Ascq. Est-ce que c'est parce qu'il n'y a pas eu de dossier de déposé ? Est-ce que vous ne leur auriez pas donné de subventions pour autant ? Pour savoir comment cela fonctionne pour que d'autres associations de solidarité puissent avoir une subvention au même titre que les autres.

### **Sylvain ESTAGER, Maire**

Cela est budgété. Attention, il ne s'agit pas de la synthèse de tout ce qui est donné aux associations qui œuvrent dans le domaine de la solidarité. Il s'agit de deux subventions qui sortent et au fil de l'eau nous avançons. Il n'y a pas de mystère là-dessus. Concernant les associations, il y a un réseau qui existe sur la ville qui est subventionné par des aides directes ou supplétives. Elles ont les deux. Il est rare qu'il y ait une aide supplétive sans qu'il y ait de subventions mais cela peut arriver. Au cas par cas, nous avons, par exemple, sur certaines urgences des dispositifs où nous passons par le Secours populaire, par exemple, qui intervient régulièrement, par la Croix-Rouge qui intervient régulièrement, par Amnistie internationale qui intervient régulièrement et nous voyons au fil de l'eau en fonction de l'actualité, là aussi.

### **Jean PERLEIN, Adjoint au Maire**

Je dois dire aussi que l'association France Palestine, par exemple, a reçu une subvention de la commune et qu'il y a également d'autres subventions qui sont à l'étude qui seront proposées en septembre. Il y a effectivement de nombreuses associations à Villeneuve d'Ascq dans le domaine de la solidarité internationale. Une réunion a été organisée début juin et il y a une vingtaine d'associations qui se sont présentées. Il n'y a donc pas d'exclusion.

### **Sylvain ESTAGER, Maire**

Voilà. Il faut voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Jean, il t'en reste une.

## **XXV. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA COOPERATION**

**Jean PERLEIN, Adjoint au Maire**

Il s'agit d'une association étudiante, Emi Sphère, à qui nous accordons une subvention de 250 €. C'est pour les encourager.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXVI. ACCUEIL D'ETUDIANTS STAGIAIRES DU CENTRE DE FORMATION DE MUSICIENS INTERVENANTS DE LILLE AU SEIN DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE IVAN RENAR**

**Carine CAPONE, Adjointe au Maire**

Bonsoir. Il s'agit de voter la convention cadre de partenariat avec le centre de formation de musiciens intervenants afin que des étudiants stagiaires puissent, en deuxième année de ce centre de formation, œuvrer au sein de l'école municipale et aller dans les écoles pour de l'éveil.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

C'est clair. Nous avons déjà parlé de ces perspectives de partenariat qui allaient se déployer avec la municipalisation. C'est fait. Pas de remarque ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXVII. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION CRIC CRAC**

**Carine CAPONE, Adjointe au Maire**

Une subvention de 10 000 € qui est ajoutée à celle qui avait été votée le 3 mars 2026 pour répondre à l'augmentation d'activité de cette structure.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Il s'agissait d'une erreur de l'adjoint aux finances de l'époque qui avait oublié de reporter ce qui avait été dit par rapport à cet engagement.

**Carine CAPONE, Adjointe au Maire**

Je ne voulais pas le dire.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXVIII. DEUXIEME AFFECTATION DE CREDITS DE FONCTIONNEMENT DESTINES AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS CULTURELS POUR L'ANNEE 2026**

**Carine CAPONE, Adjointe au Maire**

J'enchaîne sur le théâtre du Prisme et une subvention de 1 000 € qui a été demandée tardivement. Donc 1 000 € qui vont être accordés au théâtre du Prisme.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Est-ce qu'il y a des remarques ? Là, ce sont eux qui avaient oublié de rendre le dossier à temps. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXIX. CREATION DE NOUVEAUX MARCHES DE PLEIN AIR (MPA) SUR LA VILLE**

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Délibération de Pierre sur les marchés. Tu veux peut-être en dire un mot, Lionel.

**Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire**

Oui, rapidement. Il s'agit de deux petits marchés qui existent déjà : celui de la Cousinerie que nous avons créé assez récemment et celui d'Annappes qui existe depuis longtemps le vendredi matin. Le poissonnier est là depuis de nombreuses années, auquel se sont greffés trois autres commerçants. L'idée est de les passer en délibération de marché pour une raison simple, c'est que nous les avons d'abord passés en occupation du domaine public, puisqu'il s'agissait de tout petits périmètres, ce qui générerait un tarif légèrement supplémentaire de droits légalement délibérés. Pour les aligner sur les tarifs de marché, il faut délibérer et les passer en délibération de marché. C'est ce que nous vous proposons ici. Cela leur permettra de bénéficier d'un tarif plus bas.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Y a-t-il des interventions ? M. BURETTE.

**Victor BURETTE, groupe Printemps villeneuvois**

Juste très rapidement saluer cette délibération qui permet de baisser de deux tiers finalement... Le rapport est de un à trois entre le tarif d'occupation du domaine public et celui des marchés. Il s'agit donc d'une bonne chose. Simplement deux remarques : nous sommes effectivement très favorables au déploiement de marchés sur la ville et je pense que nous partageons un certain nombre d'objectifs sur l'alimentation dans ce sens-là. Il faudra continuer nos efforts pour déployer les marchés, y compris dans les quartiers populaires où nous savons qu'il y a un enjeu de pouvoir y développer des marchés avec des tarifs plus accessibles. De plus, il ne s'agit pas du même type de commerces mais je pense que cela répond aussi à des besoins. Et puis aussi d'avoir des formats qui soient des marchés du soir, de fin de journée qui correspondent aussi à d'autres organisations familiales. Nous voyons que dans un certain nombre de communes, il y a le déploiement de ce type de marchés, parfois tout petits, d'un ou deux commerçants, sur une sortie de métro de 16 heures à 19 heures et nous voyons que sur certains points cela peut marcher, trouver preneur et répondre à un besoin. Nous savons que cela nécessite des organisations, notamment du point de vue des ressources humaines avec nos placiers, mais nous pensons qu'il s'agit là d'un enjeu à poursuivre. Nous saluons donc et continuons à aller plus loin.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Sur cette question du déploiement des marchés, cela fait quelques années que nous travaillons, y compris à l'idée qu'il pourrait y avoir des antennes par rapport aux productions locales et sur un format horaire qui serait celui d'une fin de journée. Cela fait quelque temps que nous sommes dessus. Difficulté de trouver des commerçants qui rentrent dans le jeu. Nous avons quelques pistes aujourd'hui et nous espérons que nous pourrions le réaliser au cours du mandat. Il s'agit d'un objectif qui avait été posé au cours de la mandature précédente sur lequel nous travaillons au fil de l'eau. Nous consolidons les marchés existants et nous essayons. Pour dire les choses clairement, il ne serait pas déconnant – excusez-moi de l'expression – d'arriver à un marché de ce type en soirée, ici, au niveau de l'hôtel de ville par exemple. Nous avons des pistes avec certains producteurs. Pour l'instant il n'y a pas encore l'effet de seuil qui permet d'enclencher, mais nous espérons pouvoir le faire à un moment et nous espérons le plus rapidement possible et évidemment au cours de ce mandat. Il y a Sébastien qui voulait dire un mot très rapide.

**Sébastien COSTEUR, adjoint au Maire**

Une communication par rapport au marché d'Annappes ; je profite de la délibération. Normalement, nous aurions dû la faire la semaine dernière lors du conseil du 25 avant que la diffusion soit faite. Dans le quartier d'Annappes, nous avons aujourd'hui trois zones bleues avec macaron riverain ou pour les gérants des commerces. Nous avons décidé qu'à la rentrée 2026, l'ensemble du quartier d'Annappes passera en zone bleue avec un nouveau dispositif de macaron plus élargi pour les commerçants et leurs employés. Aujourd'hui, nous sommes sur un flottement et il faut une visibilité claire sur l'ensemble du quartier. La communication est en cours sur l'ensemble du quartier d'Annappes avec distribution d'un flyer sur la belle saison.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Très bien. Merci pour l'info. Nous passons au vote de la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **XXX. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT POUR L'ANNEE 2026**

**Christine JANICKI, groupe EPVA 2026**

Il y a trois associations : l'association Consommation, Logement, Cadre de vie (CLCV) pour 1 000 € ; l'association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV) pour 4 000 € et l'association des habitants du Terroir pour 1 000 €.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Très bien. M. AIT KASSI.

**Mohamed AIT KASSI, groupe LFI**

J'interviens seulement pour l'association du Terroir. Comme j'en suis le président, je me retire de ce vote. Tout simplement.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

C'est logique et je vous remercie de l'engagement et de la précision. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? M. AIT KASSI ne prend pas part au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité (M. AIT KASSI n'ayant pas pris part au vote).*

### **XXXI. JEU – CHASSE AUX TRESORS DE LA BELLE SAISON**

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Lisa a eu un petit souci de santé.

**Carine CAPONE, Adjointe au Maire**

Il s'agit de voter le règlement intérieur d'un jeu pour l'été à l'occasion du magazine *La Belle Saison* que vous avez dû avoir dans votre boîte aux lettres. Il y a à l'intérieur un jeu pour gagner des chaussettes et plein d'autres choses. Il y a juste un règlement intérieur à valider. Je ne sais pas s'il faut en dire plus.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Non, non. Cela a été proposé par les services. Lorsque j'avais vu qu'il y avait des chaussettes, cela m'a semblé un peu curieux mais après tout pourquoi pas. Cela a été proposé par les services de la Ville et chacun pourra s'employer à gagner des paires de chaussettes au logo de la Ville. Ne me demandez pas les fondamentaux qui structurent la chose. Nous sommes dans le ludique et je ne sais plus l'anglicisme qui avait été utilisé pour créer un effet waouh assez surprenant. Je crois qu'il y a des logos

et des symboles. Nous préparerons l'hiver ainsi.

Des remarques ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité pour les chaussettes. Il s'agit d'une bonne chose.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXXII. PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous avons épuisé le livret. Pas de remarque sur les décisions ? Nous prenons donc acte.

*Le Conseil municipal prend acte de la présentation des décisions.*

## **XXXIII. INDEMNITES DES ELUS – MISE A JOUR DES MODALITES D'APPLICATION DES TAUX**

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Il reste une dernière délibération sur table. Elle porte sur une dimension très technique qui ne remet en aucun cas en cause les montants. Cela a été expliqué par la délibération, il y avait un hiatus, un débat avec la préfecture sur la façon dont nous appliquons cela pour les conseillers délégués et pour les conseillers municipaux sans délégation, c'est-à-dire les conseillers municipaux de l'opposition qui, dans le mode de calcul ne peuvent visiblement pas bénéficier de la majoration DSU. Il faut faire différemment, mais cela ne change rien aux montants à l'exception de deux centimes, je crois, pour l'une des catégories mais je ne sais plus laquelle.

M. BERNALICIS.

**Ugo BERNALICIS, groupe LFI**

Merci, M. le Maire. Vous avez l'air bien au fait des modalités de calcul des conseillers municipaux, y compris d'opposition, y compris à Roubaix, si j'ai bien compris. Et vos informations étaient complètement mensongères et une énième *fake news* ; il faut arrêter de traîner sur les réseaux sociaux qui sont gérés par la droite et l'extrême droite. Les conseillers municipaux ont vu leurs indemnités baisser à Roubaix ; tous les conseillers municipaux, de majorité et d'opposition.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Baisser. C'est un beau symbole, vous faites bien de le rappeler. Sauf le maire. Cependant, il ne s'agit pas du sujet du jour, M. BERNALICIS.

**Ugo BERNALICIS, groupe LFI (hors micro)**

Je suis bien d'accord avec vous.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous restons sur cette délibération, M. BERNALICIS. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le reste des groupes du Conseil.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe Printemps villeneuvois).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous n'avons plus rien sur table et nous pouvons passer aux questions et aux motions. Nous sommes repartis pour un petit deux heures de débats. Nous passons d'abord aux motions. Nous allons commencer par celle sur l'encadrement des loyers. Juste avant l'examen des motions et des questions orales, je crois qu'il est raisonnable que nous convenions d'un temps de débat assez bref.

## **XXXIV. VŒU DU GROUPE PRINTEMPS VILLENEUVOIS POUR LA PERENNISATION DE L'ENCADREMENT DES LOYERS**

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Je vous remercie, M. le Maire. Je ne vais pas lire dans l'intégralité ce vœu. Il y a eu différents rebondissements ces dernières semaines, mais l'encadrement des loyers, qui est un dispositif qui devait prendre fin en novembre 2026, est un dispositif qui fonctionne qui, certes, ne constitue pas une panacée pour garantir l'accès à un logement abordable mais il fait partie des outils à mobiliser pour garantir cet accès. Aujourd'hui, il n'existe pas à Villeneuve d'Ascq mais il existe à Lille et Hellemmes, Lomme sur la Métropole et ailleurs en France. Nous considérons que ce dispositif doit être pérennisé et que s'il l'est, Villeneuve d'Ascq devrait l'intégrer à ses propres politiques publiques. Nous avons déposé un vœu relativement similaire au Conseil métropolitain la semaine dernière et il a été adopté. Nous vous proposons donc de soutenir ce vœu à la fois pour demander sa pérennisation au niveau national mais également pour que Villeneuve d'Ascq envisage de le rejoindre une fois que cela sera le cas. Je vous remercie.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Avant de donner la parole à Christine, juste confirmer que ce vœu, vous l'avez déposé aussi à la MEL et que nous l'avons voté et conséquemment nous allons le voter dans le même esprit, sachant que nous avons des réserves sur la dimension applicative à Villeneuve. Il s'agit d'un travail que nous pourrions faire en commission ou dans un groupe de travail qui associe tous les groupes de la majorité qui le souhaitent sur les dispositifs à activer pour...

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois (hors micro)**

Pas que de la majorité ! Tous les groupes.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Tous ceux qui le souhaitent, je dis bien.

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois (hors micro)**

Vous avez dit les groupes de la majorité !

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Tous les groupes qui le souhaitent. Il est tard, vous me pardonnez. Il faut effectivement qu'il y ait une mobilisation autour des différents outils qui peuvent exister et de ceux qui pourraient être amenés à évoluer. Nous l'avons fait avec la taxation maximale à 60 % sur les résidences secondaires. Nous avons des choses à faire sur le permis de louer, sur d'autres dispositifs pour baisser la pression. Nous savons bien que, malheureusement, sur une ville attractive, il y a des pressions qui sont très conséquentes, que ce soit sur ceux qui investissent pour faire du Airbnb, du logement étudiant bidon et qui sont dans des logiques de découpe. Nous avons des investisseurs qui cherchent à faire de l'argent sur le logement qui est un sujet impérieux et qui devrait être une priorité nationale et correspondre à des biens qui sortent des logiques purement libérales. Il y a effectivement de quoi faire. Avec Christine, nous avons des remarques à faire avec quelques réserves tout de même parce qu'il ne faut pas non plus vendre du rêve sur ce dispositif. Je n'ai pas dit que vous aviez dit cela, mais il faut vraiment que nous soyons au fait de la réalité efficiente quand cela est possible et de son application à Villeneuve qui est sur un champ très, très restrictif, en réalité. Mais bon, nous en discuterons sans doute.

Christine.

**Christine JANICKI, groupe EPVA 2026**

Juste pour compléter parce que ce projet n'est pas valable pour les logements sociaux. Il s'applique uniquement au parc privé. Or à Villeneuve d'Ascq, nous avons tout de même 44,3 % de logements sociaux qui ne sont donc pas du tout impactés par cette loi. Et nous n'avons que 8,5 % de logements de bailleurs privés. L'impact n'est donc pas énorme. Les logements sociaux sont déjà de toute façon encadrés dans le cadre des constructions PLAI, PLS, PLUS, PLI et il n'y a donc rien en plus. C'est vraiment sur une faible partie des logements sociaux à Villeneuve d'Ascq qui représente 8 % sur la ville. En revanche, nous pouvons effectivement envisager de travailler auprès des bailleurs et avec les habitants sur la maîtrise des charges et ce genre de choses pour accompagner les familles. Il a été dit à un moment qu'il y avait des quartiers où les logements étaient plus chers que d'autres ; cela n'impacte pas non plus les bailleurs sociaux puisque, encore une fois, les logements sont construits en fonction des crédits et pour des publics différents, mais qui restent toujours dans le cadre des ressources des familles.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Merci. En complément, pour terminer, il est clair que pour améliorer la condition des personnes, le message est surtout d'essayer de se mobiliser pour éviter d'avoir la logique spéculative ou abusive qui peut exister. Et pour améliorer le quotidien des habitants, les politiques sociales sont tout de même aussi des choses qui comptent. Les tarifications que nous proposons très largement à Villeneuve d'Ascq font partie aussi de ce qui permet aux habitants en situation très fragile de s'y retrouver, que ce soit sur le sport, la culture, les vacances ou la citoyenneté.

Nous passons ce vœu au vote. Non, M. BALEMENT.

**Vincent BALEMENT, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Juste une explication de vote. Pour le coup, nous ne prendrons pas part au vote. Nous ne sommes pas défavorables à l'encadrement des loyers. Je pense effectivement qu'il s'agit d'un outil parmi d'autres, comme vous l'avez dit, qui permet de réguler le logement en zone tendue. Pour autant, il faut tout de même rappeler que ce dispositif a pour l'instant été lancé à titre expérimental et nous considérons qu'avant de le modifier ou de le généraliser – il a d'ailleurs été prolongé, je ne sais pas si cela a été dit ; il ne s'arrêtera pas en novembre – il serait bien de l'évaluer. Nous ne prendrons donc pas part au vote.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité à l'exception du groupe Avec vous qui ne prend pas part au vote.

*Le vœu est adopté à l'unanimité (NPPV du groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq)*

## **XXXV. VŒU DU GROUPE AVEC VOUS VILLENEUVE D'ASCQ RELATIF A L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR TOUS ET AVEC TOUS**

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq**

Je ne vais pas lire la motion. L'IA est là. Notre territoire est prêt, notamment parce que nous avons une énergie en abondance et surtout une énergie décarbonée. Je pense que ce serait une erreur de ne pas agir. Agir, cela veut dire sensibiliser. Cela veut dire accompagner. Cela veut dire embarquer tout le monde pour éviter de nouvelles fractures. Il s'agit exactement de l'objet de la motion, de dire l'IA pour tous et avec tous, et sensibiliser, accompagner, répondre aux questions évidemment légitimes et surtout ne laisser personne sur le banc de touche ou au vestiaire. Merci.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Alexis.

**Alexis VLANDAS, Adjoint au Maire**

Merci, M. le Maire. Merci à mes collègues de rester éveillés à cette heure-ci. Le constat est très fort : aujourd'hui, les technologies nouvelles impactent nos sociétés à vitesse croissante et nous ne pouvons laisser personne sur le côté. Nous devons même aider à naviguer cette complexité afin que les citoyens puissent trouver un futur désirable et s'exprimer pleinement dans cette démocratie qui est la nôtre. Notre ville est une ville de science et de nature. Nous avons donc pas mal de chance d'avoir des équipements qui permettent cette médiation déjà aujourd'hui : le Forum des sciences derrière nous, l'université qui par la fête de la science propose des dizaines d'événements qui touchent, entre autres, au numérique et qui va être renforcée avec la convention que nous avons signée avec elle.

Pour autant, nous ne serons pas favorables à cette proposition parce que, assez

simplement, l'IA n'existe pas. Cela couvre en réalité des technologies extrêmement variées : LLM, apprentissage profond, modèles statistiques experts. Et derrière ces termes un peu barbares, nous avons des réalités qui sont extrêmement différentes, des acteurs, des enjeux, des problématiques, des risques même, qui sont très variés. Or un des objectifs auxquels nous devons nous astreindre, c'est d'amener de la clarté pour que justement nos citoyens puissent naviguer cette complexité et se dire que peut-on choisir dans cet environnement ? Pourquoi choisir, dans ce cadre-là, de faire une semaine avec l'IA alors que nous pourrions faire une semaine sur la médecine dans laquelle nous parlerions de comment les technologies de type apprentissage profond influencent le diagnostic et permettent peut-être de l'améliorer pour tous ? Nous pourrions faire une semaine sur la sobriété énergétique et nous demander finalement s'il est désirable d'avoir des centres de calcul qui aujourd'hui consomment des centaines de milliers de litres d'eau, de l'énergie peut-être décarbonée mais pas toujours pour faire des *deepfakes* plus ou moins humoristiques ou problématiques...

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq (hors micro)**

*Pas sur l'eau !*

**Alexis VLANDAS, Adjoint au Maire**

Sur l'eau, cela dépend des endroits.

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq (hors micro)**

Nous ne parlons pas des *data centers* en Arizona.

**Alexis VLANDAS, Adjoint au Maire**

Cela consomme tout de même de l'eau ici. Les nappes phréatiques ici...

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq (hors micro)**

Renseignez-vous un petit peu sur les *data centers*.

**Alexis VLANDAS, Adjoint au Maire**

Donc, finalement une semaine dédiée à l'IA, c'est une semaine qui surfe un peu sur un thème marketing qui, au-delà de ne pas avoir de réalité sous-jacente, prête à confusion. Or cette confusion, elle a des aspects néfastes. Je veux bien que nous discussions des sous-jacents mathématiques ou industriels de l'IA, cela ne me pose pas de problème, mais cela donne un sentiment du caractère inéluctable de ces technologies parce que l'on mélange tout à l'intérieur ; on se dit l'IA, on n'arrive pas à faire la part des choses et il s'agit de quelque chose qui va à l'opposé de la clarté qui est nécessaire et de la démocratie qui doit s'exprimer sur ces thèmes pourtant compliqués. Nous nous opposerons donc à cela sans pour autant dire que nous ne devons pas y réfléchir.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Mme GUILLERET-GIVERS.

**Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI**

Je vous remercie. Une explication de notre vote et là-dessus, je vais rejoindre en partie le propos de M. VLANDAS. Au-delà d'une formulation de la proposition trop floue,

abstraite parce que déjà je pense que cela n'était pas très fouillé, très détaillé, ce vœu pose problème quant au fait qu'il omet beaucoup trop d'enjeux clés sur la question de l'IA et effectivement, il n'est pas possible de parler IA sans prendre en compte la question du dérèglement climatique dont nous avons subi violemment les effets au cours de ces dernières semaines. Il s'agit d'un sujet sérieux et le mythe de la croissance éternelle, à un moment donné, il va falloir admettre que c'est un mythe. Au-delà de cela, nous pouvons dresser la liste de l'ensemble des sujets que pose l'IA. Il n'est pas possible de parler IA sans réfléchir aux possédants de l'IA. Nous devons prendre garde à ne pas participer au soutien d'une dépendance aux acteurs étrangers de l'IA, notamment les États-Unis qui ont récemment décidé de couper l'accès à certains de leurs modèles, par exemple. Je pense aussi à ChatGPT, OpenAI qui financent et passent des contrats avec l'ICE, qui est une milice fasciste de TRUMP qui est responsable de répressions violentes, racistes et xénophobes. Je pense également aux questions de protection des données. En gros, notre position au groupe Insoumis n'est pas nécessairement une position anti-IA mais nous ne pouvons pas nous positionner pour une promotion inconditionnelle et irréfléchie de l'IA. Il y a de vrais enjeux de sensibilisation à faire. Effectivement, lutter contre la surconsommation du numérique, les usages énergivores, le positionnement en termes de maîtrise publique des données, transparence des algorithmes, les inégalités d'accès au numérique également, il y a beaucoup de choses à faire et ce n'est pas un souci. La sensibilisation est certes essentielle, mais nous ne pouvons pas le faire sans prendre en compte l'encadrement par les services publics. C'est un peu trop faible de proposer simplement une semaine de l'IA. Bref, beaucoup d'angles morts et des oublis, ce n'est pas très sérieux et un peu démagogique. Nous voterons contre.

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq (hors micro)**

Ah contre, carrément !

**Garance GUILLERET-GIVERS, groupe LFI**

Oui.

**Florence BARISEAU, groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq (hors micro)**

Contre la sensibilisation à l'intelligence artificielle !

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Il y a un dernier argument que j'avais oublié de souligner aussi, c'est qu'indépendamment de ce qui a été exposé à l'instant et précédemment par Alexis, vous avez dans la forme une motion qui est délibérante : « Le Conseil municipal décide d'organiser en 2026. ». La dimension délibérante pose problème. Nous pourrions ensuite créer une délibération, mais cela pose un vrai problème dans cette forme et surtout il y a un problème de temporalité parce que pour cela, nous créons un groupe de travail associant tous les groupes politiques et les forces vives, etc. Nous faisons cela à la rentrée et nous délibérons quand en 2026 ? Je rejoins ce que vous dites, il y a une dimension irréaliste même dans la forme. Voilà. Nous aussi nous voterons contre.

Mme... SEGARD.

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Merci, M... ESTAGER.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Vous aussi vous fatiguez ?

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Non, non. Oui, tout le monde est fatigué. Nous faisons de l'humour pour... Bref. Nous pensons que l'exposé des motifs de cette motion est un petit peu léger compte tenu des enjeux. Résumer l'IA à une opportunité, cela nous semble un peu louper l'entière du sujet. De plus, la forme qui est proposée nous pose problème également. Nous allons nous abstenir sur cette motion. Je vous remercie.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Le groupe Printemps villeneuvois. Qui est contre ? Insoumis et groupes de la majorité.

*Le vœu est rejeté à la majorité (vote contre des groupes EPVA 2026, Génération.s, La Convention et LFI. Abstention du groupe Printemps villeneuvois).*

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Nous enchaînons avec le plan d'urgence canicule dans le logement social. Il s'agit de la dernière motion et ensuite il nous restera deux questions orales.

## **XXXVI. VŒU DEPOSE PAR LE GROUPE LFI POUR UN PLAN D'URGENCE CANICULE DANS LE LOGEMENT SOCIAL ET LA LUTTE CONTRE LES BOUILLOIRES THERMIQUES**

**Mohamed AIT KASSI, groupe LFI**

À la suite de la canicule que nous avons subi dernièrement avec des chaleurs inédites, nous avons constaté que les bailleurs sociaux n'ont pas anticipé les démarches pour soulager les locataires, surtout dans les appartements sociaux où il règne une chaleur incroyable. J'ai été contacté parce qu'il s'agit de mon domaine de travail ; j'interviens sur tout ce qui est logement. Nous ne comprenons pas pourquoi il n'y a pas eu de communication de la part des bailleurs sociaux, pas de consigne aux locataires pour se protéger, les personnes âgées, les enfants, les personnes en situation de handicap. En revanche, lorsque les locataires ont un retard de loyer, ils reçoivent en cinq minutes un SMS pour leur dire qu'ils sont en retard. En revanche, pour envoyer un SMS pour leur expliquer comment se protéger, cela est hors de question. Nous souhaiterions que la Mairie fasse un peu de pression sur les bailleurs sociaux pour que la prochaine fois ils réagissent et anticipent.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette motion ? Je vais vous dire, nous sommes d'accord sur le fond de la motion par rapport au rôle qui devrait être posé. En revanche, nous avons un problème un peu sur la forme avec ce côté déclamatoire sur un registre qui n'est tout de même pas loin du yakafokon. Nous savons bien que par

rapport à cela, il y a des enjeux qui sont impérieux. Vous listez toute une série de choses. Cela part un peu dans tous les sens par rapport à ce que vous exposez sur la réalité, sur le process en cours et nous allons sur un plan pluriannuel d'investissement contre les bouilloires thermiques mais pas seulement en réalité. Il s'agit donc d'une motion qui nous met un peu mal à l'aise dans sa dimension on saute sur l'actualité. C'est ce que nous faisons depuis des années avec les bailleurs pour les accompagner dans la rénovation urbaine où je rappelle tout de même que sur 8 700 logements, nous en avons 4 052 qui, soit ont déjà été rénovés en isolation, soit sont programmés d'ici 2029. Quant au panel qui n'a pas été fait, ce sont en partie des constructions nouvelles qui sont plus ou moins adaptées. Donc par rapport à cela, il y a une véritable gêne sur cette motion.

Plan d'urgence : nous ne le décrétons pas maintenant. Cela fait écho à la question qui va ensuite être posée par le groupe Printemps villeneuvois. Nous avons besoin de nous poser, de tirer les enseignements de ce qui s'est passé ici, en positif comme évidemment en négatif, et il y a plein d'enjeux. La question de la mobilisation au sein des logements sociaux et le rôle de bailleur dans cette histoire doivent être interrogés, mais nous n'allons pas voter cette motion. Je répète que nous partageons le fond, mais nous avons besoin d'avoir un plan qui soit au-delà des seuls bailleurs et ce que nous proposons – et j'anticipe déjà sur ce que vous allez dire – c'est à un moment de nous poser. Nous présenterons les choses non pas dans un groupe de travail spécifique mais en commission plus largement avec d'autres organismes, pas seulement les groupes de la majorité, pour que nous puissions revenir sur l'épisode, en tirer les conséquences et aussi en ce qui nous concerne, la Mairie, avec le fonctionnement du bâtiment ici. C'est donc pour cela que nous proposons de ne pas voter cette motion, tout en considérant que son essence première a du sens et que nous devrons à la rentrée, calmement après les bilans, quand ils seront faits, agir et stratégiser quelque chose qui devra être plus opérationnel pour le printemps prochain et les canicules qui ne manqueront pas de revenir. Voilà ce que je tenais à vous dire pour expliquer que nous ne voterons pas cette motion.

M. BERNALICIS.

### **Ugo BERNALICIS, groupe LFI**

Merci, M. le Maire. Je trouve un peu dommage que bien que vous soyez d'accord avec toute la motion visiblement, vous ne la votiez pas du fait qu'elle soit déclamatoire. Vous venez précisément de dire au groupe de la droite qu'une motion ne pouvait pas être impérative car cela est interdit par la loi. Elle ne peut, dès lors, qu'être déclamatoire. Il s'agit d'une prise de position du Conseil municipal. C'est pourquoi, nous pensons que dans une stratégie où il faudra aller voir les uns et les autres, notamment les bailleurs, cela constitue un point d'appui pour la municipalité de dire j'ai eu l'accord de tout mon Conseil municipal, il faut que vous fassiez quelque chose. De plus, cela a été dit tout à l'heure par notre collègue Christine JANICKI, autant le logement privé mis en location, c'est 8 % si j'ai bien compris, autant le logement social, c'est plus de 40 %. Il ne s'agit donc pas d'un sujet annexe à Villeneuve d'Ascq mais d'un sujet central. Central. C'est pour cela que nous avons pris notamment ce sujet-là. Nous ne sommes pas des voyants plus que les autres. Nous ne savions pas qu'il y aurait une canicule.

Vous connaissez le délai de rédaction et de dépôt des vœux. Nous savions qu'il y aurait un épisode de chaleur mais pas forcément de cette amplitude-là car il y a une forme d'incertitude avec le dérèglement climatique, qui est une des difficultés auxquelles nous allons être confrontés à l'avenir. Sincèrement, je ne comprends pas que vous ne l'intégriez pas si ce n'est de dire que vous avez déjà voté votre quota de motions insoumises pour l'année et que tout cela est dépassé.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Non, non, nous n'avons pas de quota, je vous rassure. Je répète, nous sommes d'accord sur le déclamatoire. C'est l'essence même d'une motion et d'ailleurs la limite du genre, surtout à 23 h 45. Mais, ce que je vous dis, c'est que dans cette dimension il suffit de, nous devons intégrer certaines réalités pour les bailleurs et cela fait surtout plus de deux mandats que nous travaillons à cela parce que quand vous nous dites – et je ne pense pas qu'il y ait un point de désaccord fondamental – que nous ne pouvions pas anticiper les canicules, si, cela fait des années que nous travaillons sur les îlots de fraîcheur, sur l'aménagement avec les bailleurs. Quand nous avons fait, par exemple, la rénovation du Pont-de-Bois et que nous avons eu l'isolation thermique par l'extérieur des logements, la première action qui a été la nôtre était de dire qu'il fallait aussi que nous accompagnions dans les usages l'anticipation des canicules qui vont cogner. Nous ne pensions pas forcément dès cette année à des records comme nous en avons eu en France à 44° ; nous sommes d'accord. Toutefois, nous avons désimperméabilisé un parking complet pour en faire une aire de rafraîchissement et d'espace familial. Nous avons acheté à 600 000 € un terrain de 6 000 m<sup>2</sup> pour en faire un lieu récréatif à disposition des habitants. Nous sommes partis justement avec, en l'occurrence, LMH lorsqu'ils ont rénové tout l'espace Breughel – là d'ailleurs où tu habites, Maryvonne – en disant vous avez loupé, par exemple, la végétalisation des balcons et nous sommes en discussion avec eux pour dire on va vous accompagner, vous allez revenir dessus parce qu'il s'agit de quelque chose qui aurait dû être fait. Les habitants ont des balcons et ce sont des poêles à frire et ça leur coûte cher d'acheter des bacs. Là-dessus, cela fait trois ans que nous sommes en discussion avec eux pour voir comment nous pouvons les accompagner pour qu'ils puissent équiper et que nous puissions intervenir pour apporter une expertise, un savoir-faire et que nous puissions planter. C'est ça le message en fait, c'est de dire ce n'est pas nouveau. Je répète que la motion n'a rien de choquant en soi, mais par rapport à cela, nous proposons soit de la reporter, soit de ne pas la voter. Si c'est pour la reporter, c'est dans le cadre d'une réflexion plus large sur les conséquences que nous devons retirer de la canicule et j'anticipe déjà la question orale du groupe Printemps villeneuvois. Que ce soit bien clair, il n'y a pas de malaise, il n'y a pas de quota, il n'y a pas de sanction. Ce n'est pas parce que c'est Insoumis. Si demain vous nous dites que l'eau ça mouille, nous le voterons ; il n'y a pas de souci.

Je mets au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Mais je répète, sur le fond, nous partageons. Du coup, pas part au vote ? Pas part au vote.

*Le vœu est rejeté à la majorité (vote contre des groupes EPVA 2026, Génération.s, La Convention. Le groupe Avec vous Villeneuve d'Ascq n'ayant pas pris part au vote).*

## **XXXVII. QUESTION ORALE DU GROUPE PRINTEMPS VILLENEUVOIS SUR LA MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL RELATIF A L'ADAPTATION DE LA VILLE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**Sylvain ESTAGER, Maire**

La première question orale fait le lien avec la motion sur la canicule. Mme SEGARD.

**Pauline SEGARD, groupe Le Printemps villeneuvois**

Merci, M. le Maire. Je vais essayer de synthétiser. Évidemment, vous l'avez dit, l'idée est de revenir sur l'épisode caniculaire que nous venons de vivre qui, en effet, était prévisible pas forcément ni dans son ampleur ni dans son intensité mais nous savions que cela allait arriver un jour. Cela risque de ne pas être le seul de l'année et cela ne sera évidemment pas le seul des années et des décennies à venir. Dans le cadre de cette canicule, vous avez pris des mesures d'urgence. Vous n'êtes pas restés les bras croisés, tant s'en faut. Certaines ont pu sembler insuffisantes ou même l'ont été factuellement. Dans cette question orale, nous donnons l'exemple de la crèche des Canailous où jeudi dernier à 17 heures il faisait 33° malgré la présence d'un ventilateur. Donc, mesures d'urgence il y a eu, mais probablement et certainement qu'il y a des choses à revoir.

Il y a aussi des mesures de long terme qui nous semblent devoir être prises. Nous avons eu beaucoup de remontées aussi sur les températures au sein des écoles, notamment 30° dans une classe de Joséphine-Baker, 37° dans une classe de maternelle de La Fontaine, ainsi que de la part des agents (35° au service état civil, plus de 40° dans les étages, ici, à l'hôtel de ville). Il y a donc clairement un problème ; sur les écoles même parfois récentes puisque j'ai cité Joséphine-Baker et La Fontaine qui a été rénovée il y a seulement quelques années. Soit l'adaptation au changement climatique a été impensée, soit c'est raté, mais en tout cas il y a un problème. Nous pensons qu'il faut tirer un diagnostic lucide sur les vulnérabilités villeneuvoises, notamment sur l'état des bâtis et notamment sur celui des écoles et des crèches où ce sont des enfants qui sont accueillis.

La question que nous voudrions vous poser, ce soir, c'est : est-ce que vous seriez d'accord pour mettre en place un groupe de travail impliquant l'ensemble des groupes politiques pour justement tirer un diagnostic des vulnérabilités villeneuvoises et envisager des mesures à la fois d'urgence quand des épisodes caniculaires surviennent et des mesures de long terme, puisqu'il faudra, en effet, avancer beaucoup plus vite sur l'adaptation de la ville au changement climatique ? Le sujet nous semble trop grave pour identifier des responsabilités. L'idée n'est pas de taper, de tirer en disant que vous n'avez pas fait ce qu'il fallait. Vous avez – encore une fois – pris des mesures qui auraient pu être différentes, qui auraient pu être plus importantes, mais vous l'avez fait dans l'urgence. Maintenant, il faut avancer et cela demande que, pour le coup, nous jouions collectif et que toutes les bonnes volontés soient mobilisées et c'est en cela que nous vous faisons cette proposition. Je vous remercie.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Je vais tout de même reprendre quelques termes que vous avez utilisés en disant il y a un impensé sur la question climatique à Villeneuve d'Ascq. Nous allons repartir des éléments structurants à l'échelle du territoire. Vous vous rappelez la coupe thermique proposée par la MEL qui démontrait qu'en cas de canicule extrême, à Villeneuve d'Ascq, il y aurait 4 à 5° de moins en termes de températures grâce à la masse de végétalisations qui existe ? Il s'agit là d'un élément structurant qui fait partie de l'ADN de la Ville et qui a toujours été renforcé. J'ai pris l'exemple de cette cartographie où nous traitons depuis deux mandats tous les îlots de chaleur identifiés. Vous l'avez par exemple en extérieur sur le quartier de l'Hôtel-de-Ville. Vous l'avez sur le Pont-de-Bois où des végétalisations massives ont été effectuées. Quand nous avons présenté un PPI sur la végétalisation de toutes les cours d'école – pas de quelques-unes, de toutes les cours d'école – à atteindre, l'objectif qui avait été posé, c'était la fin du mandat 2026. Nous y serons en 2027. Il y a eu un delta avec la crise Covid et des retards qui ont été pris. Rien que cet été, nous refaisons encore cinq cours d'école. Cela a été fait de façon structurelle. Cela a été pareil sur les isolations de bâtiments. Cela a été pareil sur notre plan toitures et le PPI toitures pour isoler. Cela a été fait sur tous les bâtiments qui ont pu être traités. Structurellement, nous y pensons depuis plusieurs mandats, à la fois par rapport aux températures basses l'hiver et aux températures hautes. Il y a des éléments qui doivent encore être diagnostiqués sur les comportements. Vous prenez l'exemple de La Fontaine. J'ai interrogé les services sur l'école où on nous dit qu'il n'y a pas de climatisation. Néanmoins, dans la rénovation qui a été faite, il y a un système de rafraîchissement qui est très efficace normalement mais nous avons un problème d'usage. Les bons usages sur le rafraîchissement ne sont pas respectés. Cela a été diagnostiqué. Cela veut dire que le rafraîchissement n'est peut-être pas la meilleure des solutions et que dans ces situations, il faudra que nous réfléchissions effectivement – vous avez raison – collectivement avec les usagers, avec les personnels, avec le conseil écologique local qui a travaillé là-dessus sur le mandat précédent et qui a préconisé des choses qui ont été mises en œuvre, avec les différents groupes politiques. Nous traiterons cela en commission ; nous ne ferons pas un groupe de travail spécifique. En revanche, nous allons faire un diagnostic très conséquent. Je l'ai demandé à tous les services : les agents, qu'est-ce qui va, qu'est-ce qui ne va pas ? Nous reviendrons en commission élargie – vous appelez cela groupe de travail – à laquelle tout le monde sera associé pour voir ce qu'il faut faire pour renforcer. L'isolation des bâtiments et la sobriété énergétique sont notre cœur de cible de notre stratégie sur le décret tertiaire et sur les réformes depuis deux mandats. Bien sûr qu'il reste des écoles anormalement chaudes – bien sûr – ou anormalement froides l'hiver. Bien sûr qu'il y a encore des choses à rénover. Quand vous nous dites qu'il faisait 30° dans les salles à Joséphine-Baker : quand vous avez un air dehors qui arrive à 36° et que vous avez des baies vitrées, il y a effectivement certaines salles qui sont anormalement chaudes. Là aussi, il faut que collectivement nous soyons capables de distiller un discours qui vienne en rupture avec l'inconséquence de certains choix gouvernementaux. Je le dis clairement, pour prendre l'exemple des écoles, j'ai écrit tout de suite en disant nous ne fermons pas les écoles. Pourquoi ne fermons-nous pas les écoles ? Parce que quand elles sont des lieux de fraîcheur par rapport à ce que peuvent subir les gens dans leur appartement quand il est mal isolé,

il faut l'intégrer comme tels. En revanche, la consigne était très claire et je regrette que le ministère ait été nullissime sur la question : on accueille uniquement en mode dégradé, on ne fait pas cours. Il n'est pas normal que dans une école où vous avez la moitié des salles qui surchauffent et l'autre qui sont à l'ombre, nous ayons encore des enseignants qui disent je reste dans ma classe et je ne mixe pas. À un moment, il faut faire autre chose. C'est comme pour la crise Covid, il faut être capable d'inventer le dispositif. Bien sûr, il y a des choses d'urgence qui ont été décrétées. Au niveau de l'hôtel de ville, très clairement, nous sommes passés avec Valérie QUESNE-CAUDRON, avec les services pour dire à un moment aux services qui tenaient leur mission de service public – et c'est pour cela que j'ai tenu à avoir ce propos liminaire en début de conseil – vous arrêtez tout de suite, vous ne vous exposez pas et qu'il fallait que le process soit amélioré parce qu'il n'était pas bon. Il y a des agents qui ont eu trop chaud trop longtemps sur des missions qui n'étaient pas indispensables. Quand nous avons une canicule comme celle-là qui arrive, qui est historique – nous n'avons jamais connu ces températures sans doute dans l'histoire de France et dans l'histoire de Villeneuve – et que nous savons que nous allons nous prendre un coup sur la tête terrible, il faut que nous nous mettions autour d'une table et que nous regardions quels sont les process pour conserver des actions qui visent à la solidarité, ceux qui sont en première ligne. Et je salue ce qu'a fait le CCAS, les agents qui ont pris leur bagnole pour aller voir les gens et qui ont appelé. Tout le dispositif structurel par exemple sur la santé qui a été mis en place après la crise Covid a été activé avant même le plan canicule. Nous, cela fait 20 jours que nous sommes au taquet là-dessus parce qu'il s'agit des conséquences de ce que nous avons retenu comme actions à produire avec une politique structurelle.

Attention, il ne faut pas se raconter d'histoires, nous aurons beau avoir un plan, dans deux ans, tous les bâtiments de la Ville ne seront pas isolés et ne seront pas hyper-adaptés. Il faut que nous ayons aussi un travail sur les usages. Nous allons nous mettre en collectif. Vous y serez bien sûr associés. La première phase est un diagnostic de tous les usagers pour que cela remonte, des services, des agents et qu'ensuite nous ayons un process. Nous irons aussi sur les questions d'urgence. Je vais vous dire les choses très clairement et en toute transparence : nous n'avons pas suffisamment de climas portables ou de ventilateurs au niveau de la Ville. Il faut que nous renforçons le stock. Nous nous poserons la question de la clim. Ce qui a été mis, par exemple, à l'issue de la canicule de 2003, des pièces fraîches dans les établissements de santé ou dans les EHPAD, nous avons vu que cela fonctionnait. Nous ne sommes pas des apôtres de la climatisation généralisée. Le modèle, ce n'est pas Singapour ou Kuala Lumpur avec des rues climatisées. Ce n'est pas cela. Mais à un moment que dans chaque bâtiment nous ayons la possibilité de créer un lieu de fraîcheur pour venir mettre à l'abri, dire aux parents une méthode : vous habitez une maison qui est fraîche dans laquelle il y a un jardin, votre gamin ne le mettez pas à l'école par solidarité. C'est ce que j'ai écrit tout de suite aux écoles et aux parents pour dire voilà ce qu'il faut faire. En revanche, si vous n'avez pas de possibilité autre, ce process il faut l'activer dans une logique d'urgence.

Nous ne connaissons pas le bilan. Nous l'aurons dans un mois. Il est sans doute très mauvais en réalité au niveau national. Au niveau de la ville, cela a tenu, peut-être un

petit peu plus qu'ailleurs, mais je ne m'avance pas là-dessus. Il faudra poser le bilan très clairement. Je le dis, quand j'ai annulé les fêtes d'école, j'ai reçu toute une série de mails d'associations de parents qui me disaient qu'il n'y a pas de cohérence : vous laissez les écoles ouvertes et vous interdisez les fêtes d'école. Bien sûr qu'il y a une cohérence : la cohérence est de dire on n'expose pas le personnel qui vient livrer des chaises, qui vient livrer des tables, installer des podiums, la fête d'école sera reportée. J'ai demandé aux agents de ne pas s'exposer à des conditions épouvantables.

Nous aurons aussi une réflexion sur les arbres. Après la tempête, le premier orage, nous avons eu une dizaine d'arbres couchés dans la ville. Le lendemain matin, nous avons des dizaines de mails qui nous disaient qu'il fallait couper les arbres parce qu'il y avait des branches qui étaient tombées sur les maisons. Cas concret : à côté de Babylone, alignement de peupliers : cela fait 20 ans que nous luttons en disant que nous ne les coupons pas pour que les riverains aient de l'ombre grâce à eux. Il y en a un qui est tombé sur le coin d'une maison. Que devons-nous faire ? Est-ce que nous devons dire on abat tous les peupliers qui ont 50, 60 ans, qui sont des îlots de fraîcheur ? Sachant qu'il y en a effectivement un qui est tombé et que nous ne pouvons pas dire qu'il y a une trentaine de peupliers qui ne sont pas dangereux. Il y en a un qui est tombé avec un vent tourbillonnant et une rafale qui est montée à 120 km/h. Pourtant, nous les testons tous. Nous avons un service qui passe et qui fait un super boulot, mais il y a bien un arbre qui est tombé. Comment allons-nous voir les riverains qui vont revenir à la charge en disant il faut nous couper tout cet alignement, tout cet îlot de fraîcheur ? Il y aura là un vrai débat sociétal et je veux aussi que le conseil écologique local s'en empare de façon à pouvoir être ferme sur des positions parce qu'au lendemain de la tempête il y a 15 jours, nous pouvions couper la moitié des arbres de la ville. Hors de question. Hors de question ! C'est la meilleure clim. Nous allons continuer à en planter davantage. Et lorsque l'on vit avec des arbres, on vit malheureusement avec un risque qu'une charpentièrre se décroche, qu'à un moment il y ait de la casse, mais bien moindre qu'une canicule qui va scotcher chez eux des gens parce que le rôle de climatisation et d'îlot de fraîcheur lié aux arbres n'aura pas fonctionné.

Donc d'accord pour effectuer un travail commun. Nous allons voir. Je vais vous proposer par exemple un plan d'urgence sur l'équipement de climats mobiles que nous mettrons à disposition dans des cas extrêmement précis – et la climatisation n'est pas la solution, elle aggrave le problème – afin que nous puissions garantir à chaque école qui n'est pas encore rénovée et qui n'est pas complètement isolée d'avoir une salle qui soit bien rafraîchie à un moment et sur une temporalité de quelques jours, afin de dire, on a recours à ce type d'outil comme on le fait dans les EHPAD. Cela devra donc se poser. Pareil sur les ventilateurs, sur les usages, sur la façon de passer en mode dégradé, comment nous faisons pour les gens qui continuent à faire un footing à 14 heures en pleine canicule. Devant la dimension abrutie, il y aura des choses à prendre. Je ne parle même pas de la dangerosité pour la personne qui court mais je parle du risque de report sur toute la chaîne de soin et d'aller encombrer les urgences qui n'en ont pas besoin. Nous aurons tout de série de process à interroger et nous pourrons effectivement le faire collectivement. Cependant, je répète que structurellement la Ville depuis des décennies a anticipé, prolonge et nous

continuerons à aller sur ce qui a été mis. Ce n'est pas un impensé, comme vous l'avez dit, cela est précisément pensé. Comment on fait pour accélérer et aller plus loin. Il y a effectivement des sujets où nous ne sommes pas dans le yakafokon. Mais commission, nous faisons le diagnostic, nous y réfléchissons et il faut que pour la prochaine période estivale ou printanière chaude qui se dessine, nous ayons renforcé notre mode applicatif par rapport à ce qui s'est passé. Nous en tirerons toutes les conséquences comme nous l'avons fait pour la crise Covid.

## **XXXVIII. QUESTION ORALE DU GROUPE LFI SUR LA DIFFUSION DU GUIDE DES SPORTS**

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Il nous reste une question orale sur la diffusion du guide des sports. Allez-y.

**Antoine MARSZALEK, groupe LFI**

C'est cela. Merci, M. le Maire. La question orale vient de plusieurs interpellations des citoyennes et des citoyens, notamment du Pont-de-Bois où notre camarade collègue Meriem DAHMANI a été apostrophée plusieurs fois, qui ont reçu le guide des sports après que certaines disciplines aient déjà été complétées. La question porte sur le fait que les familles en sont tout à fait surprises et parfois même un peu dégoûtées, de ne même pas pouvoir s'inscrire et de ne pas avoir l'information. Nous aimerions déjà savoir pourquoi, dans les faits, c'est comme cela. Là, il s'agit d'un problème qui touche le Pont-de-Bois mais j'imagine qu'il peut y avoir disparité entre les quartiers. Il faudrait tout de même éviter que l'accès au sport soit dépendant du quartier où l'on habite pour en avoir les informations. Nous aimerions également avoir des éléments de réponse sur la façon d'éviter cela à l'avenir car le guide de sport sera réédité l'année prochaine avec le même risque qu'ici. Je vous remercie.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Il y a dans votre question et dans sa formulation à l'écrit des choses que je tiens à souligner. D'abord, les associations sportives sont souveraines dans leur logique de recrutement et d'inscription. Il ne s'agit pas de clubs municipaux et nous n'allons pas municipaliser demain tous les clubs. Je pense que le sujet n'est pas lié au Pont-de-Bois. Nous allons être très concrets. Vous avez parlé de certaines pratiques. Lesquelles ? Celle sur laquelle je suis interpellé en permanence, c'est le foot, par exemple. Le foot, très clairement, nous avons 200 à 300 gamins... Vous dites certaines disciplines mais dites-moi lesquelles. Il y a des clubs dans lesquels il n'y a pas de problème pour s'inscrire et il y en a pour lesquels il n'est pas possible de s'inscrire, c'est plein tout de suite. Le foot en fait partie.

**Antoine MARSZALEK, groupe LFI**

Le basket.

**Sylvain ESTAGER, Maire**

Il y a un vrai gros problème sur le basket, cela est évident, là aussi. Le club sature et on y manque de places. Toutefois, si le gamin vient du Pont-de-Bois et qu'il est bon, il

sera pris. Le foot, c'est pareil, s'il est bon, il sera pris. Nous, nous avons toujours défendu une politique qui massifie qui dit on prend un maximum de mômes et on ne crée pas des clubs d'élite qui vont trier tout de suite et dans lesquels on n'aura pas un effet masse dans la pratique. Pour autant, il reste des pratiques qui saturent, effectivement. J'ai pris l'exemple le plus caricatural, mais celui que vous évoquez sur le basket est juste. Moi aussi, j'ai des tas d'interpellations dans tous les quartiers de la ville demandant comment on fait pour mettre son gamin. D'ailleurs, encore à la piscine, quand je suis allé les visiter, il y a une dame qui m'a interpellé car elle ne pouvait pas inscrire ses filles. Ce n'est pas qu'elles ne pouvaient pas s'inscrire, c'est qu'on ne les prenait plus, elles étaient virées parce qu'il y a un entonnoir. Quand elles étaient petites, les gamines y allaient et à un moment on monte en niveau et les créneaux se restreignent et on fait comprendre aux gamins qu'ils n'ont plus leur place parce qu'ils n'ont pas le niveau. C'est pareil pour le foot.

Nous avons donc un problème par rapport à cela, c'est vrai. Il est généralisé dans de très nombreuses communes. Je vais prendre l'exemple du foot. Est-ce que nous en avons conscience ? Oui. C'est pour cela que nous avons lancé un plan de création de terrains synthétiques pour essayer d'absorber cette masse et que jamais nous ne répondrons favorablement aux demandes de parents qui nous disent c'est tout de même triste à Villeneuve d'Ascq, une ville de cette importance, d'avoir des clubs qui évoluent dans des championnats avec des clubs de la Pévèle qui sont à un niveau qui ne seraient pas dignes de la ville. Non, nous, nous voulons massifier et que tout le monde puisse y aller, d'où ce plan par exemple de développement des terrains synthétiques pour augmenter les créneaux. Cependant, il y a des clubs qui sont confrontés au manque de places et de créneaux. Vous allez voir l'Avan en début de saison, il monte à presque 1 000 adhésions. Vous allez dans les lignes d'eau de l'Avan, vous avez 25 gamins en début de saison. C'est compliqué pour nager. À l'époque où je nageais, nous étions un ou deux par ligne d'eau. Il y avait une sélection et il s'agissait de quelque chose qui ne permettait pas de me massifier. Nous avons fait le choix de massifier et c'est la demande que nous portons. Est-ce que nous aurons toujours de la place ? Les gens qui veulent pratiquer le foot ou le basket savent que c'est saturé. Certains découvrent et dans ce cas : foire aux associations, rencontre avec le club, ils anticipent un an ou deux. Le problème, c'est quand un gamin ne veut faire que du basket ou du foot. Il faut être à la fois capable d'absorber le stock, les demandes qui ne sont pas satisfaites, d'où l'idée de créer les synthétiques de façon à permettre aux clubs d'avoir davantage de terrains et de créer davantage de créneaux. Il restera néanmoins la question des encadrants qui posera un problème car il manque de bénévoles aussi et il faut pouvoir encadrer de façon qualitative.

La deuxième solution, c'est aussi de faire de la pédagogie et le guide des sports sert à cela. L'OMS est là aussi pour ça. La foire aux associations est là. Nous estimons que sur le foot – je réponds à votre question en toute transparence –, ce sont à 200 à 300 gamins par an qui ne peuvent pas s'inscrire. Quand vous avez 10 gamins qui veulent pratiquer le foot et qui sont malheureux parce qu'ils ne le peuvent pas, il faut leur dire qu'il n'y a peut-être pas que le foot. C'est faire en sorte de dire tu peux découvrir le hand ou autre chose. Cela permettra d'alléger le flux. Après quand un gamin ne veut faire que du foot, il faut essayer de trouver une solution. Là aussi, les

clubs ne sont pas municipaux, les associations ne sont pas des assos transparentes qui répondent à la commande municipale. Le but d'essayer de communiquer davantage et l'essence même du guide sport, c'est de pouvoir dire vous avez cette possibilité de faire. Je sais bien qu'à Villeneuve, il y a encore des pratiques sportives qui n'existent pas. J'ai pratiqué le water-polo. Nous avons deux piscines et nous n'avons pas de club de water-polo à Villeneuve. La natation synchronisée, nous n'avons pas. Nous avons deux piscines et nous n'avons pas de natation synchronisée. C'est dommage. Le jour où vous voulez développer le water-polo et la natation synchronisée soit vous construisez une troisième piscine, soit vous dégagez une partie des créneaux pour le triathlon et pour l'Avan. Il s'agit d'un véritable problème structurel. Vingt-trois mille à 25 000 licenciés sur la ville. Priorité aux Villeneuvois. Des tarifs incitatifs. Il y a des goulots d'étranglement, malheureusement et cela est parfois, j'en suis tout à fait conscient, très cruel. Quand vous avez trois sections dans un club de foot pour les U8-U9 et qu'au niveau des U11 cela commence à restreindre et que l'on fait disparaître une équipe, il est clair que malheureusement il y a des gamins que l'on invite à aller voir ailleurs et cela pose un véritable problème humain. Effectivement, nous avons des soucis. Politique générale, les clubs ne sont pas tous municipaux mais je rappelle que la philosophie, c'est la pratique massive sur la ville et pas l'élitisme, la ségrégation spatiale ou sociale, bien au contraire.

Juste un mot avant de lever le conseil. Il s'agit du dernier de Michel DESTOMBES parce qu'il part en retraite. C'est un vrai droit social. Je voulais simplement dire à Michel qu'il est non seulement un grand professionnel mais aussi un sacré bonhomme et je tenais vraiment à ce que le Conseil marque le coup, le dise. Nous aurons sans doute l'occasion de le dire plus formellement à un autre moment mais, Michel, cela me fait beaucoup de peine de te voir partir à la retraite. Tu as le droit à la retraite. Il s'agit d'un vrai droit social. Mais voilà. Vraiment. Et je tiens à saluer le rôle que tu as joué pour le sport dans la ville et pour la culture. Je me rappelle comment tu as bataillé – plus que moi, même – sur l'école de musique, par exemple. Tu as payé de ta personne. Je tenais vraiment à saluer à la fois le professionnel que tu étais et le bonhomme que tu es toujours. Un grand merci. Un grand bravo.

*Applaudissements.*

J'associe Brigitte MORO qui, malheureusement, n'est pas là et à qui nous n'avons pas pu dire les choses et la saluer. Nous verrons si nous aurons un moment pour le faire. Elle ne le souhaitait pas, mais Brigitte part en retraite aussi.

*La séance est levée à 00 heures 13.*

**Index**

*Nous n'avons pas été en mesure de vérifier l'orthographe des noms et termes suivants :*

X .....p

x ..... p

X p

X p

X .....p

X ..... p